

Aire de mise en valeur de Revel

Maitrise d'ouvrage : Ville de Revel, DRAC Occitanie Benoit Melon conseiller à l'architecture,
UDAP du Haute-Garonne Jacques Brunet ABF

Rapport de présentation

2 juin 2017



SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS	3
Présentation de la commune	4
Motifs de création de l'AVAP	4
Contexte réglementaire et Protection patrimoniale.....	6
Conclusion contexte reglementaire et protection patrimoniale	19
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	21
Paysage et hydrologie	23
La Rigole de la plaine	24
Hameaux et urbanisation	26
Les approches et les points de vue	29
Territoire: Conclusion et objectifs de l'AVAP	32
Le tracé de la bastide fait monument.....	37
Persistance du tracé de la bastide extra-muros.....	42
Traces et vestiges.....	46
Les rues de la bastide.....	48
Les boulevards.....	50
Ensembles urbains remarquables	52
Patrimoine urbain : Conclusion et objectifs de l'AVAP	54
Architecture monumentale	58
Architecture civile.....	63
Patrimoine architectural : Conclusion et objectifs de l'AVAP.....	95
Approche environnementale et développement durable	98

GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Revel, chef-lieu de canton et siège de la Communauté de communes du Lauragais-Revel-Sorèzois, est situé en limite orientale du département de la Haute-Garonne avec les départements du Tarn et de l'Aude. La ville est située à 60 kilomètres de Toulouse et 20 kilomètres de Castres et Mazamet.

Revel, dans le bassin du Sor aux pieds des contreforts de la Montagne noire, profite de paysages singuliers et variés. La Rigole de la plaine, partie du système d'alimentation du Canal du Midi, traverse la commune depuis le bassin de Saint-Ferréol.

La ville comptait en 2014 9 387 habitants, rapportée à plus de 20 000 habitants sur l'aire de la communauté de communes.

La surface communale est de 3 531 hectares.



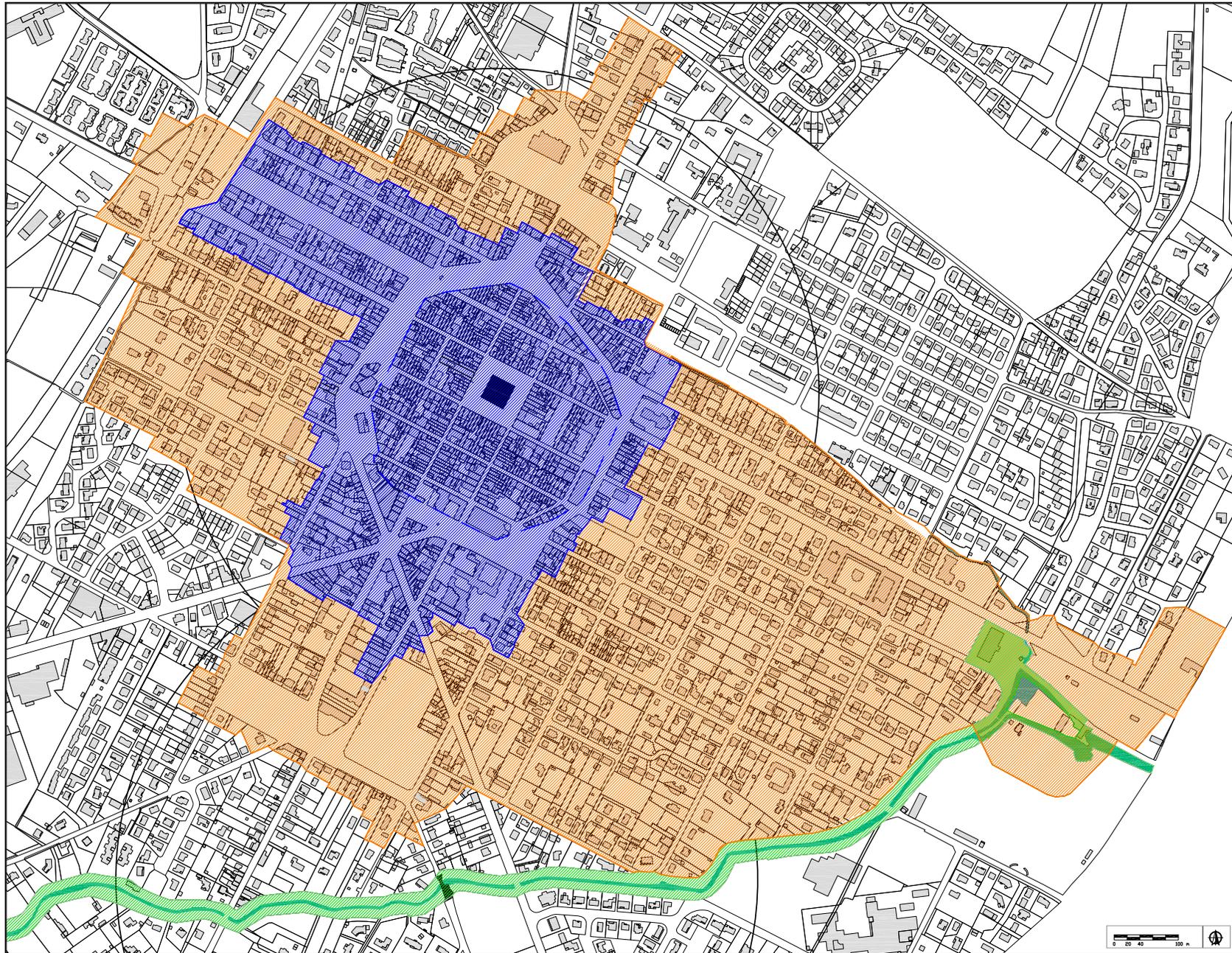
MOTIFS DE CRÉATION DE L'AVAP

Au travers de la démarche d'AVAP, la ville de Revel s'inscrit dans une démarche volontaire pour se doter des outils d'urbanisme nécessaires pour préserver et valoriser son centre historique. Le SCOT du Pays Lauragais est en révision depuis le 9 février 2015 et celle du PLU a été engagée le 24 septembre 2014. L'AVAP a été prescrite par délibération du Conseil municipal du 21 novembre 2014. L'étude a débuté par une réunion avec la maîtrise d'ouvrage le 4 décembre 2015.

Le cahier des charges prévoyait une étude sur la « partie agglomérée de la commune de Revel ». Suite aux études de diagnostic (CLAVAP du 11/03/2016) et à l'énoncé des orientations et enjeux (CLAVAP du 19/05/2016), deux secteurs ont été retenus pour l'AVAP de Revel :

- Zone 1 : la ville centre : bastide et faubourg majeur ;
- Zone 2 : extension originelle de la bastide.

La superficie de l'AVAP, avec ses deux secteurs, est de 114 hectares dont 33 hectares pour la zone 1 et 81 hectares pour la zone 2.



- Les autres protections**
- Edifice protégé au titre des Monuments Historiques
 - Rayon 500 m de protection MH conservé hors AVAP
 - Sites classés
- Le périmètre de l'AVAP**
- Zone 1, ville centre - Bastide et faubourgs majeurs
 - Bastide
 - Zone 2, extension originelle de la bastide

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques

La ville de Revel compte quatre édifices protégés au titre des monuments historiques.

Edifice classé

Halle

Édifice Classé MH – 01 / 08 / 2006

Cadastre : AB 504

Est protégée la halle en totalité.



Edifice inscrit

Pont du Riat

Édifice Inscrit MH – 24 / 04 / 1998

Domaine public (non cadastré)

Sont protégés le pont, le lavoir et l'abreuvoir.



Edifice inscrit

Canal du Midi : barrage de Saint-Ferréol

Édifice Inscrit MH – 13 / 03 / 1997

Ouvrage d'art du domaine public (non cadastré)

Situé également sur la commune de Vaudreuille.

Est protégé le barrage.



Edifice inscrit

Epanchoir de Laudot

Édifice Inscrit MH – 24 / 04 / 1998

Domaine public (non cadastré)

Les Thoumasès ; situé également sur la commune de Saint-Félix-de-Lauragais.

Est protégé l'épanchoir avec tout son dispositif : demi-écluse, réservoirs, vannes ainsi que le batardeau à poutrelles mobiles et le pont situé en aval.



Sources : Architecture-Mérimée <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

Edifice classé

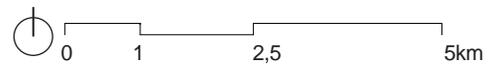
Halle

Edifices inscrits

Pont du Riat

Canal du Midi : barrage de Saint-Ferréol

Epanchoir de Laudot



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Les sites inscrits et classés

La commune comprend deux sites classés et deux sites inscrits.

Sites classés

- l'ensemble formé par la Rigole de la plaine et la rivière de Laudot
- le lac de Saint-Ferreol

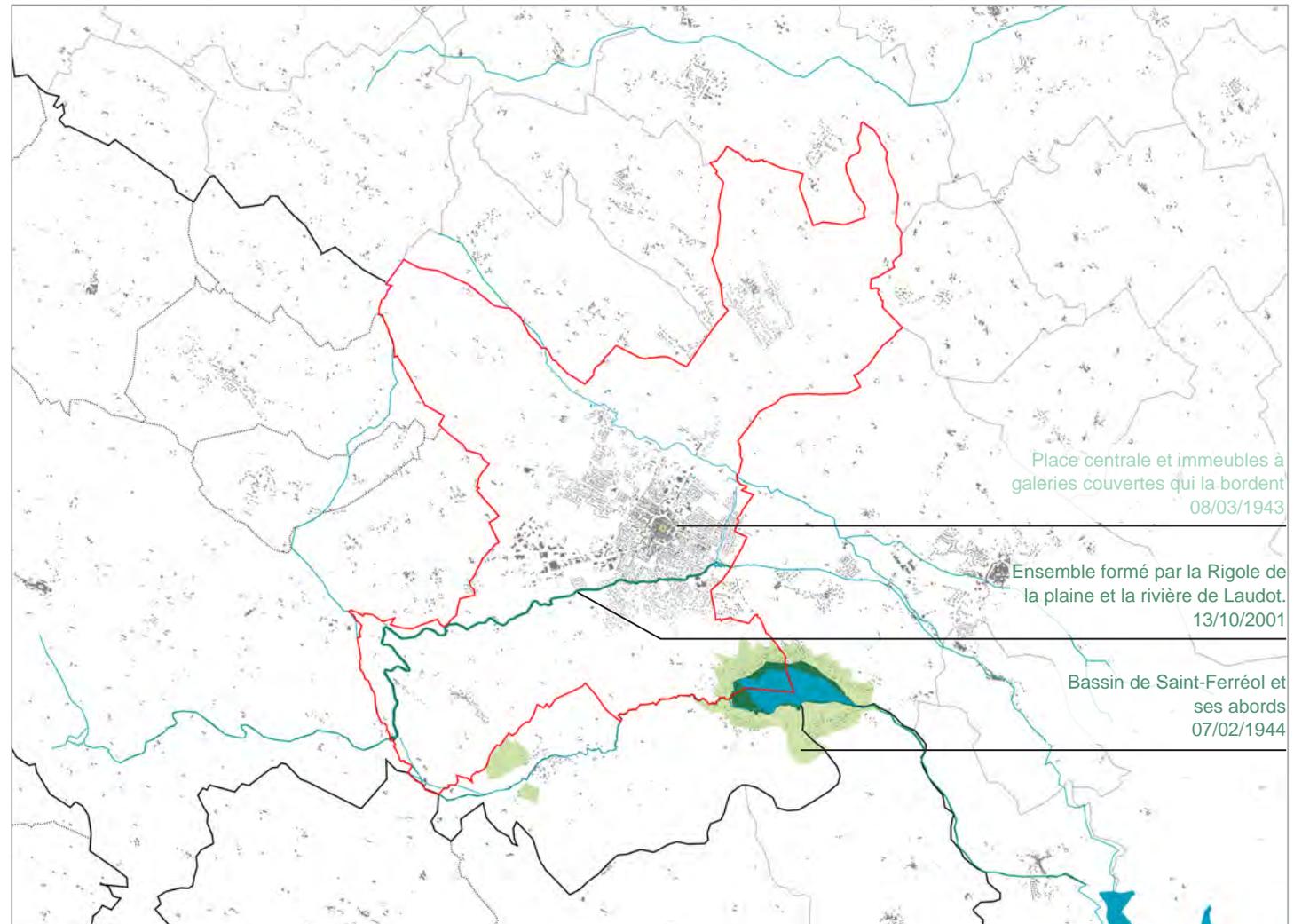
Sites inscrits

- le bassin de Saint-Ferréol et ses abords
- la place centrale et les immeubles à galeries couvertes qui la bordent.

Des sites inscrits joutent le territoire communal, ils sont situés sur la commune de Vaudreuille :

- le château de Rigaud avec son parc
- la chapelle Saint-Martin (abords et cimetière)

Par ailleurs, un projet de classement au titre des sites des abords de la Rigole, du bassin de Saint Ferréol et du Laudot est en cours de procédure par l'Etat.



Source : DREAL Midi-Pyrénées ; Atlas des patrimoines



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

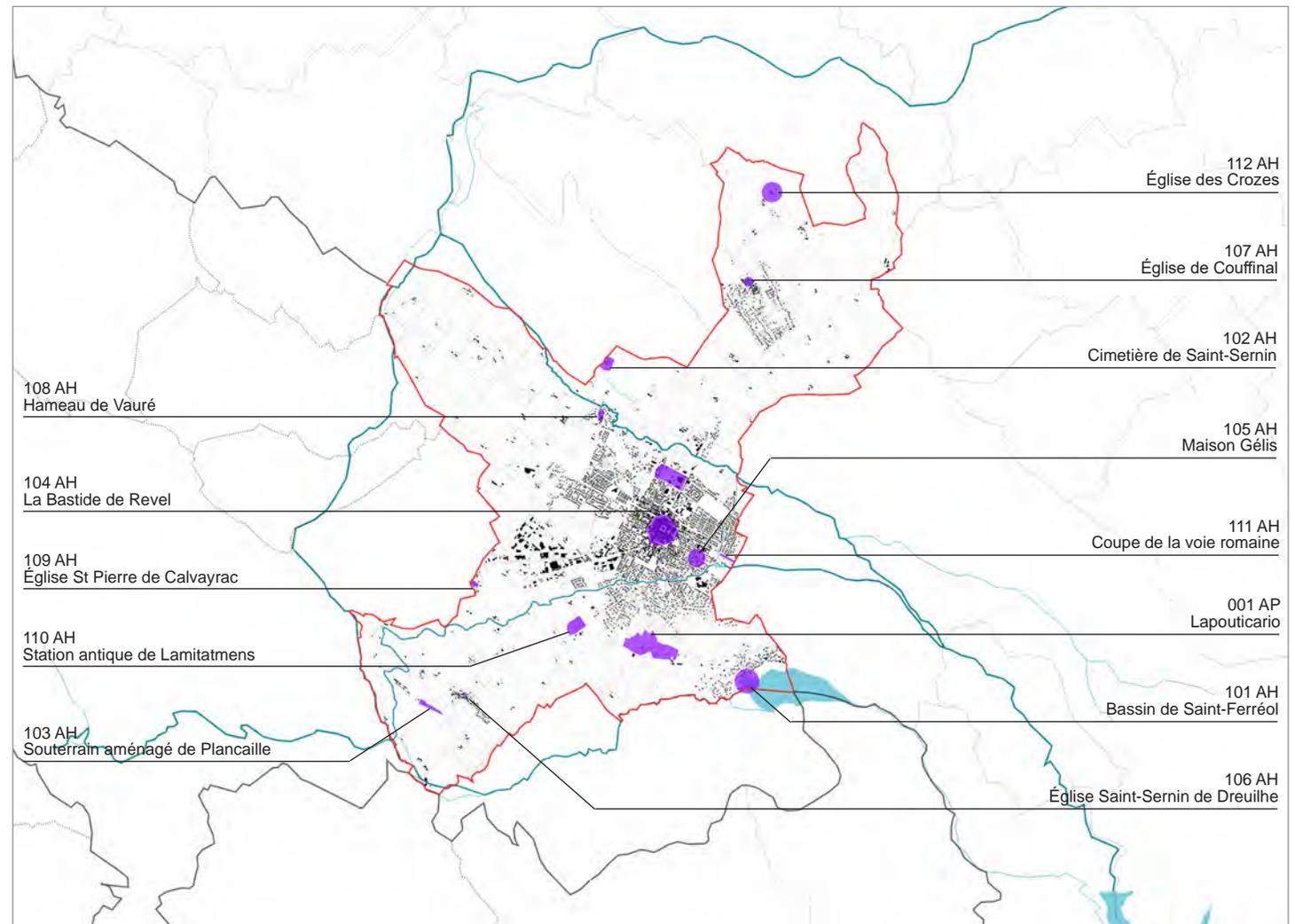
Les sites archéologiques plus particulièrement listés

intro-muros :

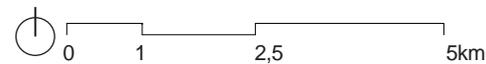
- Eglise Notre-Dame de Revel
- La Halle de Revel
- Rempart de la ville

hors des remparts :

- Maison Gélis
- Voie romaine (RD 85)



Source : relevé archéologique PLU du 19/06/2013



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Les protections naturelles

Seules les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de 2e génération sont présentes sur le territoire communal, au sud du centre ville, entre la Rigole de la Plaine et la limite communale avec Vaudreuille.

L'essentiel des protections naturelles concernent les territoires limitrophes.

NATURA 2000

Une Zone spéciale de Conservation (ZSC) est un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).

Le Parc naturel du Haut Languedoc est un des 51 parcs naturels régionaux de France. Il a été créé en 1973.

Il se situe à la pointe sud du massif central, sur les départements du Tarn et de l'Hérault. Revel est situé en limite extérieure du parc.

ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire est un outil de connaissance devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature.

La jurisprudence française confirme qu'il s'agit d'un inventaire ne créant pas de mesure de protection réglementaire et n'interdisant pas les autorisations d'aménagement. Cependant, il doit être inscrit dans tous les dossiers accompagnant les documents d'aménagement

On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2. Des ZNIEFF de 2e générations sont également apparues récemment, distinguant les mises à jour des inventaires.

ZNIEFF de type 1 :

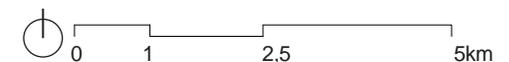
De superficie réduite, ce sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt pour le fonctionnement écologique local.

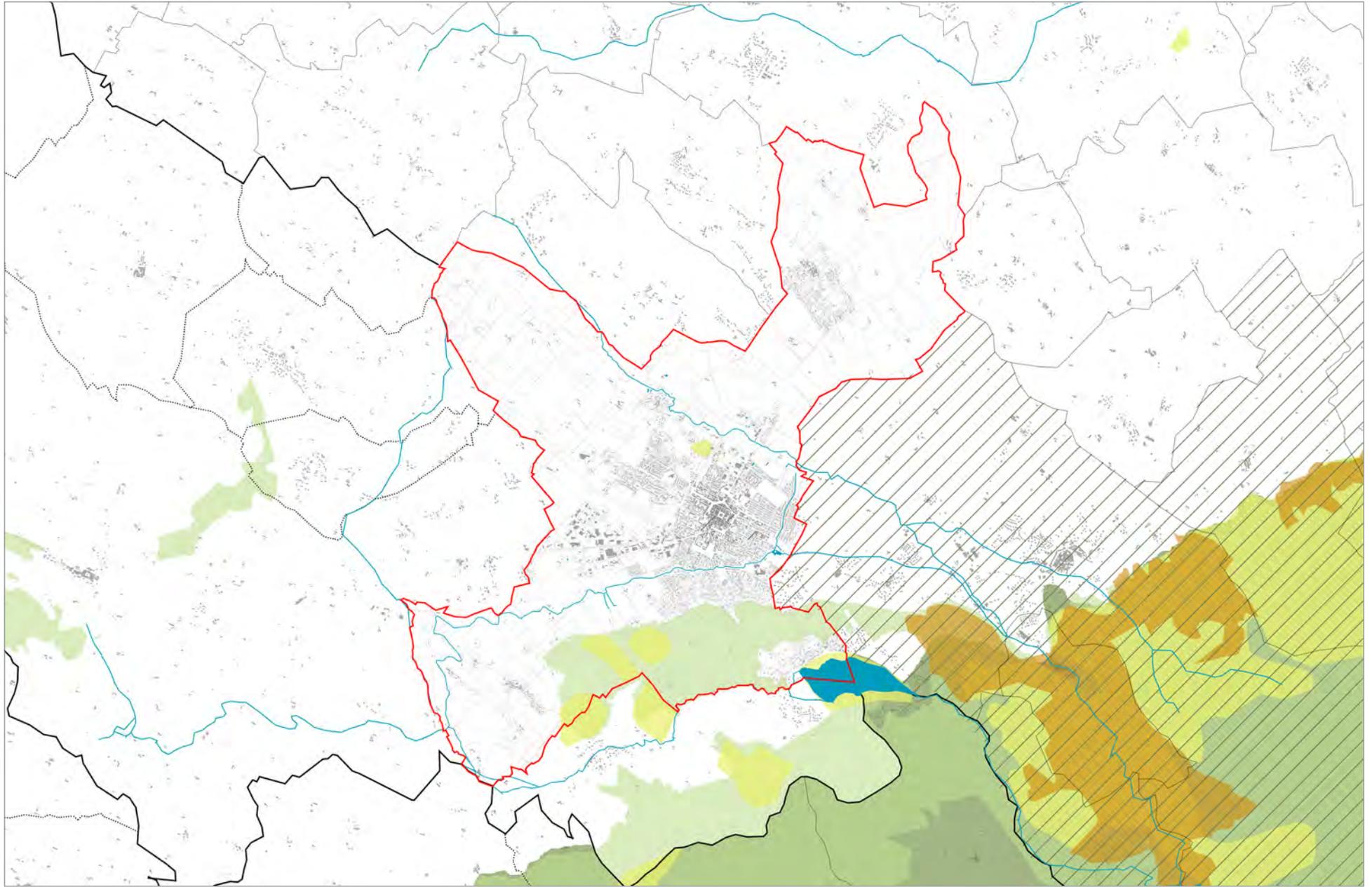
ZNIEFF de type 2 :

Ce sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.



Source : DREAL Midi-Pyrénées ; <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/> ; <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>





CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

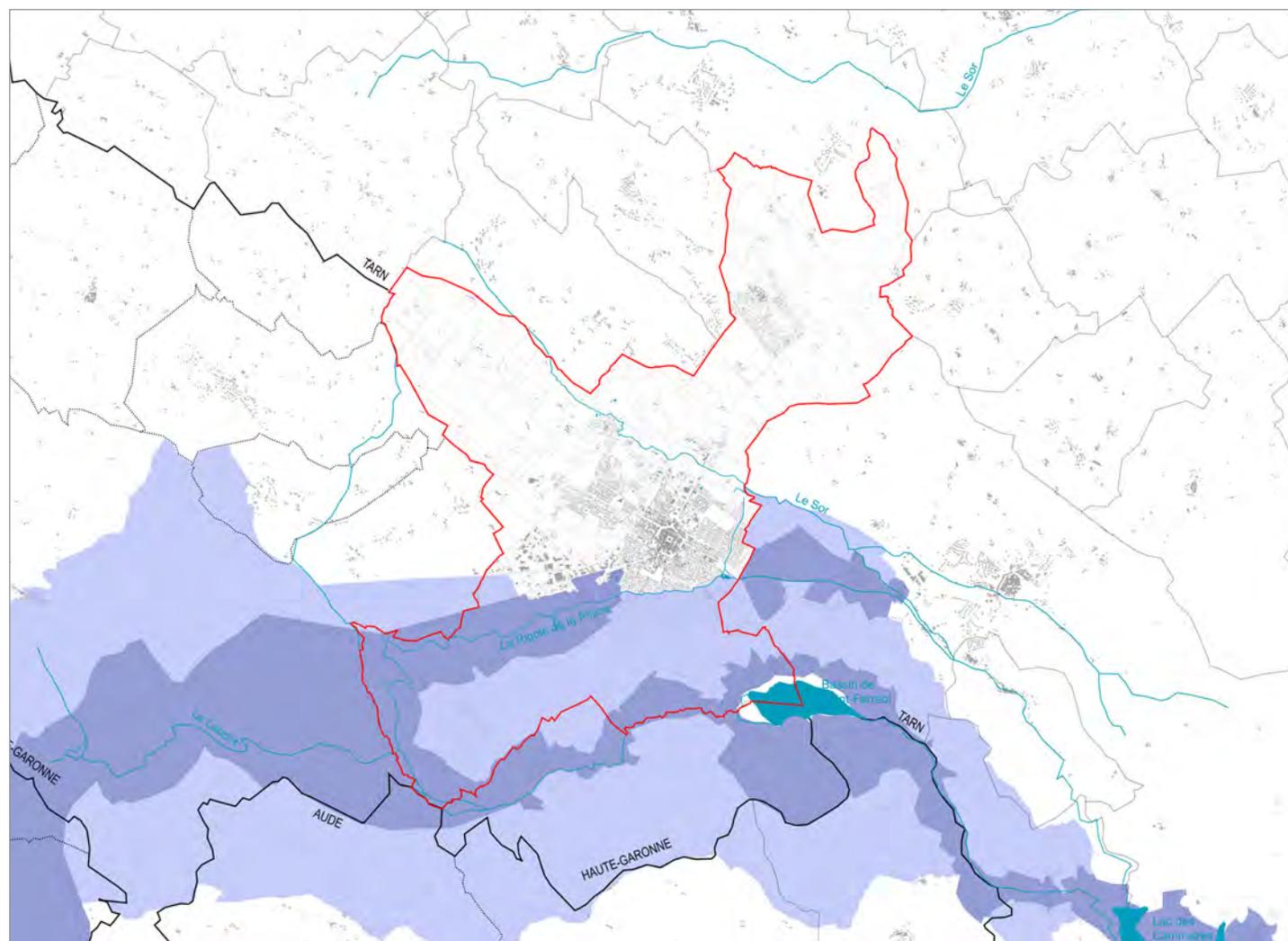
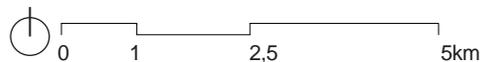
Le Canal du Midi et l'aire d'influence

Le Canal du Midi, domaine public fluvial, est inscrit sur la liste des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996. Cette inscription porte sur l'infrastructure du Canal mais aussi sur son système d'alimentation composé des rigoles de la Plaine (classée en octobre 2001) et de la Montagne (classée en octobre 1996).

A la suite d'un rapport sur l'état de conservation de l'infrastructure, le comité du patrimoine mondial a émis la demande de renforcer la protection des abords du Canal. En 2008, la Charte Interservice pour une approche paysagère a défini deux zones d'intervention aux abords du Canal du Midi :

 Zone sensible : visibilité réciproque (covisibilité) avec le Canal du Midi. C'est sur cette zone qu'interviennent de manière prioritairement les services de l'Etat dans la gestion du paysage et de l'urbanisme.

 Zone d'influence : perception éloignée qui devra être prise en compte dans la gestion des abords du Canal comme une zone d'alerte vis-à-vis des grands équipements et projets industriels..



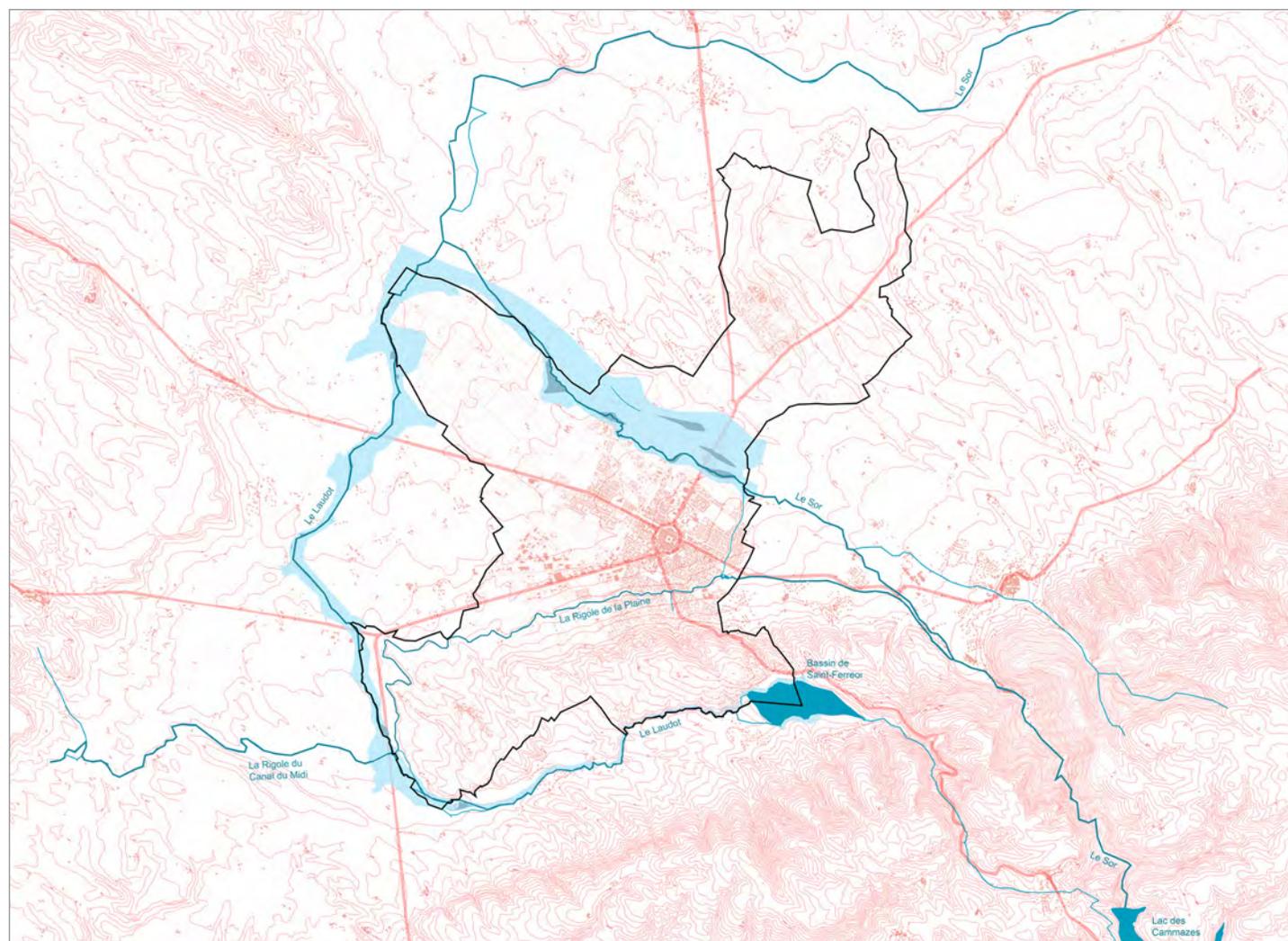
Sources : Gestion du paysage et de l'urbanisme aux abords du Canal du Midi, mars 2014. DREAL Midi-Pyrénées ; <http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/> ; <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Zone inondable hors PPR

La commune de Revel est traversée par les rivières du Sor et du Laudot et la rigole de la Plaine.

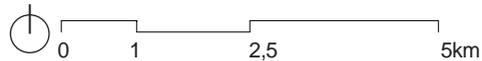
Le territoire de la commune est concerné par le risque inondation. La commune de Revel ne fait pas l'objet d'un PPRI.



 Zone inondable (CIZI hors PPR)

 Aléa fort (hors PPR)

Sources : Risque inondation en Haute-Garonne, DDT31.
http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/424/IAL_Inondation.map#



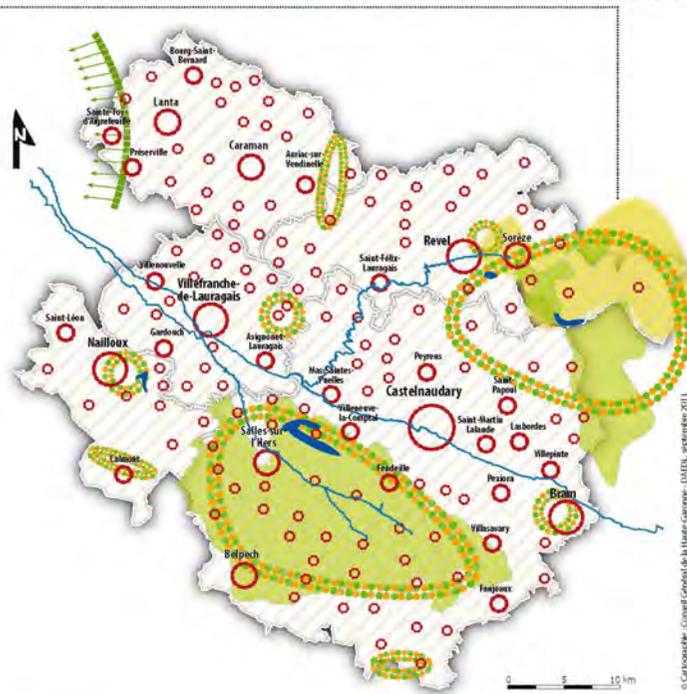
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

SCOT : l'AVAP doit prendre en compte les données du SCOT

Approuvé le 26 novembre 2012

LES ORIENTATIONS DU PADD AXE 1

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ; MIEUX GÉRER LES RESSOURCES ET PRÉVENIR LES RISQUES



Diagnostic

- PNR Haut-Languedoc
- Natura 2000
- ZNIEFF (périmètre provisoire)
- Lacs

Objectifs

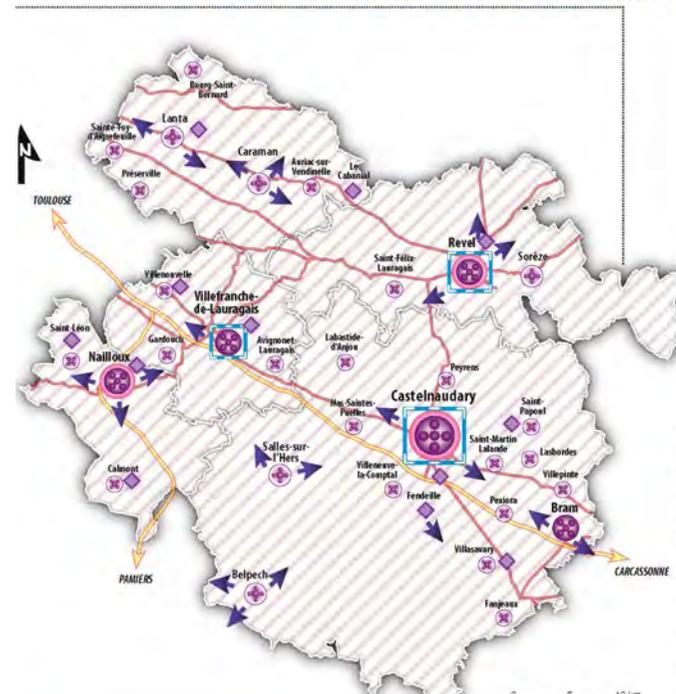
- Maintien et valorisation des espaces agricoles
- Couronne verte

Limiter et conditionner l'expansion urbaine

- Limite urbaine rurale
- Territoire
- Bassin de vie

LES ORIENTATIONS DU PADD AXE 2

CONFORTEUR L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES TERRITOIRES



Polarités

- Centralité sectorielle
- Pôle d'équilibre et pôle économique structurant
- Pôle de proximité
- Pôle de proximité secondaire

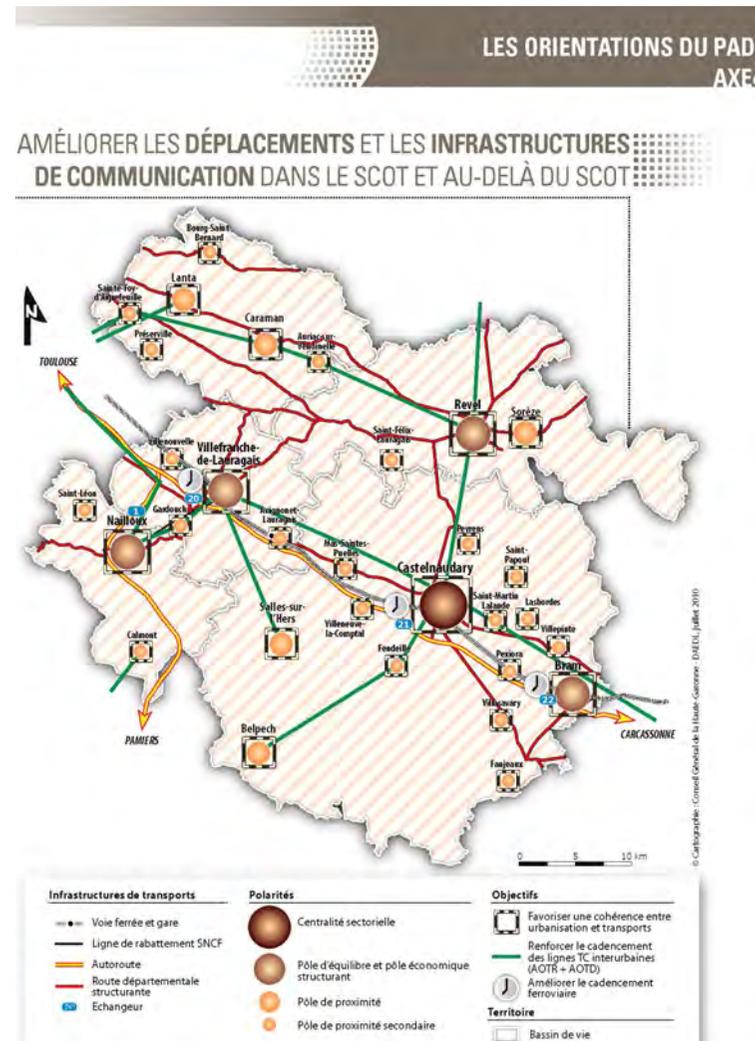
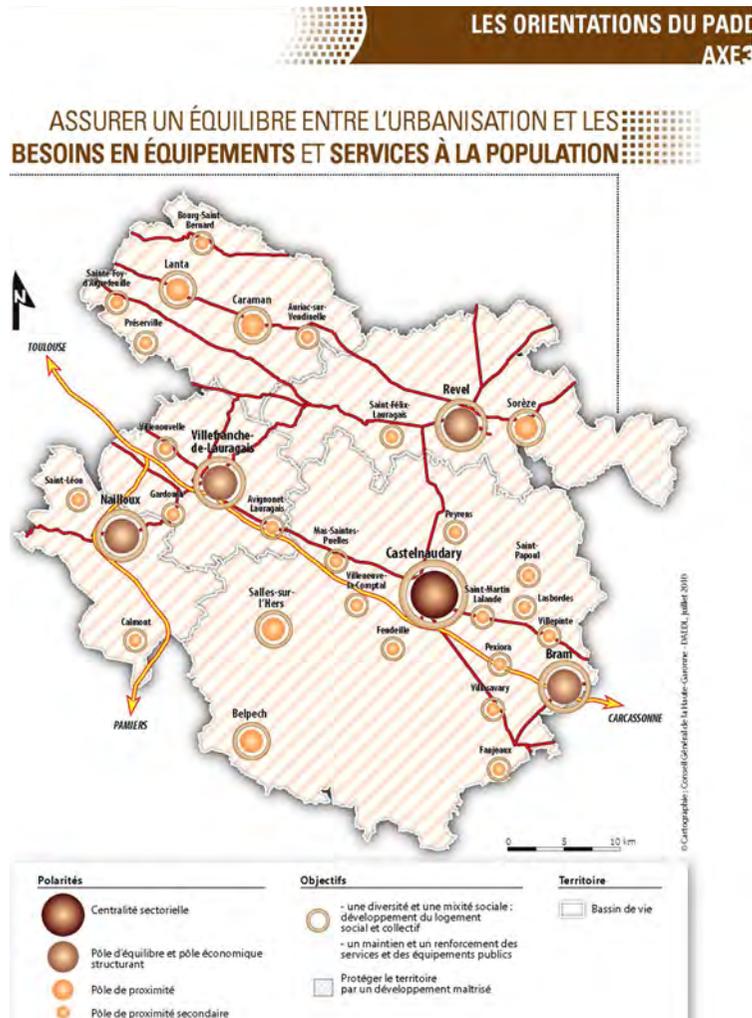
Objectifs

- Soutenir l'artisanat et le commerce rural
- Conforter les Filères agroalimentaires
- Conforter le tourisme commercial, culturel et patrimonial

Activités

- Zone d'activité en projet
- Echanges économiques
- Territoire
- Bassin de vie

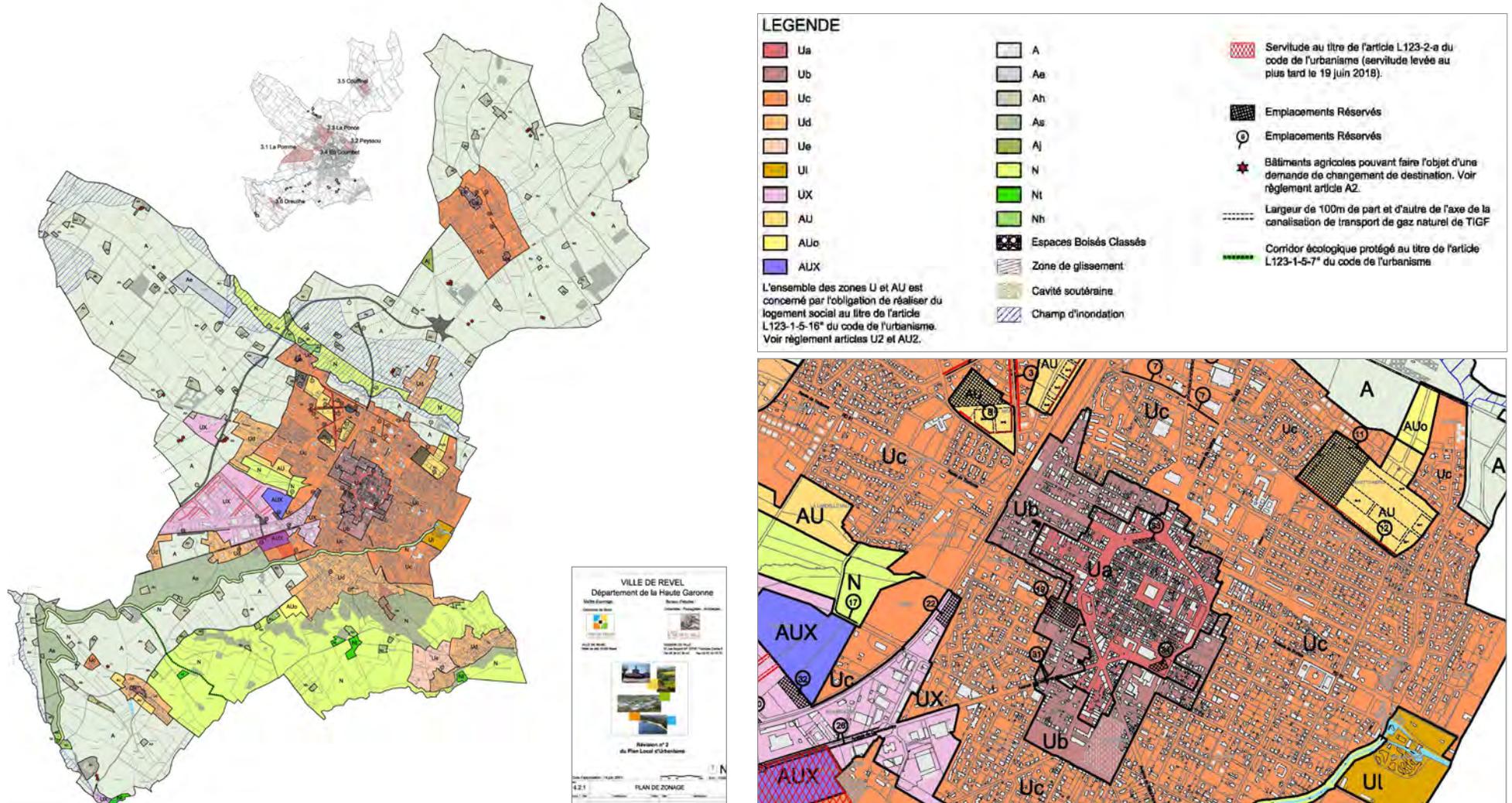
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Le PLU

Révision du PLU n°2, approuvé le 19 juin 2013 ; Bureau d'études : Dessein de ville



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

PADD

Révision du PLU n°2, approuvé le 19 juin 2013 ; Bureau d'études : Dessein de ville

La réflexion sur le PADD fonde sa démarche sur trois principes : maîtrise, équilibre et qualité et s'appuie sur trois ambitions :

1. Conforter la structuration des espaces urbains et maîtriser le développement de l'habitat :

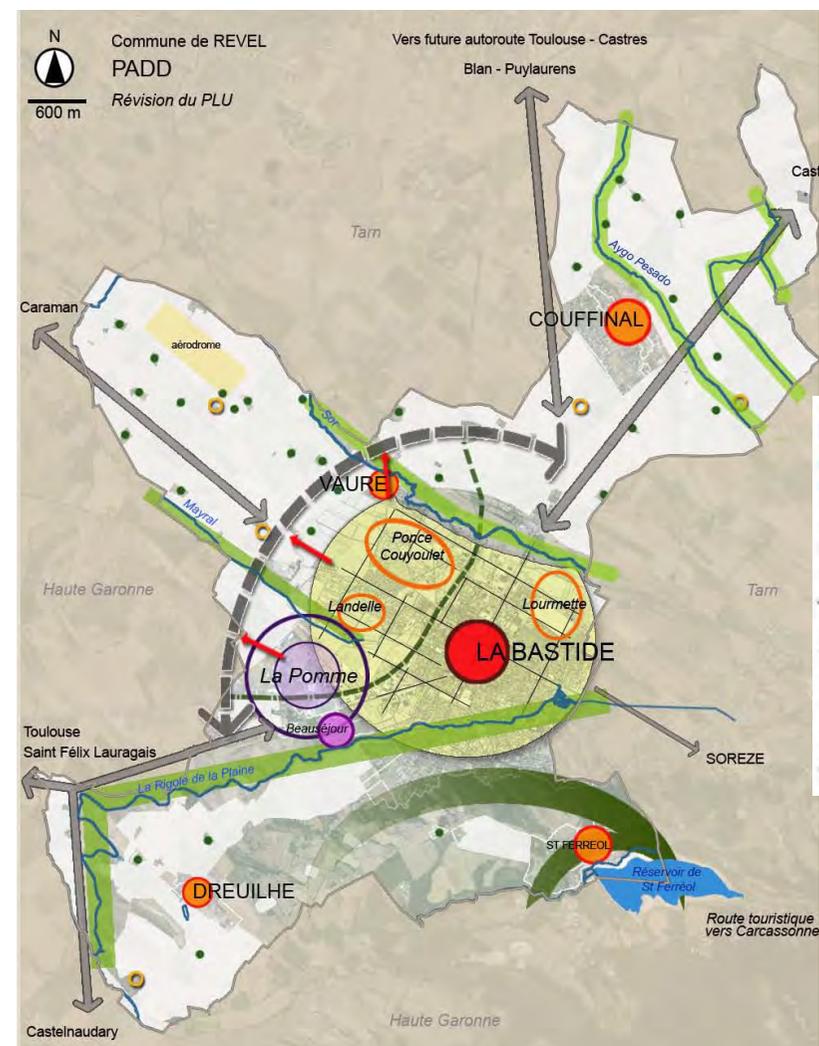
- Mieux structurer les secteurs péri-centraux en liaison avec le centre-ville
- Créer de nouveaux quartiers
- Conforter l'identité des villages
- Utiliser l'espace de façon optimale
- Renforcer la mixité urbaine et sociale
- Parcourir la ville

2. Pérenniser et développer l'attractivité économique du territoire :

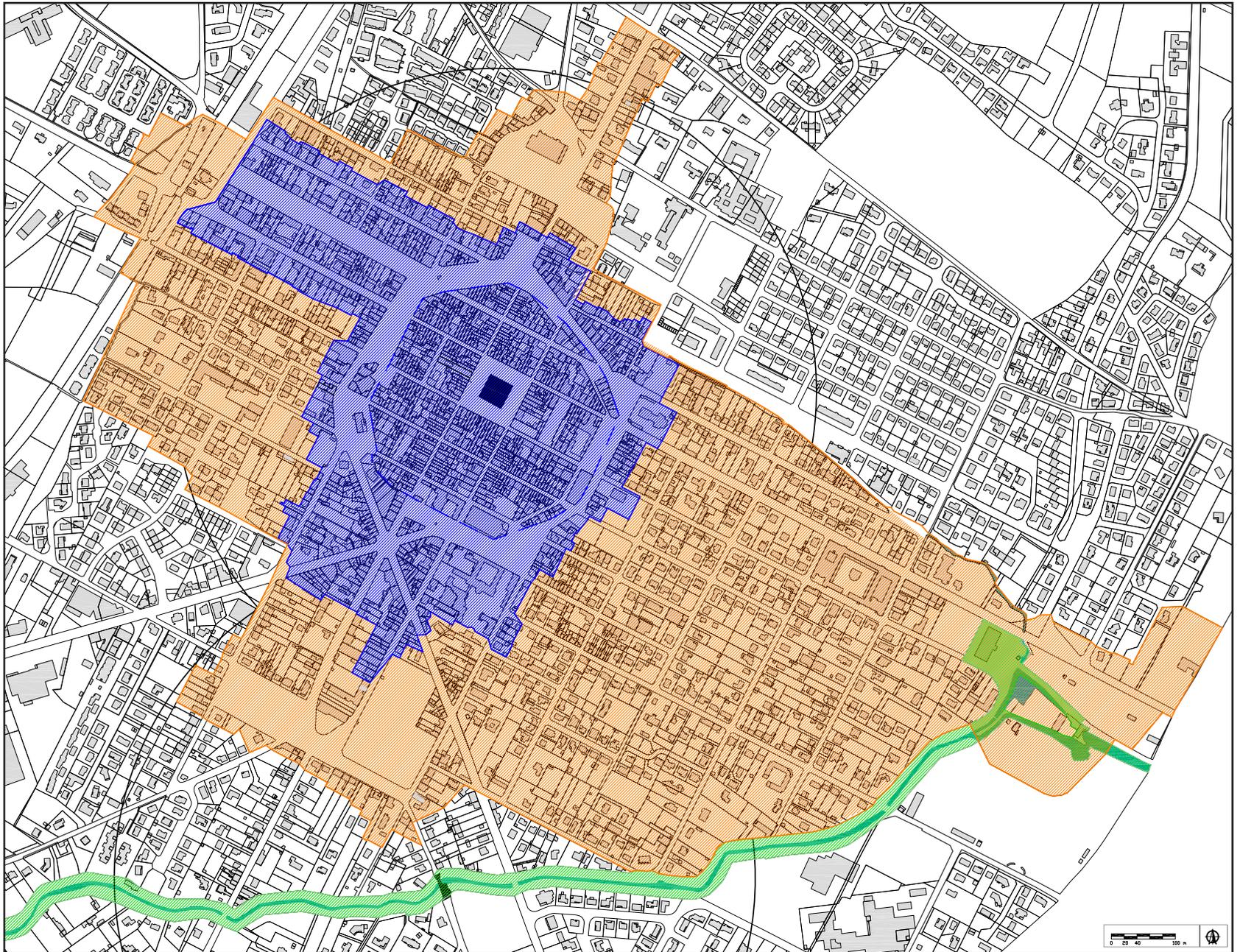
- La zone d'activité de la Pomme, poumon économique du bassin de vie
- Poursuivre l'équilibre de l'armature commerciale actuelle
- L'agriculture marqueur d'identité du territoire
- Favoriser l'activité touristique du territoire

3. Protéger la qualité de l'environnement et valoriser les espaces naturels :

- Valoriser le patrimoine et les paysages
- Conforter et mettre en valeur la trame verte et bleue
- Protéger et valoriser les ressources
- Prévenir les risques naturels et technologiques



PADD 2013, synthèse graphique



CONCLUSION CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PROTECTION PATRIMONIALE

Effets sur les périmètres de protection des monuments historiques

La création de l'AVAP a pour effet de suspendre l'application de la servitude des abords des monuments historiques sur le territoire de celle-ci. Au-delà du périmètre de l'AVAP, les parties résiduelles de périmètres d'abords continuent de s'appliquer.

Les rayons de 500 mètres hors du périmètre de l'AVAP sont maintenus.

Effets sur les sites

La création d'une AVAP a pour effet de suspendre, sur le territoire qu'elle concerne, l'application des servitudes de sites inscrits.

Dans le cas de Revel, le site inscrit de la place centrale et des immeubles à galeries couvertes qui la bordent, datant du 8 mars 1943, sera supprimé.

Canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO

Dans le cas de la suppression du périmètre de 500m autour du Pont du Riat, il conviendra d'intégrer la zone précédemment comprise dans les abords du MH dans la zone AVAP.

Il a été décidé en CLAVAP que la protection des abords de la Rigole de la plaine se ferait dans le cadre de l'étude générale sur le Canal du Midi et ses ouvrages.

AVAP et plan local d'urbanisme (PLU) et plan d'aménagement et de développement durable (PADD)

Une nouvelle obligation de cohérence a été introduite entre AVAP et PLU. L'AVAP doit désormais prendre en compte les orientations du PADD. Cette obligation répond au souhait :

- d'une part, de ne pas faire de l'AVAP une servitude indépendante de la démarche d'urbanisme,
- d'autre part, d'associer l'approche environnementale de l'AVAP à celle du PLU,

le PLU étant exposé aux mêmes objectifs de protection environnementale et de développement durable.

Pour mettre en cohérence le Plan Local d'Urbanisme et l'AVAP, il conviendra de prendre en compte dans le PLU intercommunal la zone 1 de l'AVAP en zone Ua.

De l'AVAP au site patrimonial remarquable :

LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

L'article 114 de la loi CAP précise la disposition suivante dans le passage de l'AVAP au site patrimonial remarquable :

« Les projets d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date de publication de la présente loi sont instruits puis approuvés conformément aux articles L. 642-1 à L. 642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure à la présente loi.

Au jour de leur création, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine deviennent des sites patrimoniaux remarquables, au sens de l'article L. 631-1 du code du patrimoine, et leur règlement est applicable dans les conditions prévues au III de l'article 112 de la présente loi. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager applicable antérieurement. »

Titre IV « Dispositions diverses, transitoires et finales », Chapitre II, Article 114

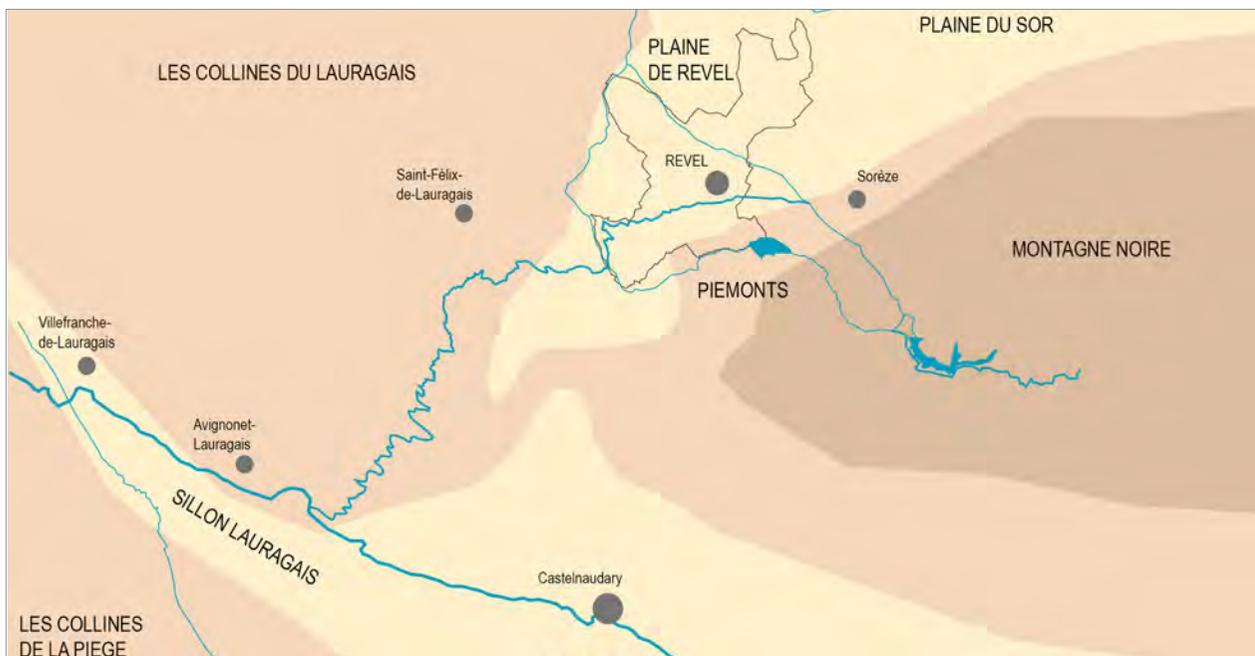
A la fin de l'étude, l'AVAP de Revel s'intitulera le site patrimonial remarquable de Revel.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

PAYSAGE ET HYDROLOGIE

A l'échelle territoriale, Revel s'inscrit à la rencontre de trois entités paysagères cohérentes : la plaine du Sor, les collines du Lauragais et la Montagne Noire. Avec son relief abrupt au nord et couverts de forêts sombres de chênes et au sud plus doux qui rejoint la plaine, la Montagne Noire surplombe Revel et Sorèze jusqu'à 400m. Aux pieds des contreforts de la Montagne Noire, la plaine s'étend de Castres à Bram, en passant par Castelnaudary. Elle est délimitée au nord et à l'ouest par les collines du Lauragais, paysage de douces collines, associé à la richesse de sa production agricole.

La commune de Revel est traversée par les rivières du Sor et du Laudot et la rigole de la Plaine. Le Sor prend sa source dans la Montagne Noire, sur la commune d'Arfons, à 750m d'altitude. Le Sor est un affluent de l'Agout. Le Laudot est une rivière, qui prend sa source dans la Montagne Noire, sur la commune des Cammazes. Il reçoit les eaux de la Rigole de la Montagne et se jette dans le bassin de Saint-Ferréol.



Les entités paysagères de Revel



La Montagne Noire depuis la plaine



La plaine du Sor depuis les contreforts de la Montagne Noire

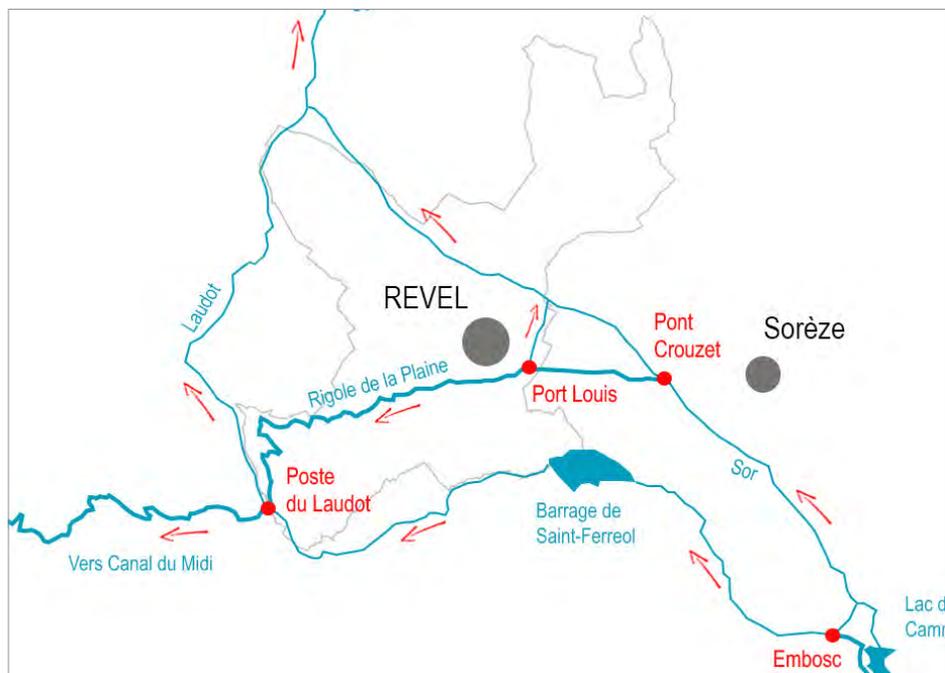


Les collines du Lauragais depuis la plaine

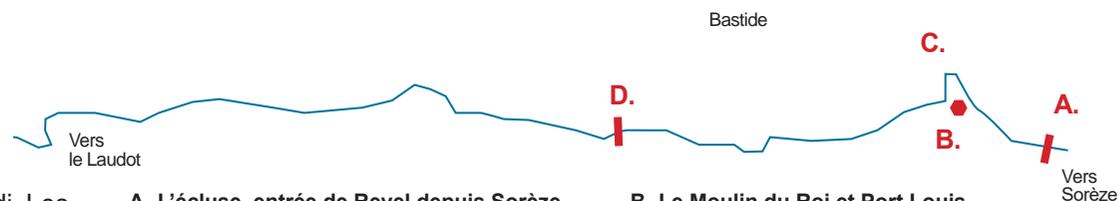
LA RIGOLE DE LA PLAINE

Le Canal du Midi et les ouvrages associés

C'est dans la plaine de Revel que se dessine l'alimentation du Canal du Midi. Les eaux de la Montagne Noire alimentent l'infrastructure et se partagent au seuil de Naurouze, une partie vers la Méditerranée et une partie vers l'Atlantique. L'alimentation du Canal du Midi est ponctuée de plusieurs ouvrages construits pour réguler le débit de l'eau. Le Pont Cruzet marque l'alimentation de la Rigole de la Plaine à partir du Sor. Au Moulin du Roi, à l'entrée de Revel, un canal de dérivation vers le Sor permet l'écoulement des débits excédentaires. Après le doublement de la Rigole de la Plaine, est construit en 1749 un ensemble de génie civil au lieu-dit les Thoumasès (protégé au titre des Monuments historiques).



Sources : <http://patrimoines.midipyrenees.fr/> et service de la navigation du Sud-ouest



A- L'écluse, entrée de Revel depuis Sorèze



B- Le Moulin du Roi et Port Louis



C- L'ancienne citerne et réservoir



D- Le Pont du Riat (MH)



LA RIGOLE DE LA PLAINE

De la ville à la campagne

Du Moulin du Roi jusqu'au pont du Riat, la Rigole de la Plaine traverse la partie de la ville qui s'est étendue durant les XXe et XXIe siècles.

Les lotissements pavillonnaires réalisés aux abords de la Rigole n'ont pas tenu compte des qualités paysagères de cette infrastructure.

Chaussées carrossables et habitations cèdent ensuite la place à la campagne.

La Rigole est alors longée d'un chemin et bordée de résineux et de chênes formant un parcours ombragé apprécié des randonneurs et cyclistes (GR 653).

Cette portion de la Rigole a été préservée de l'urbanisation notamment par l'usage agricole des terres. Les parcelles traversées sont aujourd'hui classées en secteur N (naturels, paysage, qualités des sites) et en secteur A (potentiel agronomique, biologique ou économique des terres) dans le PLU.



Élément de paysage

La Rigole de la Plaine de par ses caractéristiques forme un cordon boisé.

En effet, elle est bordée de part et d'autre d'arbres de hautes tiges : à partir du Moulin du Roi, chênes et platanes, et après le pont du Riat, résineux et chênes. Ce cordon boisé serpente la partie sud du territoire communal et est identifiable notamment depuis les routes de Castelnaudary, Dreuilhe et de Saint-Ferréol.

Ouvrage technique pour l'alimentation du Canal du Midi, la Rigole de la Plaine forme un élément paysager de grande qualité pour la commune marquant ses grands paysages et ses entrées de villes.

Rappelons que l'ensemble formé par la Rigole de la Plaine et la rivière du Laudot est un site classé (13.10.01)



HAMEAUX ET URBANISATION

L'urbanisation de la commune de Revel concerne essentiellement la bastide et ses extensions XXe et XXIe siècles.

Les hameaux Couffinal, Vauré et Dreuilhe et l'urbanisation de Saint-Ferréol forment des entités singulières sur la commune.

Outre ces entités bâties, l'agriculture représente une partie importante du territoire communal.

Dans le PLU (19/06/2013), les hameaux sont identifiés en zone U selon cinq secteurs Ua et Ub (ancien dense) et Uc, Ud et Ue (récent urbanisé). Vauré, Couffinal et Dreuilhe ont leur noyau d'origine dense en secteur Ua et Ub et l'urbanisation récente autour en secteur Uc. Le hameau de Saint-Ferréol distingue le secteur Ud pour les abords immédiats du bassin avec les maisons construites au XXe siècle et le secteur Ue pour l'habitat pavillonnaire récent, autour du Rastel par exemple.

Légende cartes historiques

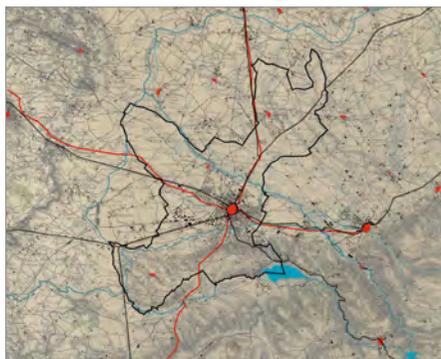
-  Noyau ancien
-  Voies historiques
-  Extension récente
-  Voies actuelles



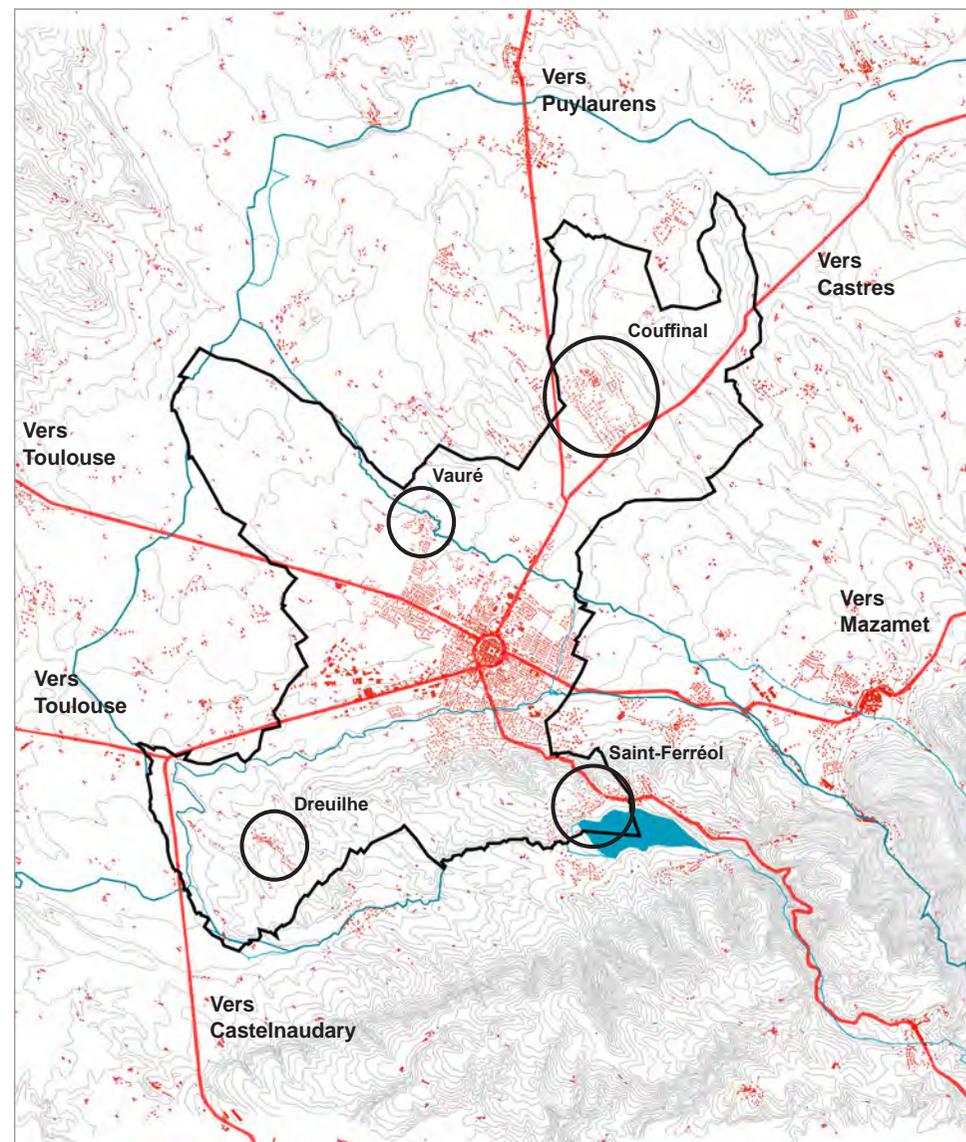
Cassini 1777



Cadastré Napoléonien 1831



Carte État Major 1820-1866



HAMEAUX ET URBANISATION

Le hameau de Couffinal

Le nom Couffinal viendrait du château de Couffinal, toujours présent sur le cadastre napoléonien, à l'ouest du centre du hameau.

Situé sur un plateau à 198 m d'altitude, le hameau est construit en 1770 sur le lieu-dit « en Bouyé ». Il est alors constitué de quelques habitations et d'une église dédiée à Saint-André, accompagnée de son cimetière. En 1866, une nouvelle église est construite et une école en 1882. A la fin du XIXe siècle, le village compte plus de 500 habitants répartis sur une centaine de maisons.

Aujourd'hui, le développement du hameau s'est poursuivi notamment avec un habitat pavillonnaire diffus entre les noyaux d'origine (Couffinal et les Ouilhes).



Le hameau de Vauré

Le nom du hameau est d'origine celtique. « Vabero » est un mot gaulois, qui signifie ravin, puis forêt. Son nom est directement lié à la forêt de Vauré, forêt royale qui préexistait à la construction de la bastide. En 1342, Vauré est Vauro. L'église, dédiée à Saint-Saturnin, est reconstruite dans une architecture moderne par l'architecte toulousain Edouard Weiler en 1966. Le hameau est traversé au nord par le Sor.

Aujourd'hui, les constructions anciennes denses rue du Pont du Sor (photo ci-contre) forment un noyau urbain singulier.

L'urbanisation récente, habitat pavillonnaire forme l'extension du hameau d'origine.



Saint-Ferréol

Sur le cadastre napoléonien de 1831, nous retrouvons très peu d'habitations, si ce n'est le hameau de Dautzats. Une grande partie des maisons ont été construites au cours du XXe siècle.

Malgré le développement d'un urbanisme pavillonnaire (villégiatures), les abords du bassin demeurent un ensemble paysager constitué de grands jardins arborés.

Le bassin est en site classé et ses abords en site inscrit et une partie du hameau est incluse dans le périmètre de protection de 500m du barrage de Saint-Ferréol, protégé au titre des Monuments historiques.



HAMEAUX ET URBANISATION

Le hameau de Dreuilhe

Le village ecclésial de l'an mille conserve le tracé des anciens fossés. Une église existait à Dreuilhe dès le XI^e siècle.

Le bâti se concentre de part et d'autre de la rue principale qui traverse le hameau. L'urbanisation a suivi dans un premier temps cette implantation le long de la voie. Cette architecture civile présente un intérêt patrimonial.

Aujourd'hui, le noyau ancien est toujours identifiable, des constructions récentes, postérieures à 1960 essentiellement se sont ajoutées, reconnaissables à leur implantation en recul des voies, en ordre discontinu et donnant une faible densité bâtie.

L'enjeu est le développement pavillonnaire autour du hameau en rupture avec l'implantation bâtie en alignement sur la rue principale.



Schéma d'orientation d'aménagement :

Le développement de la partie basse du hameau de Dreuilhe, soit 6 hectares, est prévu en cohérence avec la caractéristique de village – rue implanté en crête. Il s'agit de réaliser des connexions cohérentes avec le relief et de permettre, au fil des opérations, de constituer un maillage intégrant les voies existantes. Mettre en place une voie de liaison basse adaptée à la topographie et au paysage :

- suivi des courbes isométriques,
- accès positionnés de préférence aux points où les voies et le terrain sont au même niveau ;
- les voies suivent le plus possible les fossés existants
- raccordement et intégration des voies existantes,
- maillage en vis-à-vis d'accès existants.



Assemblage cadastre napoléonien 1831, section H, ADHG 3P4150 et 51



Vue aérienne actuelle



Schéma d'orientation d'aménagement, PLU

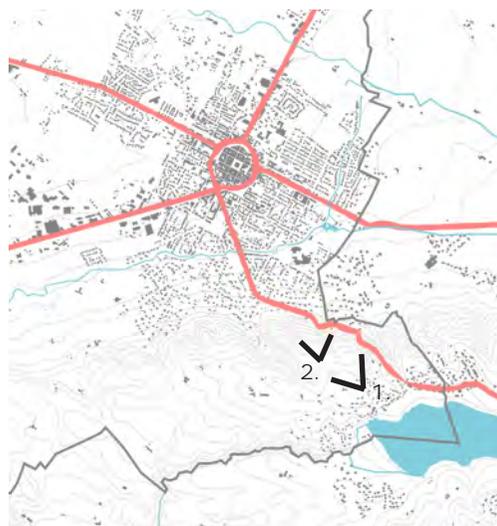
LES APPROCHES ET LES POINTS DE VUE

Depuis les contreforts de la Montagne Noire et le bassin Saint-Ferréol

Un seul point haut permet d'apprécier la ville dans sa globalité. Il est positionné sur les contreforts de la Montagne noire, sur le chemin du Rastel.



1. Depuis le chemin de Rastel



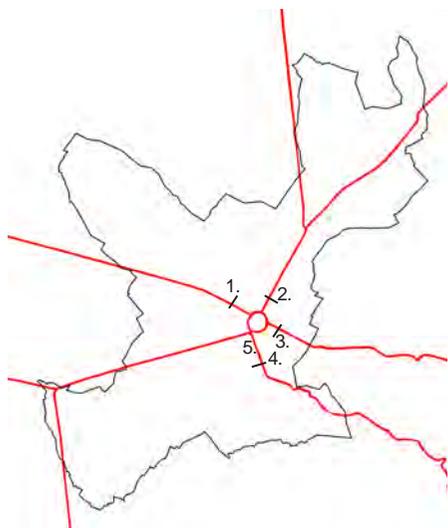
1. Depuis le chemin de Rastel



2. Depuis le chemin de Rastel

Les entrées de ville

Le maintien des alignements d'arbres, assurant la structuration de l'espace participant de la qualité des entrées de ville. C'est notamment le cas pour les avenues de Toulouse et de Saint-Ferréol, et partiellement pour l'avenue de Sorèze. Les autres ont disparu.



1. Avenue de Toulouse : vers Revel



2. Avenue de Castres : vers Revel



4. Avenue de Saint-Ferréol aujourd'hui



3. Avenue de Sorèze, devant le collège : carte postale début du XXe siècle et aujourd'hui



5. Avenue de Vaudreuil depuis la patte d'oie : carte postale début du XXe siècle et aujourd'hui

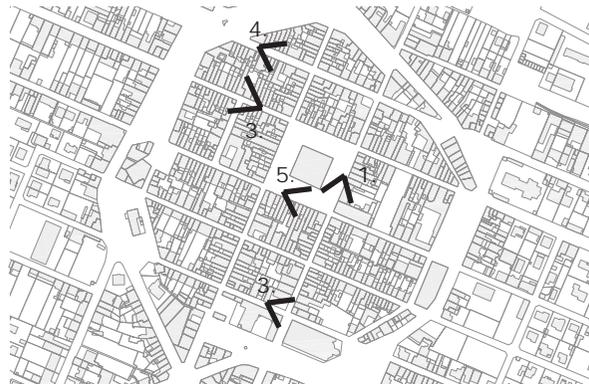


Depuis la bastide, les échappées vers le paysage : vers la Montagne Noire et vers les collines

La régularité du tracé permet des échappées visuelles sur la campagne. Ces vues sont particulièrement remarquables au sud sur le piémont de la Montagne Noire qui forme le fond de perspective.



1. Galerie du Levant vers rue Notre-Dame



2. Rue du Temple



3. Rue de l'Etoile



4. Rue de Vaure



5. Rue Georges Sabo

TERRITOIRE: CONCLUSION ET OBJECTIFS DE L'AVAP

Le diagnostic territoire a permis d'identifier les qualités patrimoniales de trois sites situés hors la partie agglomérée de Revel : la Rigole de la Plaine, les abords du bassin de Saint-Ferréol et le hameau de Dreuilhe. Nous livrons ici les valeurs qui font leur qualité patrimoniale et leurs contextes réglementaires actuels. Les enjeux sous-jacents et les préconisations à mener sont également proposés pour assurer le suivi et le devenir de ces sites. Ces trois sites ne sont pas intégrés à l'AVAP.

La Rigole de la Plaine

Qualités patrimoniales

- Valeur historique : un des ouvrages permettant l'alimentation du Canal du midi
- Valeur paysagère : un élément de paysage dans la ville et de structuration du territoire communal par le cordon boisé de la Rigole.

Protection actuelle

L'ensemble formé par la Rigole de la plaine et la rivière de Laudot est un site classé (13.10.01).

La Rigole au regard du PLU

Dans la ville, les abords de la rigole appartiennent aux zones Uc et Ud. Aujourd'hui, la quasi totalité des parcelles bordant la rigole sont urbanisées.

Hors la ville, les abords de la rigole sont soit :

- en zone N, faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, l'urbanisation ne peut s'étendre. Sont également identifiés 2 secteurs de constructibilité limitée (Nh et Nt).
- en zone A, faisant l'objet d'une protection particulière en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. A l'intérieur, ne sont autorisées que des constructions destinées à l'exploitation agricole.
- en zone AS, dans laquelle ne sont autorisée aucune construction, même agricole. Ce secteur a pour vocation de préserver le paysage caractérisé par la ripisylve de la Rigole de la Plaine, pour les terrains situés en contrebas de la Rigole de la Plaine, entre celle-ci et les infrastructures principales.
- Certaines zones Ah jouxtent la Rigole. Ce sont des secteurs d'habitat où la

constructibilité est limitée et soumise à conditions particulières.

- Les extensions limitées, les annexes aux constructions existantes et les changements de destination des constructions existantes à destination d'habitat, de commerce, d'artisanat, d'hôtellerie, de service et de bureau sont autorisés :
 - o si elles n'apportent pas de nuisance à leur voisinage ;
 - o si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées.
 Elles ne peuvent être autorisées que si elles représentent 20 % de la surface de plancher existante et dans la limite de 150m² de surface de plancher totale.
- Toute construction ou installation doit être implantée à 50 m minimum à partir de l'axe de la Rigole de la Plaine ;
- Pour les constructions à usage d'habitation nécessaires à l'activité agricole, les implantations et l'aspect extérieur des bâtiments doivent respecter les recommandations de la charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais.
- Les autres constructions liées à l'activité agricole doivent s'intégrer dans leur environnement immédiat.

Enjeux et préconisations

L'urbanisation aux XXe et XXI siècles s'est développée autour de la Rigole à proximité du centre ville. La « Rigole campagne » est aujourd'hui encore préservée d'une urbanisation générique.

La Rigole de la Plaine n'est pas intégrée à l'AVAP. La réglementation du PLU pourrait être renforcée par des préconisations plus précises formulées sur l'aspect extérieur des constructions, notamment celles liées à l'activité agricole, dans le cadre de l'étude en cours sur la protection des abords du Canal du Midi.

Les abords du bassin de Saint-Ferréol

Qualités patrimoniales

- Valeur paysagère : malgré le développement d'un urbanisme pavillonnaire au début du XXe siècle (villégiature), les abords du bassin demeurent un ensemble paysager constitué de grands jardins arborés.
- Valeur historique : ouvrage permettant l'alimentation du canal du midi.

Protection actuelle

Le bassin de Saint-Ferréol est en site classé et ses abords en site inscrit (07 02 1944). Les abords du bassin sont également en partie situés dans le rayon de 500 mètres du barrage (édifice inscrit MH, 13 07 1997).

Enjeux et préconisations

La division parcellaire et la densification du bâti nuiraient à la qualité paysagère du site.

Les abords et le bassin sont situés sur plusieurs communes.

L'ensemble du site nécessiterait une gestion concertée avec un PLU intercommunal et éventuellement un règlement de type AVAP intercommunale.

Le hameau de Dreuilhe

Qualités patrimoniales

- Valeur urbaine : village ecclésial de l'an mille qui conserve le tracé des anciens fossés
- Valeur architecturale : architecture civile présentant un intérêt patrimonial le long de la rue principale
- Valeur paysagère : hameau encore préservé de l'urbanisation pavillonnaire.

Contexte réglementaire

Le village ne fait pas l'objet de protection. Le relevé archéologique du PLU signale l'église Saint-Sernin de Dreuilhe. Le noyau d'origine dense est en secteur Ua et Ub et l'urbanisation récente autour en secteur Uc. Il fait également l'objet d'un schéma d'orientation d'aménagement.

Enjeux

Le développement pavillonnaire autour du hameau est en rupture avec l'implantation bâtie en alignement sur la rue principale.

Les qualités identifiées pour ce hameau n'ont pas conduit à son intégration dans l'AVAP. Néanmoins, il est souhaitable qu'une réflexion approfondie soit portée par le futur PLUi et son PADD pour assurer son développement dans le respect des qualités urbaines, architecturales et paysagères décrites. Éventuellement, une campagne de fouilles archéologiques pourrait être menée autour de l'église (ancien fossé) et une réflexion sur l'aménagement des espaces publics du hameau pourra être conduite afin de renforcer et valoriser ses potentialités.

TERRITOIRE: CONCLUSION ET OBJECTIFS DE L'AVAP

Le diagnostic territoire a permis d'identifier d'une part, les approches et, d'autre part, les vues remarquables depuis les points hauts vers la ville et depuis la ville vers le grand paysage.

Les vues depuis les points hauts

Un seul point haut permet d'apprécier la ville dans sa globalité. Il est positionné sur les contreforts de la Montagne noire, sur le chemin du Rastel.

Protection actuelle

Le chemin du Rastel est partiellement situé dans le site inscrit des abords du bassin de Saint-Ferréol.

Enjeux

L'urbanisation diffuse pourrait altérer la qualité de ces vues.

Le règlement de l'AVAP est attentif à la préservation du vélum en contrôlant les gabarits des constructions existantes et neuves dans l'extension de la bastide.

Les approches et entrées de ville

Enjeux

De nombreux alignements d'arbres plantés aux entrées de ville ont disparu. Ceux conservés sont de qualité et forment un paysage urbain de grande qualité pour la ville. Ils doivent être préservés.

Le règlement de l'AVAP est attentif à la préservation et à la conservation des alignements d'arbres existants et préconisera de mener une étude sur le requalification des entrées de ville, incluant une réflexion sur la replantation des alignements d'arbres disparus.

Les vues de la bastide vers le paysage

La régularité du tracé permet des échappées visuelles sur la campagne. Ces vues sont particulièrement remarquables sur le piémont de la Montagne Noire qui forme le fond de perspective vers le sud.

Enjeux

Ces vues remarquables participent de la qualité urbaine de Revel.

Le règlement de l'AVAP est attentif à la préservation des vues.

LE TRACÉ DE LA BASTIDE FAIT MONUMENT

La formation de la ville par ses plans

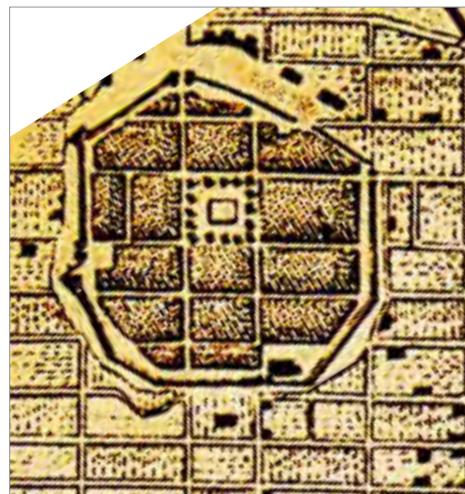
Au travers des différents plans, présentés ci-contre, ce chapitre permet de mettre en évidence l'évolution de la structure urbaine et le développement de la bastide et des faubourgs depuis la fondation de la ville jusqu'à nos jours.



Charte de fondation



Plan «Maguès», 1760-1770



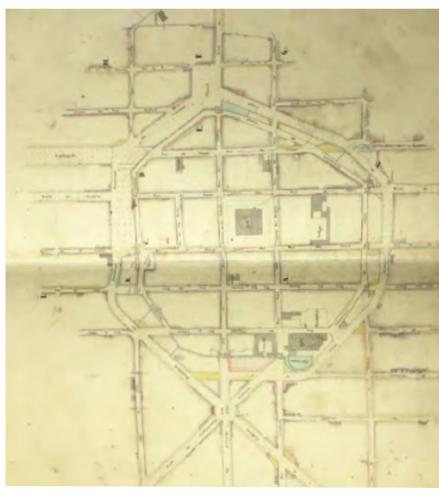
Plan Dillon, 1771



Plan 1780



Cadastre Napoléonien, 1831



Plans d'alignement, 1843



Cadastre 1961



Cadastre 2014

LE TRACÉ DE LA BASTIDE FAIT MONUMENT

Fondation de la bastide de Revel

Revel appartient à la famille des bastides françaises dont une majorité (55%), située entre Périgord et Pyrénées.

Eustache de Beaumarchais, créateur d'une vingtaine de bastides autour de Toulouse (Mirepoix 1279, Grenade 1290, etc.), dans la vallée de la Garonne et dans l'Albigeois, fonde Revel. C'est une dernière à être bâtie, en 1342.

Le document « Vidimus et confirmation par Louis XI des privilèges de Revel, mai 1462 », reproduit la charte de fondation rédigée à Toulouse par Agot de Baux, en date du 8 juin 1342 et celle de Philippe VI en 1345 relative aux « privilèges des bourgeois de Revel ».

La charte de fondation de la bastide de Revel est constitué de 89 articles traitant des aspects sociaux, administratifs et économiques de la cité.

Le document ci-dessous est un parchemin aux dimensions 665 x 1680 mm, scellé de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Il est disponible aux Archives Départementales de la Haute-Garonne (cote : 2 E 596).

L'article 33, intitulé « concessions de terrains à bâtir », donne les dimensions parcellaires.

Nous faisons l'hypothèse, en suivant un article d'Urbain Vitry, qu'en pays toulousain la brassa a perduré dans la canne. La canne toulousaine équivaut à 1,7961 m et fonctionne à Revel.

A partir des dimensions données par l'article 33 de la charte de la fondation, nous proposons le tracé théorique de la bastide, la localisation des padouvens et des remparts (superposé au cadastre actuel).



Parcelle

15,3 = 27,455m

5,1 = 9,43m

Place

50 = 89,80m

Îlot

32 = 57,47m

64 = 114,95m

Rue

4 = 7,18m

Entre-axe ilot

36 = 64,66m

1. Schéma du tracé théorique des entre-axes de rues, du contour d'extension de la bastide et de l'emplacements des padouvens.

2. Schéma du tracé théorique des remparts et des portes, avec emplacement des padouvens. Les rues sont composées en svastika.

3. Schéma du tracé théorique à l'octogone régulier (hypothèse)

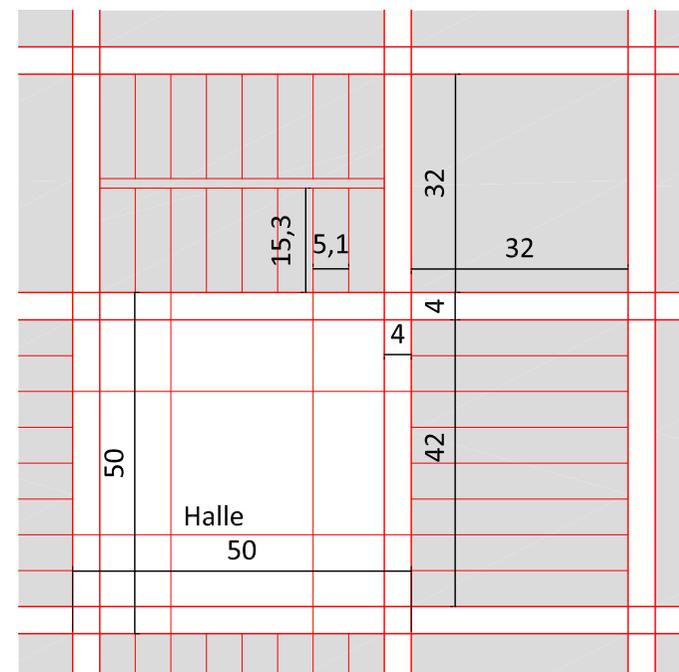
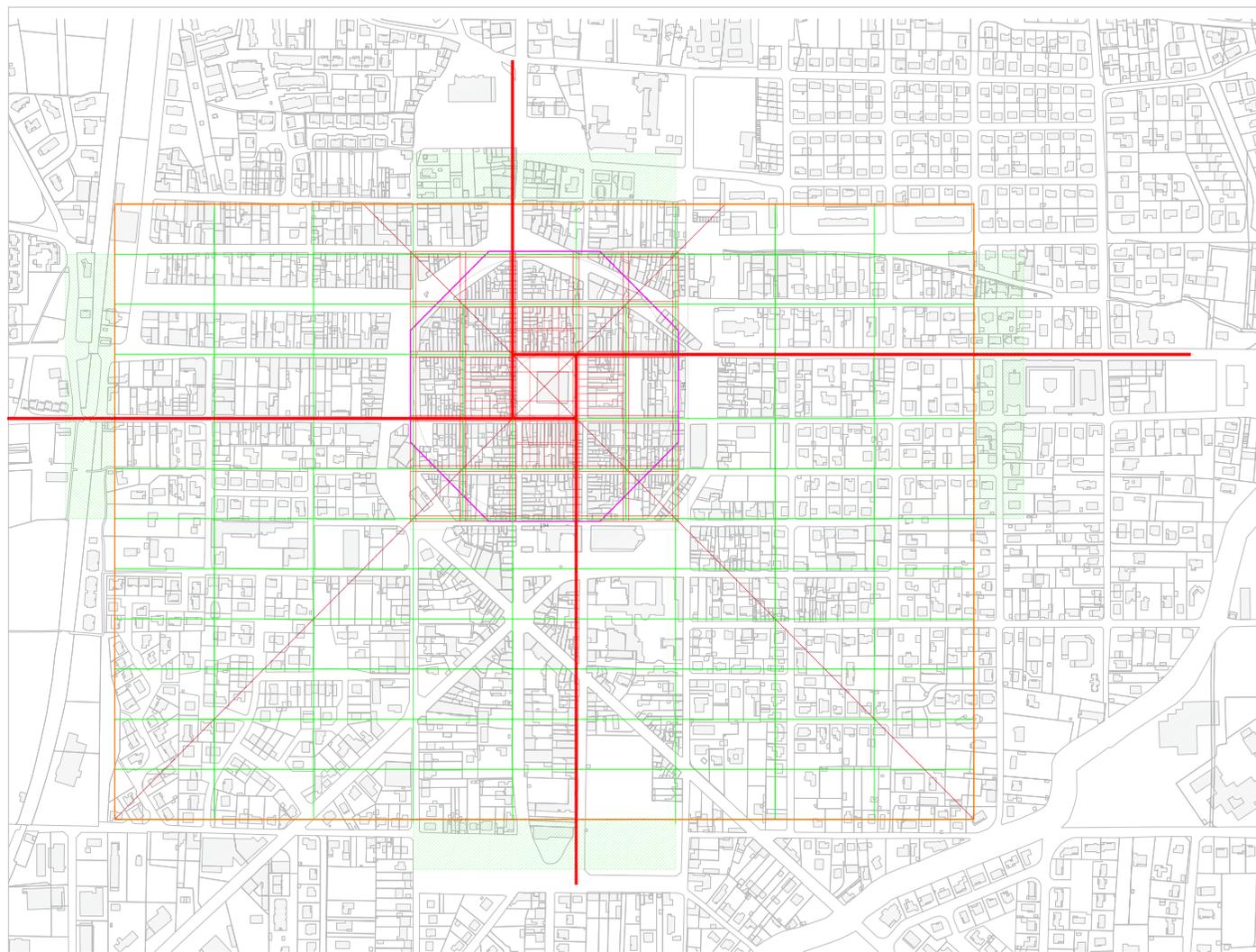
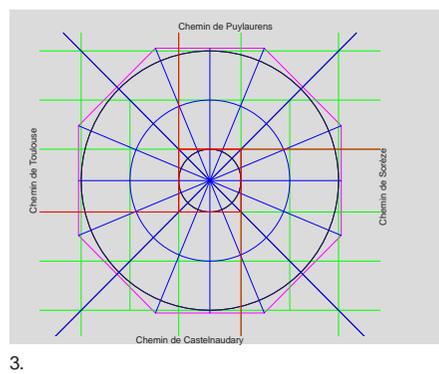
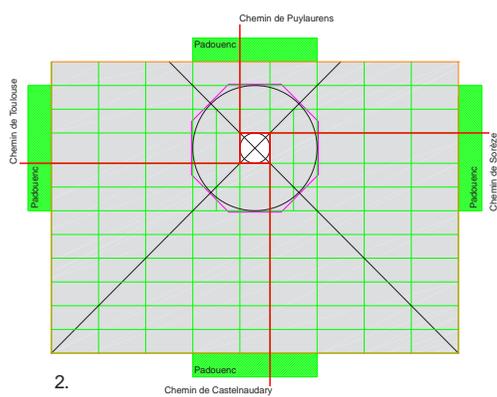
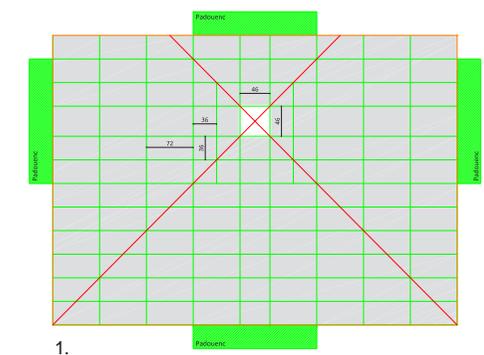


Schéma du tracé théorique du parcellaire de la bastide avec les proportions indiquées en brasses avec en légende la valeur métrique correspondante.



Le tracé perdu sur le cadastre actuel

LE TRACÉ DE LA BASTIDE FAIT MONUMENT

Tracé appliqué : déformation dans le temps du tracé originel

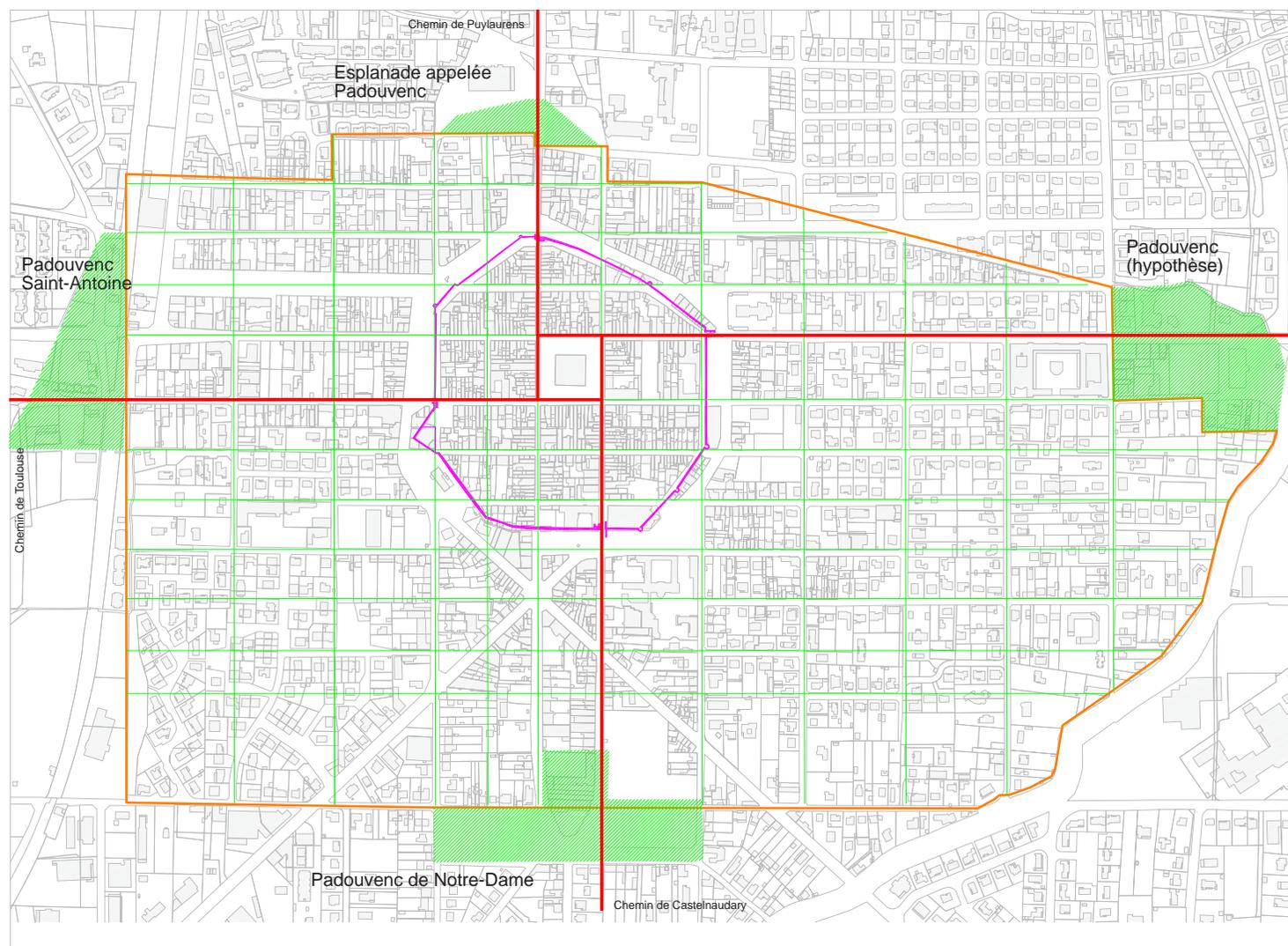
Sur la base du cadastre actuel, nous proposons d'adapter le tracé théorique à la réalité bâtie actuelle.

Les entre-axes de rue sont tracés selon les dimensions des rues actuelles.

Les padouvencs sont repérés sur la carte de 1780, les plans Maguès et le cadastre napoléonien. Le tracé des remparts et des portes de ville est réalisé d'après les plans Maguès.



Padouvinc de Notre-Dame aujourd'hui



— Tracé de l'enceinte



0 100 200 500m

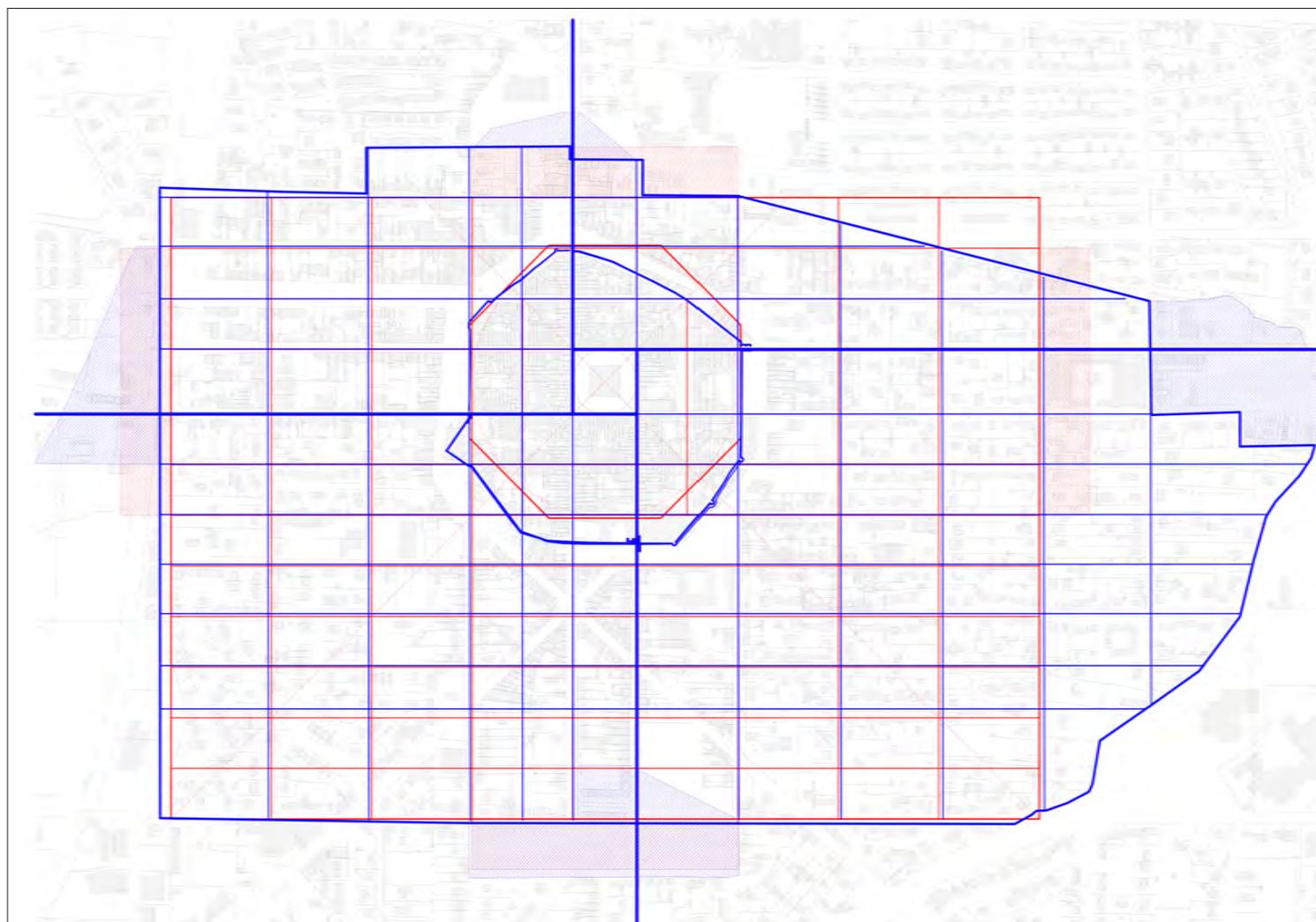
LE TRACÉ DE LA BASTIDE FAIT MONUMENT

Comparaison des tracés théorique et appliqué

La structure urbaine par ses dimensions de rues, de place et de parcelles, édictées dans la Charte de la fondation de la bastide a été réalisée avec précision et rigueur.

Le tracé des rues de la bastide a été poursuivi dans le tracé des chemins hors les murs.

La régularité du tracé et sa permanence depuis la fondation de la ville jusqu'à nos jours dans la bastide et dans les faubourgs constitue une qualité patrimoniale d'importance.



Tracé théorique - Tracé appliqué



0 100 200 500m

PERSISTANCE DU TRACÉ DE LA BASTIDE EXTRA-MUROS

Formation des faubourgs au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, la bastide est contenue dans ses remparts et accessible par quatre portes : le porte de Castres au nord, la porte de Sorèze à l'est, la porte Notre-Dame au sud et la porte Saint-Antoine à l'ouest. A chacune de ces portes est associée un padouenc nommément identifié sur le plan Maguès. Les terrains hors la bastide sont alors essentiellement des champs, prés et potagers. Quatre *tuileries* avec four sont implantées à l'extérieur des remparts et une cinquième près du padouenc Notre-Dame. Un marché aux bœufs est indiqué près de la porte de Castres.

La disparation progressive de l'enceinte et le comblement des fossés la ceinturant vont contribuer au développement de la bastide hors ses murs. Quelques constructions s'organisent dans les faubourgs Notre-Dame et de Castres mais les habitations sont alors majoritairement concentrées dans la bastide.

-  Cadastre actuel
-  Bâti et voies en 1780
- Portes**
- P1 Porte de Castres
- P2 Porte de Sorèze
- P3 Porte Notre-Dame
- P4 Porte Saint-Antoine
-  Padouencs
- Pa Padouenc Saint-Antoine
- Pb Padouenc Notre Dame
- Pc Padouenc appelé esplanade
- P Padouenc Port-Louis (supposé)
- Faubourgs**
- F1 Faubourg de Castres
- F2 Faubourg Notre-Dame
-  Tuilerie

Carte réalisée d'après les plans de 1780 et Maguès de 1760-70



Démographie en 1793 : 3743 habitants

PERSISTANCE DU TRACÉ DE LA BASTIDE EXTRA-MUROS

Les faubourgs au XIXe siècle

On observe au début du XIXe siècle sur le cadastre napoléonien de 1831 les changements qui ont marqué la ville depuis la fin du XVIIIe siècle. Le rempart a progressivement disparu, le plan montre quelques vestiges dont notamment les anciennes portes. Le comblement des fossés, anciennement des marais impraticables, a permis l'aménagement de promenades plantées. Ces deux faits ont conduit à l'assainissement des lieux et à la possibilité du développement de la ville hors les murs.

Par ailleurs, le tour de ville est aménagé entre 1776 et 1778 afin de relier les principales voies d'accès à l'extérieur des remparts, sans passer par la place de la halle. La patte d'oie est aménagée en 1777.

Malgré l'augmentation du nombre d'habitants au début du XIXe siècle, les habitations demeurent concentrées dans la bastide, les boulevards et les faubourgs Notre Dame et de Castres.

Démographie en 1831 : 5453 habitants

-  **Cadastral actuel**
-  **Bâti et voies en 1831**
-  **Padouvens**
- Pa** Padouenc Saint-Antoine
- Pb** Padouenc Notre Dame
- P** Padouenc
-  **Cimetière**
-  **Vestiges portes**
-  **Tuilerie**

Carte réalisée d'après le cadastre napoléonien de 1831



PERSISTANCE DU TRACÉ DE LA BASTIDE EXTRA-MUROS

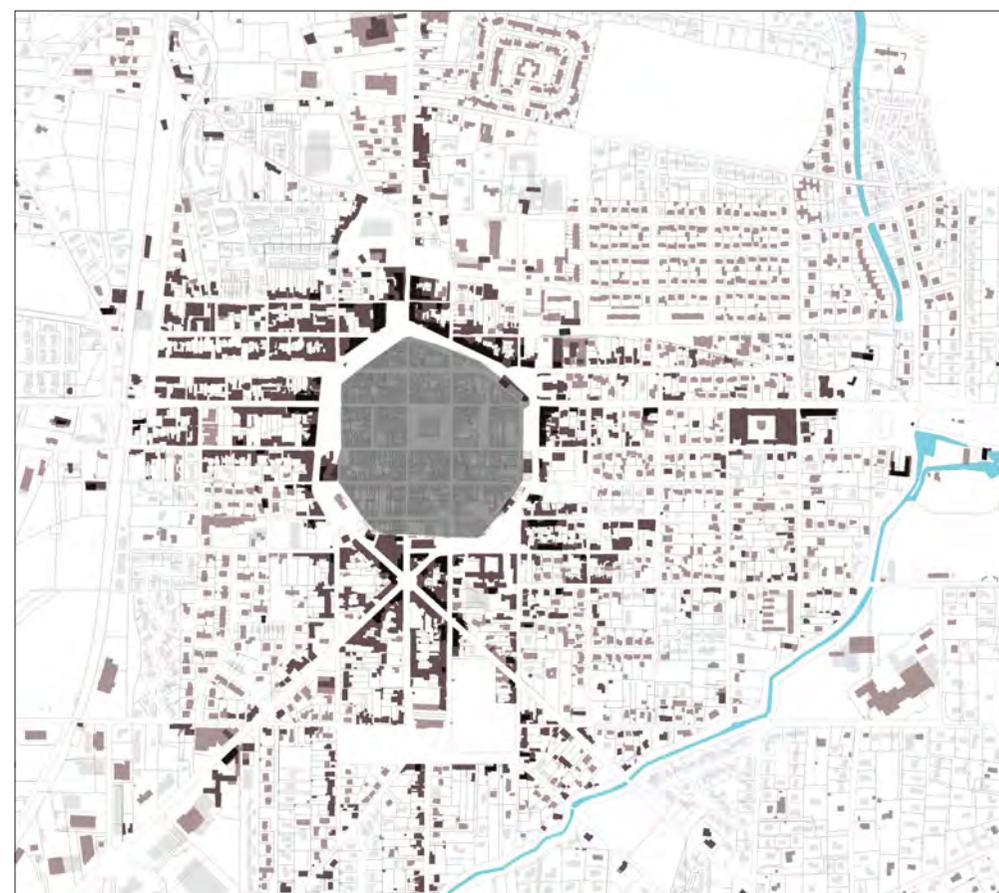
Extension aux XXe et XXIe siècles

On a pu voir en 1831 que seuls les faubourgs de Castres et Notre-Dame regroupaient des habitations hors les murs de la bastide. Le développement des faubourgs s'est principalement concentré dans la deuxième moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les constructions se répartissent en couronne autour de la bastide, de l'allée Charles de Gaulle et de la patte d'oie. Le collège a été édifié route de Sorèze près du Moulin du Roi et l'hôpital au sud de l'église sur le boulevard Carnot. La ville entame son expansion urbaine alors que le nombre d'habitants est resté sensiblement stable (5453 en 1831). Le temps d'arrêt en 1975 permet de constater que l'expansion urbaine des années 50 et 60 s'est concrétisée dans les limites de la voie ferrée, de la Rigole de la Plaine et le long de la route de Castres. Il s'agit principalement de lotissements de maisons individuelles et de quelques exemples d'habitations collectives

près de la route de Sorèze. Aujourd'hui, l'urbanisation diffuse de la fin du XXe et du XXIe siècles a dépassé les limites que formaient la voie ferrée et la Rigole de la Plaine.

Démographie
 en 1946 : 5508 habitants ;
 en 1975 : 7164 habitants ;
 en 2013 : 9364 habitants.



Carte réalisée d'après les photographies aériennes de 1947 et 1975

PERSISTANCE DU TRACÉ DE LA BASTIDE EXTRA-MUROS

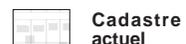
Persistence de la structure viaire

Les tracés originaux de la bastide ont persisté depuis sa fondation. Le développement des faubourgs s'est appuyé sur cette structure urbaine dans le tracé des voies et la proportion des îlots. Les padouvencs sont également toujours perceptibles dans leur tracé et dans l'usage d'espace libre.

On note en dernier lieu l'homogénéité des densités et de la hauteur bâti.

La persistance des tracés originaux inscrit la ville dans la longue durée, et fonde sa valeur patrimoniale.

Datation de la structure viaire



Cadastré
actuel



1780



XIXe siècle

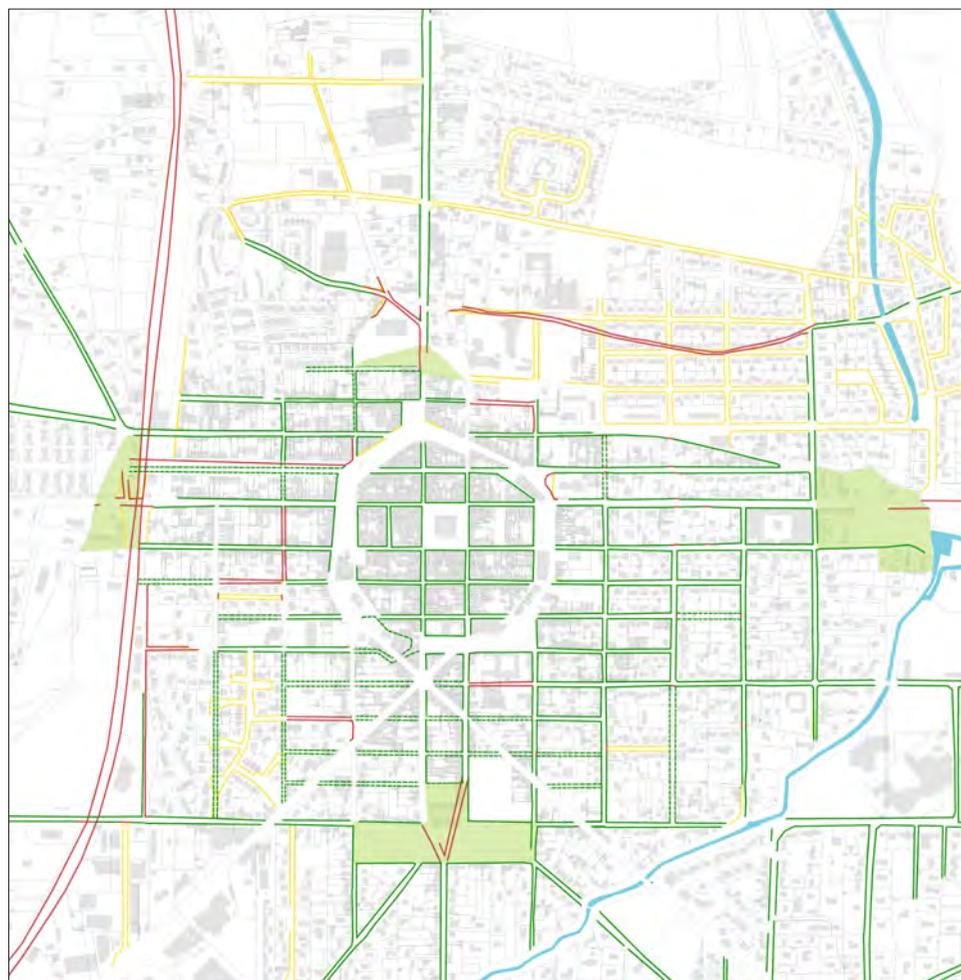


XXe siècle

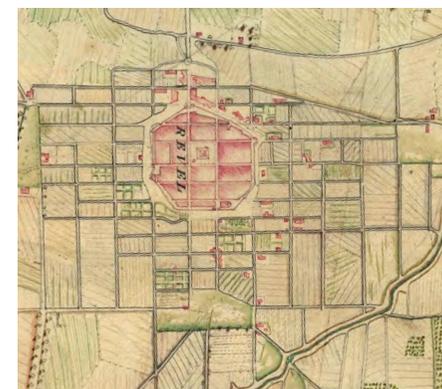


padouvenc

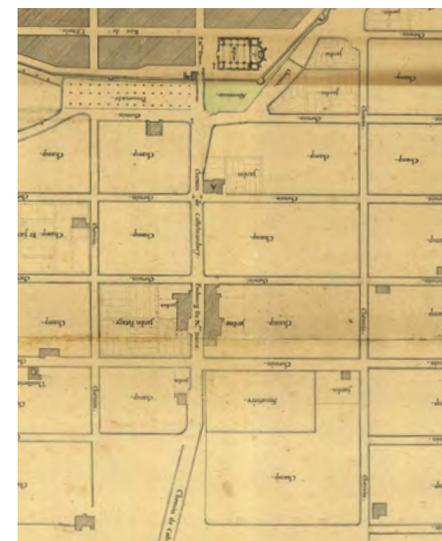
--- Tracé de 1780 disparu



Carte réalisée d'après les plans anciens de 1780, 1831 et 1866 et les photographies aériennes de 1947 et 1975



1780, « Carte des environs de Revel »



plan « Maguès » faubourg et padouvenc Notre-Dame

TRACES ET VESTIGES

Vestiges du système défensif : remparts, portes et bastion

Le système défensif, remparts et fossés, de Revel a probablement été construit vers 1355. A partir du plan Maguès (1760-1770), il est possible de comprendre le tracé des remparts et leur fonctionnement à la fin du XVIII^e siècle. On remarque quatre portes (Castres au nord, Sorèze à l'est, Notre Dame au sud et Saint-Antoine à l'ouest) ainsi que plusieurs tours de défense. De larges fossés ceinturaient l'ensemble.

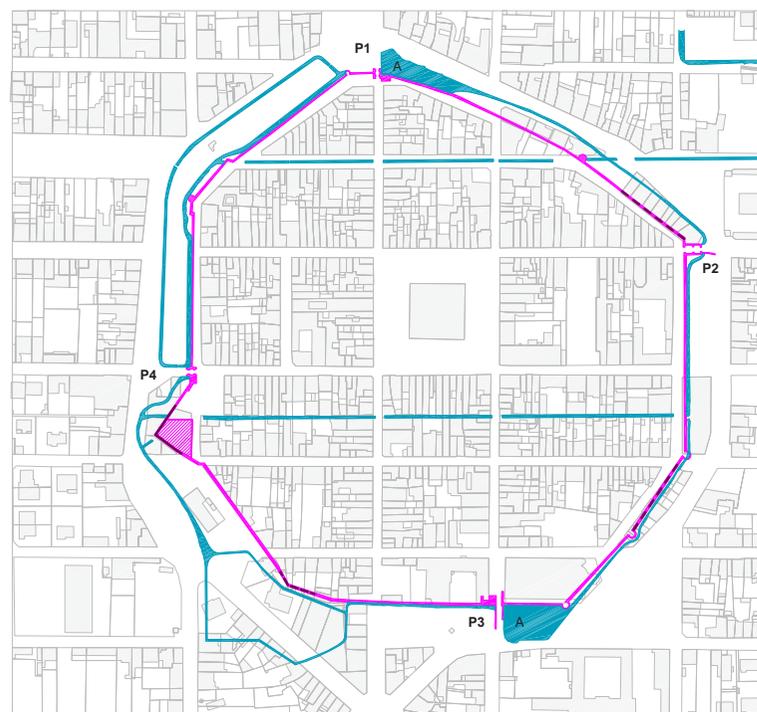
Les remparts se détériorent et perdant leur usage défensif, ils sont progressivement démolis à la fin du XVIII^e siècle. En 1778, un entrepreneur est chargé de les démolir et de ne conserver que les anciennes fondations sur 8 pieds de hauteur. Des vestiges subsistent dans la ville : près de la place du Patty à l'emplacement de l'ancien bastion, dans les jardins de l'îlot entre rue de l'étoile et boulevard Denfert-Rochereau (a), dans une impasse rue de Dreuilhe (b) et potentiellement dans les fondations des constructions de la rue des Escoussières (c). Sur l'emprise parcellaire 101, une portion du mur nord ouest de l'ancien rempart a été conservé sur plus de 5m de hauteur. Celui-ci est composé d'une partie inférieure de blocs de grès sur une hauteur de 4,20m, d'un bâti intermédiaire hétérogène et d'une partie supérieure de briques cuites sur une hauteur de 1,60m et percées de meurtrières. La jonction devait accueillir le tour de ronde.

	Remparts		Cadastré actuel
	Vestiges	Portes	
	Fossés et mayrals	P1	Porte de Castres
A	Abreuvoirs	P2	Porte de Sorèze
		P3	Porte Notre-Dame
		P4	Porte Saint-Antoine

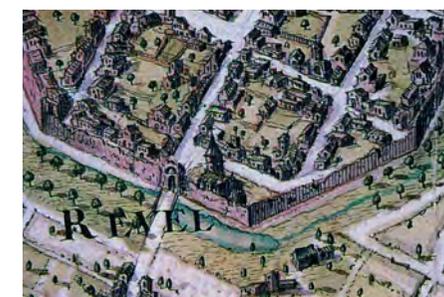


Vestige du mur ouest du rempart (Bastion)

Sources : les Cahiers de l'histoire de Revel numéro 16, 2011



b. impasse, rue Dreuilhe



Atlas des Rigoles 1770

TRACES ET VESTIGES

Persistence du réseau hydrographique de la bastide et des faubourgs

On trouve en différents points de la ville un ensemble d'équipements liés à la distribution de l'eau ou à son évacuation. Les points (M1, M2, M3) présentent les traces visibles des anciens aqueducs, ainsi que les anciennes fontaines datant du XVIIe et XVIIIe siècles (F1, F2, F3). Aujourd'hui, ces édifices, même non utilisés, font partie intégrante du patrimoine de la ville de Revel. Le plan hydrographique met en avant le soin pris dans le tracé des bastides sur la question de la captation, de la distribution et de l'évacuation des eaux. Le réseau hydrographique est toujours présent aujourd'hui au coeur de la bastide. Certaines traces sont encore visibles et pourraient faire l'objet d'une patrimonialisation. Il semble que l'eau court toujours sous la ville.



F1 : Angle des rues du Temple et du Taur



F4 : Fontaine des Trois-Grâces



F2 : rue Notre-Dame



F3 : rue des Soeurs

Datation et localisation du réseau hydrographique

1770-1780

D'après le plan Maguès de 1760-1770 et le plan de 1780

1831

D'après le cadastre napoléonien de 1831

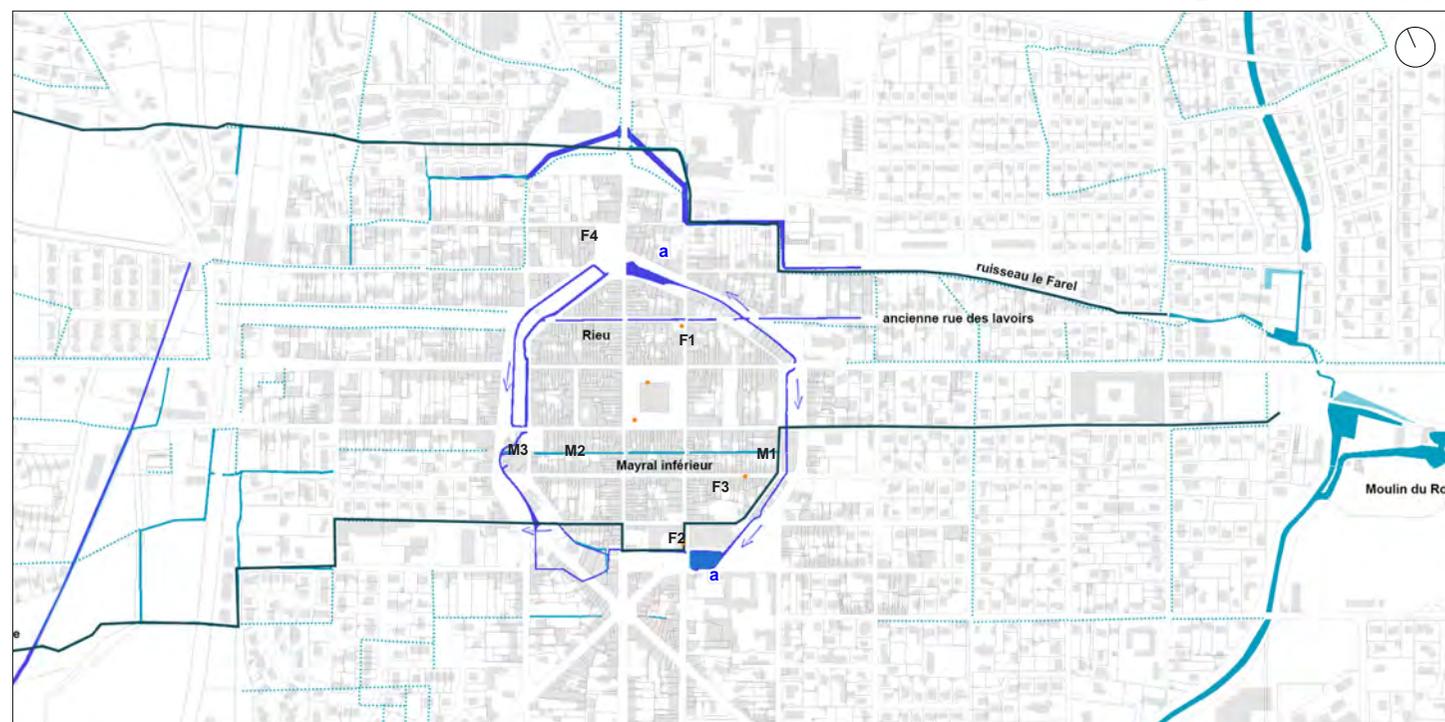
Aujourd'hui

Aujourd'hui, eau vieille

a Abreuvoirs

Fontaines

0 10 200 500m



LES RUES DE LA BASTIDE

Exemples des rues du Temple et Victor Hugo

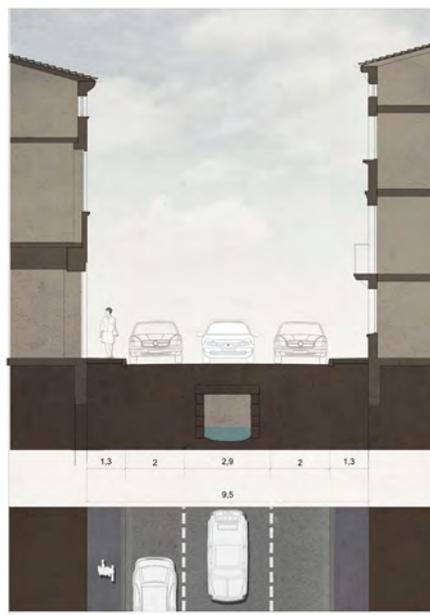
Rue du temple

Largeur : entre 9,30 et 10,20m de façade à façade

La rue du Temple est plus large que les autres voies de la Bastide du fait d'un ancien aqueduc qui la parcourait en son milieu comme le montre l'ancien plan Maguès de la fin du XVIIIe.

Cet aqueduc a été busé lors de l'alignement de la voie et la quasi-totalité des façades ont été reconstruites.

Cette largeur permet d'imaginer un aménagement particulier différent de celui des autres voies de la ville.



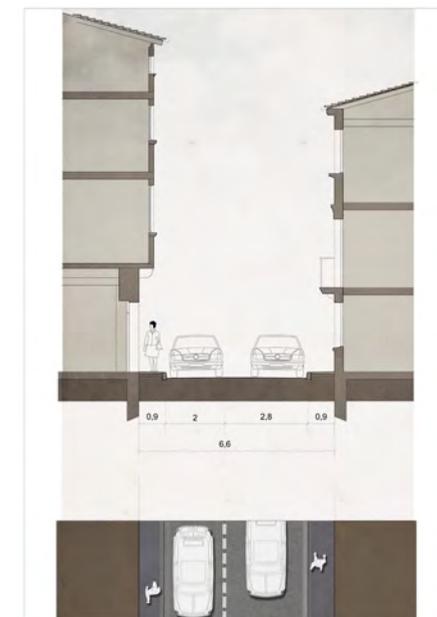
Rue Victor Hugo :

Largeur : environ 6,60m de façade à façade

La rue Victor Hugo est dans le prolongement de la rue Dreuilhe en direction du nord.

Contrairement à d'autres voies de la ville, certaines maisons coté est ont conservé les façades à pans de bois avec encorbellement.

L'exiguïté des trottoirs est à signaler. Ils sont probablement venus remplacer un caniveau central dans la deuxième moitié du XXe siècle.



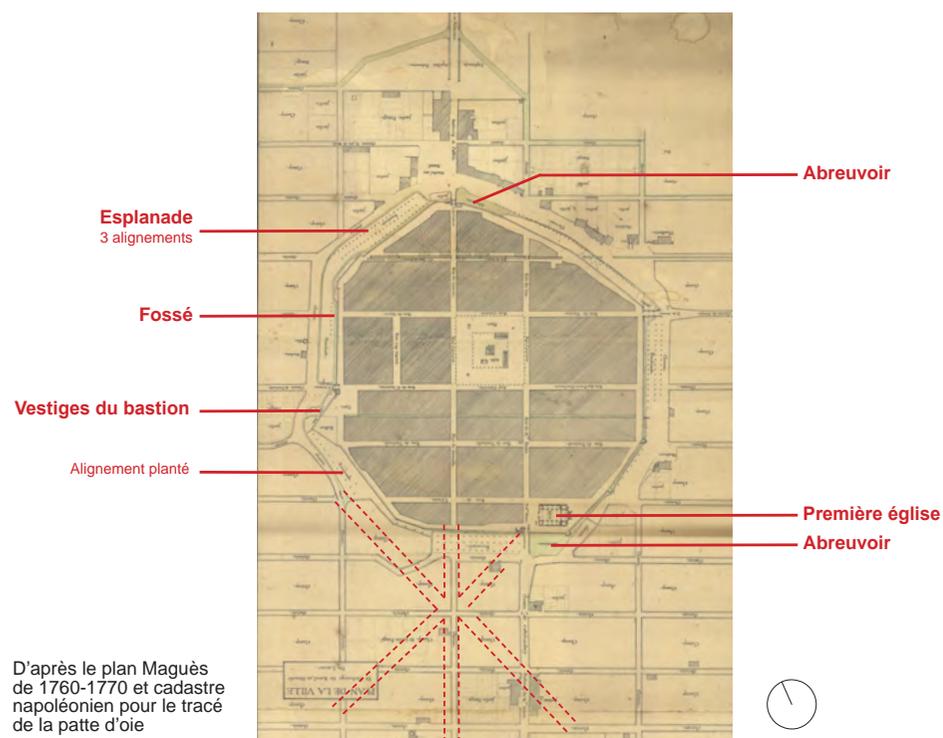
LES BOULEVARDS

La formation des boulevards - XVIIIe siècle

Le plan de la fin du XVIIIe siècle présente les boulevards comme la résultante d'espaces publics différents : esplanade, fossé, promenades, bastions....

Au sud, le tracé de l'actuelle place de la Patte d'oie, en forme d'étoile, est venue interrompre la trame originelle de la ville tout en facilitant la circulation.

Le cadastre napoléonien et le plan des alignements de Cambon, au XIXe permettent d'observer le prolongement du tracé des boulevards et la régularisation des espaces publics. Les fossés sont comblés pour se donner de nouvelles emprises foncières sur lesquelles plusieurs habitations sont construites.



D'après le plan Maguès de 1760-1770 et cadastre napoléonien pour le tracé de la patte d'oie

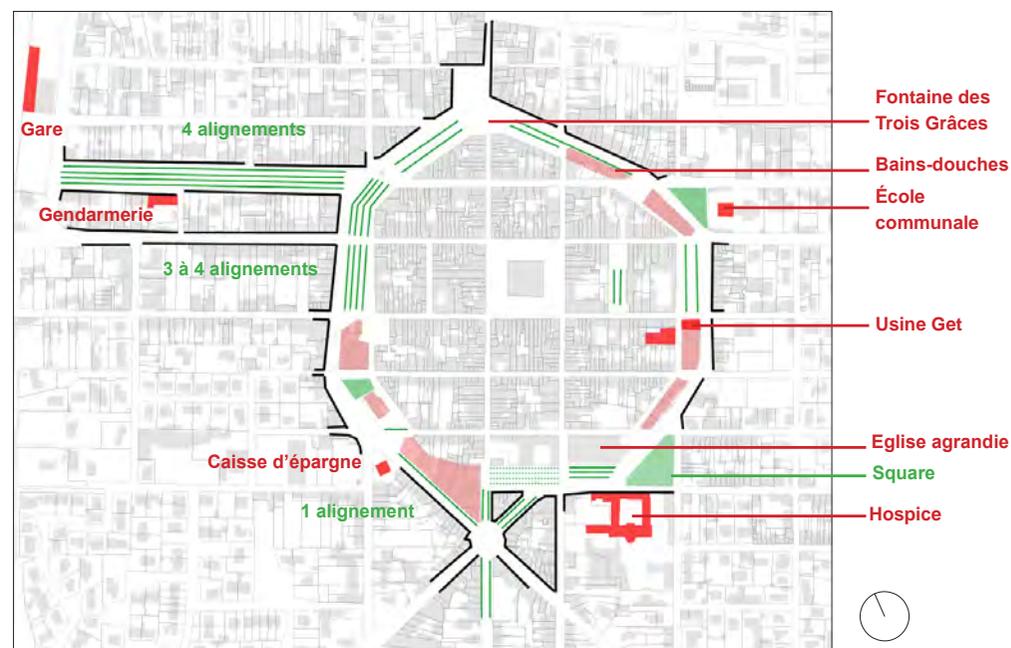
Localisation sur le plan Maguès des principaux édifices et alignements d'arbres en relation avec les boulevards

L'évolution des boulevards - XIXe-XXe siècles

Fin XIXe et début XXe siècle, plusieurs équipements sont construits (gare, gendarmerie, hospice, etc.)

L'esplanade (allée Charles de Gaulle) a fait le lien avec la gare. La gendarmerie y a été construite à la fin du XIXe siècle.

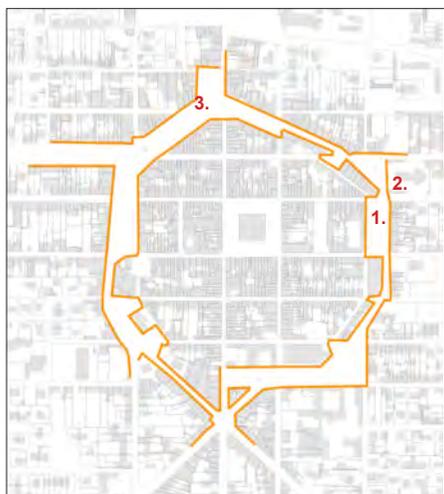
Dans les angles entre la forme octogonale et le carré le rattrapage de la trame se fait par des squares triangulaires qui font le charme de la ville en donnant en fond de perspective des boulevards des espaces verts ou des arbres, tel que le square de l'hôpital.



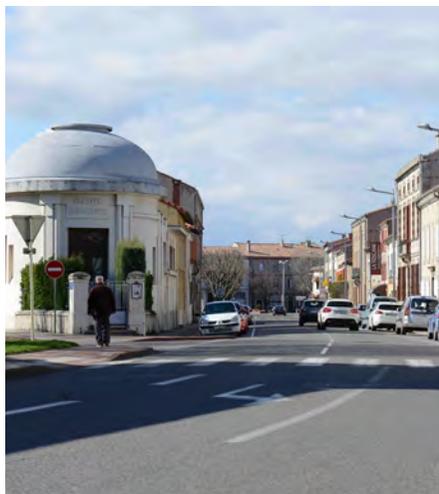
Localisation sur le cadastre actuel des principaux édifices et alignements d'arbres en relation avec les boulevards

LES BOULEVARDS

Les ambiances urbaines : front bâti homogène, tracé irrégulier, disparité des traitements et perte des arbres d'alignements



Sources : photos actuelles



2. Les anciens bains douches

Malgré l'absence d'un document, l'attestant, il semble que pour les boulevards comme pour les départs de faubourgs, les hauteurs des bâtiments aient été réglementées au gabarit suivant : rez-de-chaussée + 1 étage + comble ou R+2. Finalement coté intrados des boulevards le retournement bâti de la ville se sera fait par quelques équipements de manière non homogène.

Alors que sur l'extrados, le gabarit R+1+combles alternant avec les équipements apparaît plus régulièrement. Ce patrimoine dit d'accompagnement apparaît comme l'un des caractères de la ville.

Les boulevards présentent un tracé irrégulier ponctués d'une succession d'esplanades, de places et de squares. Plantés lors du comblement des fossés et de la création des promenades, de nombreux arbres d'alignements ont été abattus aujourd'hui sous la pression de la circulation et/ou du stationnement.



1. L'usine Get



3. Trois Grâces, boulevard de la République



Alignement de maisons R+1+combles

ENSEMBLES URBAINS REMARQUABLES

La place de la halle

Dans les bastides la place de la halle était l'espace public de qualité le mieux traité. Les cartes postales anciennes et les effleurements, encore visibles, permettent de savoir que le sol de la place était couvert à l'origine en galets et calades. Ce revêtement a été enfoui sous plusieurs couches successives d'asphalte.

Concernant l'accompagnement végétal, il a existé une période sans arbres d'alignements, une période avec un alignement du côté de la façade et une période présentant deux rangs d'alignements. Il nous semble que la version avec un rang coté façade qui apporte de l'ombre aux commerces est la plus favorable.

Les quatre élévations sur la place (avec leur épaisseur parcellaire) forme un site inscrit, la halle étant protégé au titre des MH. Les bâtiments et les galeries d'angle ont été coupé de biais pour faciliter le passage des voitures, transformation dessinée dès le plan d'alignement de 1843. L'ensemble constitue un front urbain remarquable.



calade et galets



double alignement



Galerie du Couchant



Galerie du Levant



Galerie du Midi



Galerie du Nord

ENSEMBLES URBAINS REMARQUABLES

L'allée Charles de Gaulle

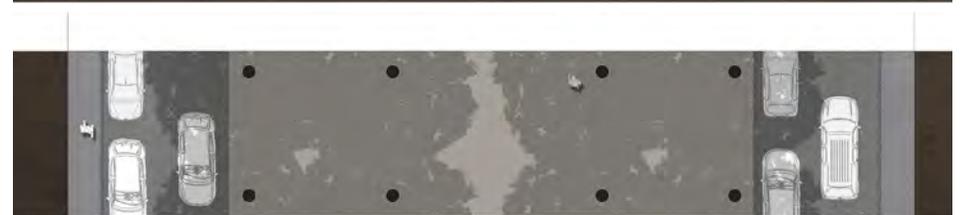
L'esplanade Charles de Gaulle a été formée en lien avec la gare. La bourgeoisie reveloise s'y installe trouvant les terrains à bâtir de part et d'autre. Ces constructions forment un ensemble urbain homogène d'une grande cohérence dans le traitement des élévations, des gabarits, des détails, des finitions d'enduit et de la polychromie.

Il faudra veiller à préserver l'unité de l'ensemble et éviter les constructions qui viendraient rompre avec le front bâti à la fois en termes de gabarits et de retrait sur la voie.

La conservation jusqu'à aujourd'hui la simplicité de son traitement (terre battue), la sobriété du choix du mobilier urbain et les quatre alignements d'arbres font patrimoine. Sa vocation originelle de promenade a perduré. Les futurs aménagements devront respecter cette qualité.



Persistence de simplicité



PATRIMOINE URBAIN : CONCLUSION ET OBJECTIFS DE L'AVAP

Le diagnostic du patrimoine urbain a permis d'identifier les éléments patrimoniaux qui font la qualité urbaine de la ville de Revel et dont le projet d'AVAP contribuera à préserver et à conserver :

- le tracé de la bastide intra-muros, établi par la charte de fondation de la bastide en 1342 et conservé jusqu'à aujourd'hui ;
- l'homogénéité de sa forme urbaine : rythme parcellaire régulier issu de la fondation de la bastide, implantation du bâti à l'alignement, gabarit, des édifices civils ;
- le tracé d'extension de la bastide hors les murs a prolongé le tracé originel de la bastide. Les entrées de ville étaient identifiées par des padouvens. Ces derniers ont été pour beaucoup conservés dans leur tracé et dans leur usage en espaces libres ;
- les rues de la bastide : conservation des tracés, des gabarits de la bastide ;
- les espaces publics du XIXe siècle : entrées de ville, patte d'oie, les boulevards et ses séquences, jardin public (square) : leurs caractéristiques urbaines (proportion et échelle des vides, tracé régulier, végétal) et l'homogénéité des fronts bâtis (implantation, gabarit, style) forment leur singularité et leur identité ;
- deux ensembles urbains remarquables : celui de la halle avec les immeubles à couverts et celui de l'allée Charles de Gaulle.
- la présence de vestiges : remparts et ancien bastion, réseau hydrographique de la bastide (alimentation en eau, fontaines, réseau d'évacuation, mayral) dont les traces sont visibles mais dont la connaissance et la mise en valeur pourraient être renforcées.

Le diagnostic a également permis de soulever les problématiques suivantes :

- absence d'homogénéité dans l'aménagement des espaces publics ;
- une place importante dévolue à la voiture ;
- la disparition du végétal dans le centre-ville.

Objectifs

Les objectifs de l'AVAP pour la préservation et mise en valeur du patrimoine urbain seront les suivants.

Préserver la structure urbaine de la bastide et des faubourgs majeurs

- Conserver de la structure viaire délimitée par un bâti continu ou des clôtures.
- Maintenir le rythme parcellaire tout en laissant des possibilités de remembrement fonctionnel.
- Maintenir les fronts bâtis continus : La démolition de construction pour réaliser des dents creuses est interdite. Les édifices neufs devront être reconstruits à l'alignement de l'espace public (pour la totalité de la façade en largeur et sur toute la hauteur).
- Maintenir les gabarits particuliers à l'échelle d'un quartier, d'une rue.
- Conserver et protéger les espaces libres privés : Les cours et les jardins offrent des respirations dans le tissu dense du centre historique. A l'inverse des dents creuses ils ne créent pas de rupture dans les espaces publics, leurs limites étant matérialisées par des éléments bâtis ou des grilles de clôtures.
- Conserver et protéger les éléments de clôture (grilles, murs, haies...) : Outre leur qualité architecturale ou paysagère, les éléments de clôture ont également un intérêt urbain important en assurant la continuité des fronts bâtis.
- Traiter les murs pignons visibles depuis l'espace public.

Protéger et mettre en valeur les ensembles urbains remarquables

- Les élévations urbaines de la place de la halle avec galeries marquent la ville par la nature et la cohérence urbaine et architecturale.
- Les fronts bâtis de la promenade Charles de Gaulle dont le style architectural s'harmonise avec le traitement de l'espace public (alignements plantés, mobilier, revêtement de sol).

Valoriser l'aménagement des espaces publics en privilégiant la cohérence d'ensemble, tout en respectant les spécificités des différentes entités urbaines

- Avoir une cohérence d'ensemble pour l'aménagement des espaces publics à l'intérieur de la zone 1 avec l'élaboration d'une charte globale propre à Revel. Elle devra aborder la question de l'occupation de l'espace public (place de la voiture), du modelé des sols, des revêtements de sol, du mobilier urbain, de l'éclairage public et la question du développement durable. Cette réflexion devra être conduite en concertation avec le chargé d'étude du marché de requalification du centre-ville.
- Concevoir un projet qui tienne compte des spécificités des espaces publics constitués à différentes périodes : maintien de l'identité et de la lisibilité des différents types d'espaces publics inventoriés : place et rues de la bastide, séquences des boulevards, promenades, entrées de ville...
- Protéger les jardins et espaces publics identifiés comme remarquables qui seront considérés inconstructibles.
- Protéger les arbres d'alignement identifiés comme remarquables. Ils ne pourront pas être abattus. En cas de sujet malade, il devra être remplacé par une essence similaire.

Protéger et mettre en valeur les vestiges archéologiques

- Conduire une étude archéologique sur l'ensemble de l'îlot de l'ancien bastion afin de rassembler les connaissances sur le site et élaborer un projet de mise en valeur du site.
- Préserver toute trace archéologique pouvant être mise à jour lors de travaux.
- Conduire une étude approfondie sur le réseau hydrographique ancien (mayral)

de la ville et mener une réflexion sur sa mise en valeur (aménagement des espaces publics par exemple).

Protéger le tracé de la bastide extra-muros jusqu'à la limite formée par les padouvencs

La persistance des tracés originaux, voies et padouvencs fondent les valeurs urbaine et historique de la bastide. Ce tracé fait patrimoine et doit être préservé.

Protéger les espaces publics dits padouvencs

Ces parcelles doivent rester non bâties comme un espace patrimonial d'importance dans la forme que l'histoire urbaine leur a donnée.

Pour les padouvencs Notre Dame, Saint Antoine et de Sorèze, doit être maintenu cette caractéristique principale d'espace commun enherbé pouvant accueillir différents usages.

Pour le padouvenc de Castres qui a été urbanisé, on réalisera, sur le temps longs, un aménagement paysagé (réduire les surfaces minérales d'enrobé).

Le vélum bâti sur la zone extra-muros fait aussi patrimoine.

L'homogénéité des densités et hauteurs du bâti de la ville extra-muros permet la mise en valeur de la ville ancienne (bastide et faubourgs majeurs), mais aussi celle de l'architecture monumentale : beffroi et église qui émergent au-dessus des toitures des maisons de ville.

ARCHITECTURES MONUMENTALE ET CIVILE

L'architecture monumentale est représentée par les édifices majeurs de la ville : halle, édifices religieux, lieux d'enseignement, équipements publics. A Revel, l'une des caractéristiques de cette architecture est l'homogénéité stylistique de ces constructions construites ou remaniées au XIXe siècle.

L'architecture civile est identifiée selon les grandes époques de construction :

- maisons à pan de bois de la fin du XVe et début du XVIe ;
- demeures et maisons du XVIIIe siècle ;
- édifices du XIXe et début XXe siècles.

L'étude du bâti fait ressortir une variété des modes de bâtir, caractéristique d'une ville au contact de trois influences géographiques, celles du bassin méditerranéen, de la Montagne noire et du midi toulousain.

Architectures monumentale et civile font partie des dimensions historiques et patrimoniale de la ville.



ARCHITECTURE MONUMENTALE

A Revel, comme dans toutes les villes de France, le XIXe siècle correspond à une période de construction de nouveaux équipements qui sont édifiés le long des entrées de ville, boulevards et promenades. Durant cette période, les édifices anciens sont également remaniés pour être mis aux goûts architecturaux de l'époque. C'est le cas du beffroi de la halle reconstruit par Urbain Vitry et de la campagne de travaux sur l'église paroissiale tout au long du siècle qui va aboutir à sa reconstruction complète de 1869 à 1889.

La halle et son beffroi (MHC)

« De tradition médiévale, le marché couvert présente l'exemple accompli des halles sur poteaux de bois possédant, en leur centre, un bâtiment accueillant les activités communales. Sa construction s'établit vers 1342, dès la fondation de la bastide. L'édifice connut plusieurs campagnes de restauration. Un projet de reconstruction de la partie centrale fut confié à l'architecte Urbain Vitry. La vieille structure en pans de bois et torchis était remplacée par un ouvrage néoclassique en maçonnerie. » (1)



La halle et son beffroi.

Les édifices religieux

L'église Notre-Dame-des Grâces

L'histoire de cet édifice est marquée par un cycle de démolitions et reconstructions. L'église détruite à deux reprises durant les guerres de religion est rebâtie au XVIIIe siècle, mais rapidement les maçonneries du chœur présentent des désordres nécessitant d'intervenir à nouveau. Tout au long du XIXe siècle plusieurs campagnes de travaux vont être menées pour une remise en état du lieu de culte.



L'église Notre-Dame-des-Grâces.

Le temple protestant

Après le rétablissement du culte protestant par Napoléon, une souscription est ouverte pour l'édification d'un nouveau temple dont la construction débute en 1803. En 1844 Chavant réalise l'orgue aujourd'hui protégé au titre des Monuments Historiques.

Il ne subsiste rien du premier temple de la ville bâtie dans la Galerie du Nord saccagée en 1685 lors de la révocation de l'Edit de Nantes.



Le temple protestant.

ARCHITECTURE MONUMENTALE

Le couvent des dominicains

Les frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique vécurent à Revel de 1377 à 1789. Suite aux guerres de religion, l'ensemble conventuel implanté de la Galerie du Levant (place centrale) au chemin de ronde est reconstruit. Il comprenait une église, un cloître, une salle capitulaire, un réfectoire, des dortoirs et un vaste jardin. Les biens des dominicains furent vendus à la révolution. Il reste peu de choses de cet ensemble conventuel.



Porte d'entrée, peut-être un vestige du couvent.

Les hopitaux

Le Bureau de Bienfaisance

L'hôpital est créé en 1813 grâce aux dons de Jeanne Izar, veuve Bessière et plusieurs dames de charité de Revel. L'établissement s'agrandit au fil des ans et deviendra une école communale de fille lorsque l'hôpital Roquefort sera construit. Il a été dernièrement réhabilité pour devenir une maison de retraite médicalisée.



Le Bureau de Bienfaisance.

L'hôpital Roquefort

J-J Roquefort, qui fut maire de Revel à trois reprises, légua à sa mort en 1860 une grande partie de sa fortune à l'hôpital-hospice de la rue de l'Étoile et au bureau de Bienfaisance dont il était le vice président. La construction de l'hôpital-hospice démarra en 1869, les travaux furent terminés en 1874. L'établissement est confié aux religieuses de Saint-Vincent de Paul. L'hôpital toujours en activité a été agrandi à plusieurs périodes.



L'hôpital Roquefort.

ARCHITECTURE MONUMENTALE

Les lieux d'enseignement

Au XIXe et début du XXe siècles, la ville se dote de lieux d'enseignement public mais aussi privé : construction de l'école communale des garçons ; « Création d'un collège d'enseignement secondaire dirigé par Antoine Saussol. D'abord institution privée, il sera par ensuite subventionné par la municipalité. Ce collège s'installera en 1844 rue de Sorèze dans le vaste bâtiment qui est aujourd'hui occupé par la mairie. Il y demeura jusqu'en 1912, année de construction du

collège actuel devenu lycée V. Auriol en 1961. » (2) En 1882 les religieuses de Saint-Vincent de Paul rachètent plusieurs maisons dont l'ancien hôtel particulier des Dumas des Barreaux édifié au XVIIIe siècle pour créer l'école privée de la Providence. Des constructions existantes, seul l'hôtel est conservé et réhabilité. Les autres bâtiments sont démolis pour édifier les nouvelles salles de cours et la chapelle.

Les autres équipements publics

La première gendarmerie de la ville est édifée à la fin du XIXe siècle sur l'actuelle promenade Charles de Gaulle menant à la gare.

Le bâtiment des bains douches, en béton, a été conçu par l'architecte Viala, en 1933.



L'école communale des garçons.



L'ancien collège, actuelle mairie.



La gare.

ARCHITECTURE MONUMENTALE

(1) Fiche de protection, base Mérimé, ministère de la culture

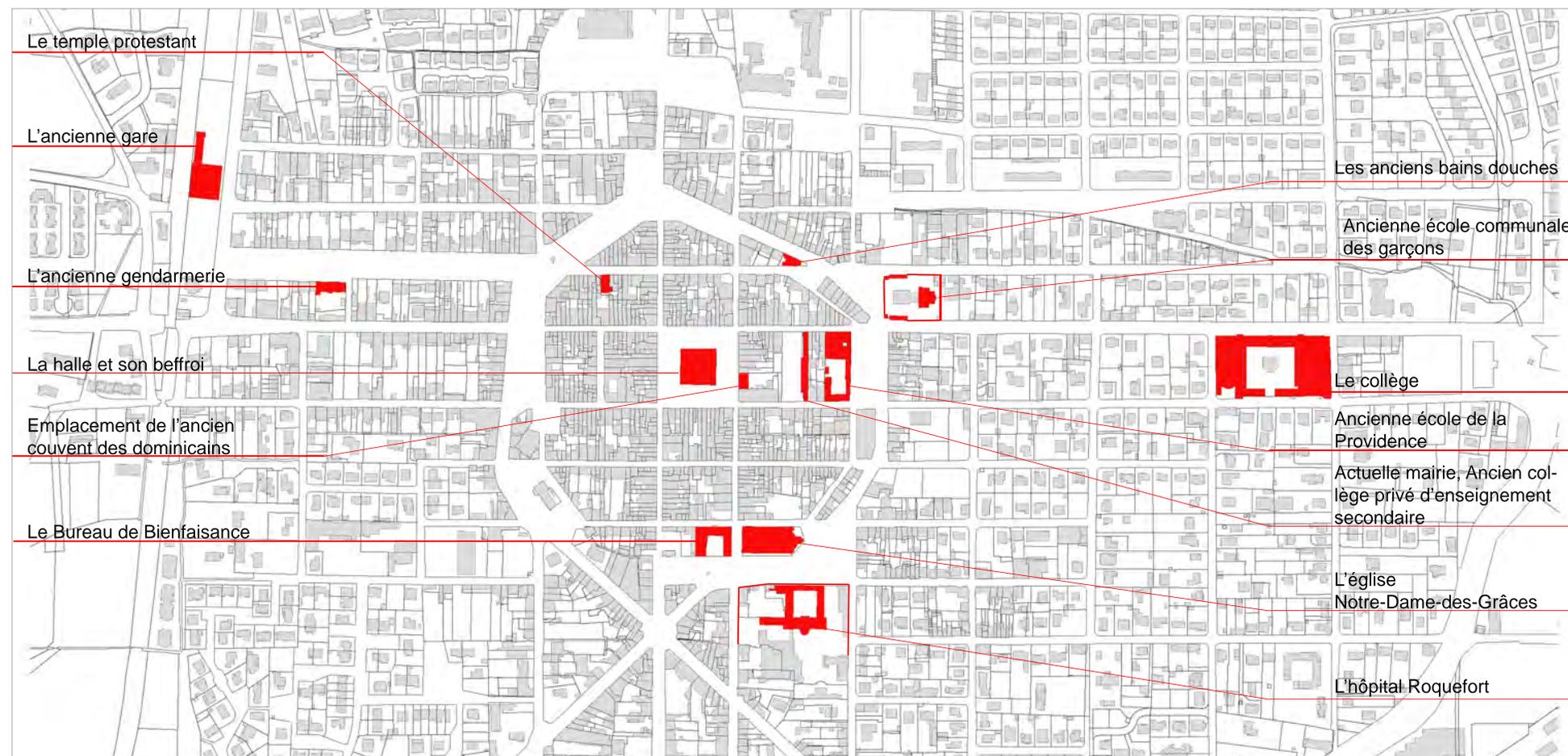
(2) D'après M. Jean-Paul Calvet

Sources :

L'église paroissiale Notre-Dame-des-Grâces, J. Hébrard, Société d'histoire de Revel Saint-Féréol n°5, 1999

Les avatars de l'église Notre-Dame-des-Grâces de la ville de Revel, J-P Salvat Société d'histoire de Revel Saint-Féréol n°5, 1999

Les Dominicains à Revel, B. Montagnes, Société d'histoire de Revel Saint-Féréol n°3, 1997



Localisation des édifices monumentaux dans la ville



ARCHITECTURE CIVILE

Le diagnostic a permis de classer les maisons de la ville par grandes époques de construction. Pour chaque période, les éléments caractéristiques ont été recensés suivant plusieurs thèmes : mode de bâtir, composition des façades, décor architectural et second œuvre.

L'étude du bâti a également permis d'identifier certaines spécificités de l'architecture civile de la ville dans ses modes de bâtir mais aussi des particularités liées à l'histoire de la ville notamment les pratiques artisanales qui ont laissé des traces dans les constructions de la bastide et des faubourgs.

Les grandes époques de construction

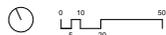
Les maisons à pan de bois de la fin du XV^e siècle et début du XVI^e siècle

Sur les deux cent cinquante maisons à pan de bois conservées dans la bastide, trente-cinq constructions ont été inventoriées comme appartenant à cette période. Les édifices ont tous été plus ou moins remaniés au cours du temps. Pour beaucoup d'entre eux, les enduits et lattis masquent le pan de bois, les vestiges d'anciennes croisées et les décors sculptés des abouts de solives. Il est donc difficile de définir les caractéristiques de ces constructions en se référant uniquement aux bâtiments de la ville. La comparaison avec des édifices d'autres cités de la région (Castres, Sorèze, Labruguière) est donc nécessaire.

Localisation des maisons à pans de bois de la fin du XV^e et début du XVI^e siècle.

LEGENDE

- Maisons à pan de bois de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle
- Vestiges de maisons à pan de bois de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle



ARCHITECTURE CIVILE

Mode de bâtir

Les façades sont entièrement bâties à pan de bois y compris le rez-de-chaussée. Les pièces de bois, pour lesquelles l'essence majoritaire est le chêne, sont soigneusement équarries. Les sections des poutres, solives, sablières de plancher et de chambrée sont importantes.

Les maisons possèdent un premier étage en encorbellement saillant du nu du mur du rez-de-chaussée de quarante-cinq à quatre-vingt-dix centimètres. Quand elles sont pourvues d'un second étage en encorbellement, ce dernier est de plus faible débord, de dix à trente centimètres environ de saillie.

Le système de contreventement utilisé est la croix de Saint-André, une seule par hauteur d'étage ou deux superposées.



Débord avec sablière en encorbellement soutenue par des solives, les chevrons ont des abouts en bec de flûte (n°31, rue des Sœurs).

Dans les maisons inventoriées, un seul hourdis est visible. Il est constitué de maçonnerie en briques fines disposées en assises régulières. On peut supposer que, comme à Sorèze, les briques de remplissage peuvent également former des motifs en chevrons ou en arêtes de poisson.

Le débord de toiture est un élément important de la maison à pan de bois, son objectif premier étant de protéger la façade de la pluie, d'où la mise en œuvre de débords de toit conséquents. A Revel deux dispositifs ont été recensés : simple débord de toiture sur chevrons et panne sablière en encorbellement supportée par des solives. La maison de Touget dans le Gers conserve un troisième système avec une panne sablière en encorbellement supportée par des poutres, dispositif qui a certainement été utilisé à Revel.



Débord avec sablière en encorbellement soutenue par des poutres – maison à Touget dans le Gers.

Pour l'ensemble des maisons recensées, les façades ont été restaurées avec une réfection ou un piquage des enduits aux cours des XIXe et XXe siècles. Des interrogations demeurent donc quant au traitement de l'épiderme.

Le bois est un matériau fragile qui s'altère sous les effets des ultraviolets et l'eau de pluie. La structure du pan de bois devait donc recevoir pour sa conservation une protection, soit par un enduit la masquant, soit par un produit moins couvrant tel qu'une huile. Il faut noter qu'aucune trace de badigeon n'est visible sur les bois laissés apparents.

Les hourdis recevaient probablement un enduit qui assurait une protection de la maçonnerie et l'isolation du bâti, mais rien ne permet de l'assurer.



Maison à Touget dans le Gers, elle conserve un enduit venant masqué le remplissage de brique. Un chanfrein vient assurer la jonction entre les deux matériaux.

ARCHITECTURE CIVILE

Décor

Les éléments constituant l'encorbellement sont les supports de décors sculptés. Les abouts de solives sont profilés de motifs variés constitués le plus souvent de quart-de-rond bordés de minces chanfreins achevés par des congés, certains sont plus raffinés. Parfois, le décor gagne la sablière de chambrée du premier étage par une série régulière de petits arcs en accolade inscrits dans les intervalles des solives.

Les encadrements des portes et des fenêtres à meneau recevaient également un décor. Ils ne restent que le linteau de la porte au 31 rue des Soeurs et les vestiges des croisées du n°4 rue Victor Hugo.



Abouts en quart-de-rond (n°04, rue Victor Hugo).



Abouts richement sculptés (n°09, rue Victor Hugo).



Abouts en quart-de-rond bordés de minces chanfreins (n°04, rue Victor Hugo).



Sablière de chambrée avec arcs en accolade (n°09, rue Marius Audouy).



n°04, rue Victor Hugo



Fenêtre à meneau enchâssée dans la maçonnerie (n°04, rue Victor Hugo).



Détail de l'appui et de l'encadrement sculpté qui ont été bûchés (n°04, rue Victor Hugo).

ARCHITECTURE CIVILE

Composition de la façade

Les ouvertures qui composent la façade s'organisent selon des axes verticaux, plus ou moins réguliers. La nature des ouvertures de la façade indique la vocation des différents niveaux de la demeure.

Au rez-de-chaussée, voué aux activités commerciales ou artisanales, s'ouvrent la devanture et la porte d'entrée donnant accès à l'escalier qui dessert les étages. L'étage ou les étages abritent l'habitation composée au moins d'une salle, l'aula, et d'une chambre, la cámara, que signalent en façade une ou plusieurs croisées ou demi-croisées en fonction de l'étendue de la parcelle.

Le niveau de combles a souvent fonction de stockage. Les ouvertures, jours ou demi-croisées, sont de dimensions plus modestes.



Maison à simple encorbellement 5 rue du Taur.



Maison à simple encorbellement 10 rue Georges Sabo.



n°09, rue Marius Audouy.

ARCHITECTURE CIVILE

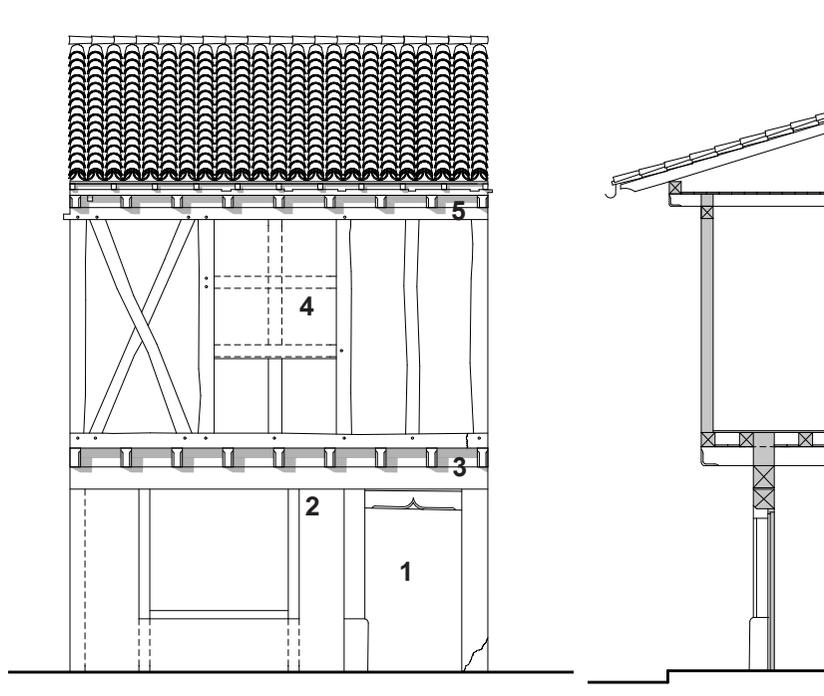
Maison située au n°31 rue des Soeurs

Dessin réalisé par Vincent Dupuy, étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

1. Porte piétonne menant à l'habitation
2. Vestige de la baie de boutique
3. Étage en encorbellement, about de solive en quart de rond avec abattement des chanfreins amortis par des congés en cuillère
4. Vestige de la croisée
5. Débord de toit avec panne sablière en encorbellement soutenue par des solives de plancher (ou vestige d'un deuxième étage en encorbellement)



1



5



4



3

ARCHITECTURE CIVILE

Les demeures et maisons du XVIIIe siècle

Le XVIIIe siècle correspond à une phase de prospérité économique en Languedoc qui se traduit par une campagne de rénovation et reconstruction dans la bastide. La majorité des demeures et maisons sont d'ailleurs édifiées autour de la halle et le long de la rue Jean Moulin, lieux d'échanges par excellence.

Les édifices de cette période sont peu nombreux mais la qualité patrimoniale de ces constructions nécessite une étude détaillée pour identifier leurs spécificités, préalable nécessaire à tout projet de règlement.

Composition des façades

A partir du XVIIIe siècle, la composition des façades témoigne d'une recherche de régularité dans l'organisation des percements qui sont alignés verticalement et horizontalement. Les fenêtres sont ordonnancées et leur taille décroît selon les niveaux. Le plus souvent, à cette composition verticale des percements, est associée une recherche d'horizontalité par l'emploi de cordons positionnés au niveau des appuis de fenêtres et au-dessus des encadrements en arc segmentaire des baies qui ont la faveur de cette période.

La hiérarchie des percements traduit toujours l'organisation de la maison. Le rez-de-chaussée ne présente plus systématiquement une vocation commerciale ou artisanale. Il peut comme les étages accueillir des pièces du logement. Les combles restent réservés au stockage de denrées ou de matériel. Ils sont éclairés par des oculi de forme ovale.

Mode de bâtir, maison à pan de bois

Les maisons à pan de bois de cette période sont rares. Deux types d'édifices ont été inventoriés :

- ceux présentant un et deux encorbellements, ce sont des pans de bois plus anciens qui ont été remaniés ;
- ceux sans encorbellement qui sont des constructions édifiées ex-nihilo.

Pour ces maisons, le rez-de-chaussée est maçonné. L'ossature est à grille, avec décharges et tournisses pour assurer le contreventement. Les rares hourdis apparents ont une mise en oeuvre peu soignée. Le peu de soin apporté à la réalisation montre que la façade était destinée à être enduite.



Maison à pan de bois avec un encorbellement, probablement avec modification d'un édifice antérieur. rue du Temple



Maison à pan de bois sans encorbellement, 22 rue Marius Audouy

ARCHITECTURE CIVILE

Architecture maçonnerie

Les maisons maçonneries sont également peu nombreuses à l'échelle de la ville.

Les façades sont construites en brique foraine mais la dépendance de la maison Lagarrigue située rue du Temple peut laisser penser que certaines d'entre elles, sont bâties en maçonnerie mixte associant moellons de pierre, galets et briques.

Les encadrements des portes et arcades de boutique sont en pierre de taille, ceux des baies peuvent être en pierre ou en brique ou mixte, alternance des deux.

Les couronnements sont constitués de corniche (en brique foraine ou en pierre) ou de génoise à deux rangs alternant tuile et brique.

Les élévations en maçonnerie, comme celles à pan de bois sont systématiquement recouvertes d'enduits de chaux teintés avec des sables de pays dont la coloration rappelle la teinte de la pierre. Pour unifier la façade, les corniches, cordons et encadrements reçoivent un enduit fin ou un badigeon épais. La simplicité et la rigueur de ce revêtement met en valeur, par le jeu d'ombre et de lumière, le décor architectural particulièrement sophistiqué au XVIII^e siècle.



Façade ordonnancée, horizontalité de la composition renforcée par les cordons. Les fenêtres en arc segmentaire et les oculi ont la faveur de cette période. Maison au n°01, Galerie du Couchant et au n°06, Galerie du Nord.



Maison Lagarrigue, rue Jean Moulin : maison sur la rue Jean Moulin et dépendances sur la rue du Temple

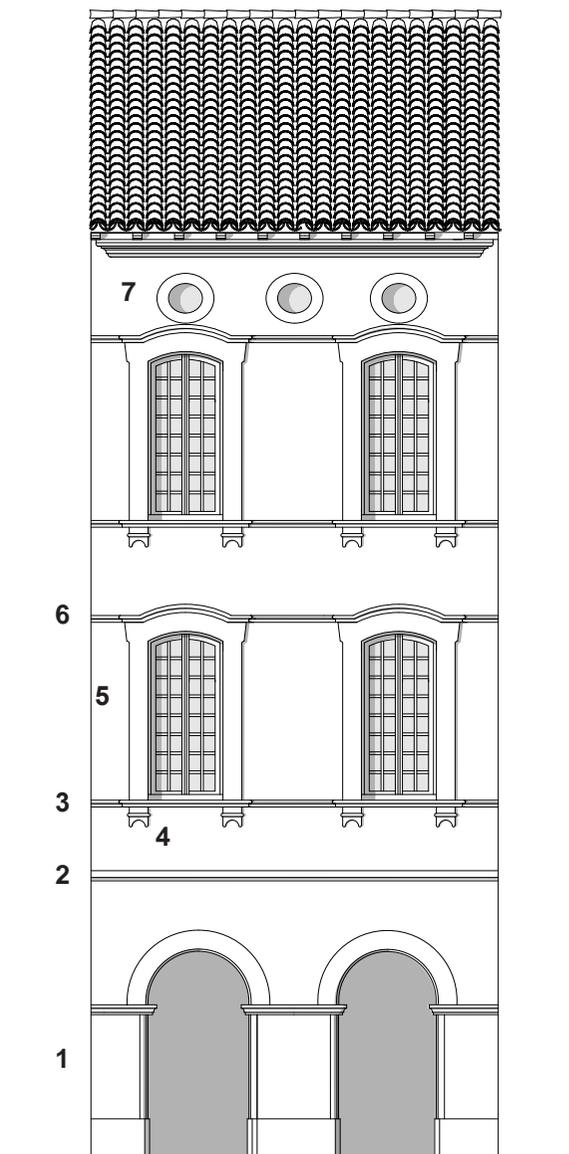


ARCHITECTURE CIVILE

Maison située au n°2 galerie du Couchant

Dessin réalisé par Vincent Dupuy, étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

1. Arcade en arc plein cintre
2. Cordon de plancher
3. Cordon au niveau de l'appui
4. Motif au droit du jambage caractéristique du XVIIIe siècle
5. Fenêtre en arc segmentaire, encadrement saillant à crossette en partie haute
6. Cordon épousant le tracé de l'arc segmentaire
7. Occuli ovales éclairant les combles
8. Corniche avec chevrons saillant



7



6



4

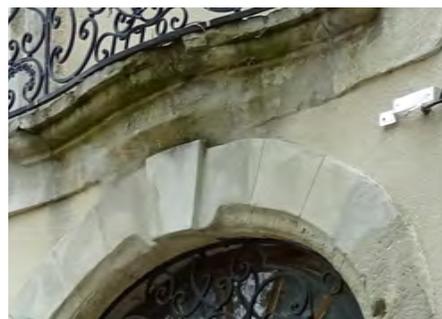


1

ARCHITECTURE CIVILE

Le décor architectural

L'ornementation des façades se caractérise par la richesse du décor architectural où domine la forme courbe : emploi de l'arc pour les couvrements des percements (arc plein cintre pour les portes, anse de panier pour les arcades, arc segmentaire pour les baies), forme ovale des oculi, tracé des seuils de balconnets et des cordons, motifs floraux. A Revel, le traitement des encadrements des fenêtres se caractérise par des motifs situés sous l'appui au droit des jambages des baies.



Ci-contre : porte à arc plein cintre, décor caractéristique avec clé saillante et encadrement mouluré se terminant par un congé bourrelé (maison au n° 30, rue Jean Moulin).

En haut : cordons moulurés épousant l'encadrement à arc segmentaire. Type de détail que l'on retrouve aussi dans une architecture à pan de bois.

A droite : appuis avec appuis caractéristiques des maisons du XVIIIe de la ville.



Maison au n°09, Galeries du Nord.



Maison au n°04, rue Victor Hugo.



Maison au n°09, Galeries du Nord.



Maison au n°02, Galerie du Couchant.



Maison au n°01, Galerie du Couchant.



Maison au n°06, Galerie du Nord.

ARCHITECTURE CIVILE

Les menuiseries

Les rares menuiseries de portes conservées témoignent de la qualité de ces ouvrages où la richesse du décor associe les motifs fleuris et les moulures courbes caractéristiques du siècle.

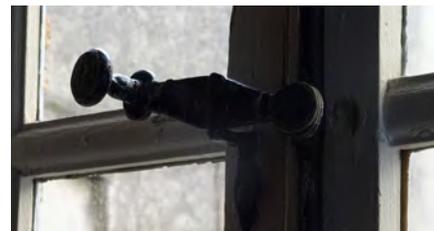
Au XVIII^e siècle, pour faire pénétrer au mieux la lumière dans les appartements, les croisées, avec traverse et meneau, sont remplacées par des menuiseries ouvrant à la française. Pour les baies de grandes dimensions ou les porte-fenêtres, la hauteur de la baie est redécoupée par une traverse d'imposte. Ce siècle marque aussi la fin de l'utilisation des vitraux. Les menuiseries sont à petits carreaux, dont les proportions sont carrées ou rectangulaires. Les ouvrants sont fermés par une espagnolette ou un fléau en bois. A Revel, les châssis vitrés sont doublés par des volets, aucun exemple de persiennes n'a été inventorié.



Maison au n°06, Galerie du Nord avec grilles d'imposte



Maison au n°01, Galerie du Couchant. Menuiseries ouvrant à la française avec petits carreaux. La menuiserie est redécoupée par une traverse d'imposte.



Détail de l'espagnolette et de la moulure des petit-bois. Maison au n°06, Galerie du Nord.



Les ferronneries

L'utilisation de la ferronnerie pour orner les façades apparaît au XVIII^e siècle. Les percements des belles demeures de la bastide sont dotés de grilles d'imposte, balconnets et garde-corps.



Modèle de grille d'imposte. n°01, Galerie du Couchant.



Seuil mouluré courbe, encorbellement pittoresque et balconnet en fer forgé. n°06, Galerie du Nord.



Porte-fenêtre dans l'axe de la porte d'entrée avec balconnet. n°17, rue Jean Moulin.

ARCHITECTURE CIVILE

Les édifices du XIXe siècle

La majorité des constructions de la ville, du moins les façades sur rues, datent du XIXe siècle. Cette période correspond à une phase de reconstruction dans la bastide notamment le long des rues réalignées mais aussi le temps de la constitution et développement des faubourgs.

Comme au siècle précédent, ces édifices se caractérisent par une recherche de régularité dans la composition des façades. Par contre, cette période se singularise par la diversité de ces modes de bâtir, entre architectures à pan de bois et maçonnerie.

Les modes de bâtir

Les maisons à pan de bois

Les maisons à pan de bois du XIXe siècle diffèrent radicalement de celles de la fin du XVe et du début du XVIe. La construction en bois est toujours plus économique, cependant cette façon de bâtir n'est plus considérée comme noble. Les façades des maisons à pan de bois sont donc conçues pour imiter l'architecture maçonnerie.

Le rez-de-chaussée est maçonnerie, le pan de bois est uniquement utilisé pour les étages qui ne sont plus en encorbellement. Les sections des pièces de l'ossature sont moins importantes que ceux de la période précédente. Les bois sont tors et grossièrement équarris. Les essences sont variées : chêne, résineux, peuplier. Le pan de bois à grilles avec décharges et tournisses est le seul modèle de contreventement. Différents types de hourdis sont utilisés : le moellon équarri noyé dans un mortier de chaux et de sable, la brique posée horizontalement et hourdée au mortier de chaux, un appareil mixte utilisant moellons grossièrement équarris, briques et casseaux de tuiles. Les façades sont destinées à être enduites pour dissimuler cette mise en œuvre moins soignée.

Le décor architectural constitué d'éléments plaqués en bois, en plâtre ou en terre cuite, reproduisent les encadrements, les cordons, les couronnements des édifices maçonneries.



Pan de bois à grille



Pan de bois à grille, avec une décharge et tournisses

ARCHITECTURE CIVILE

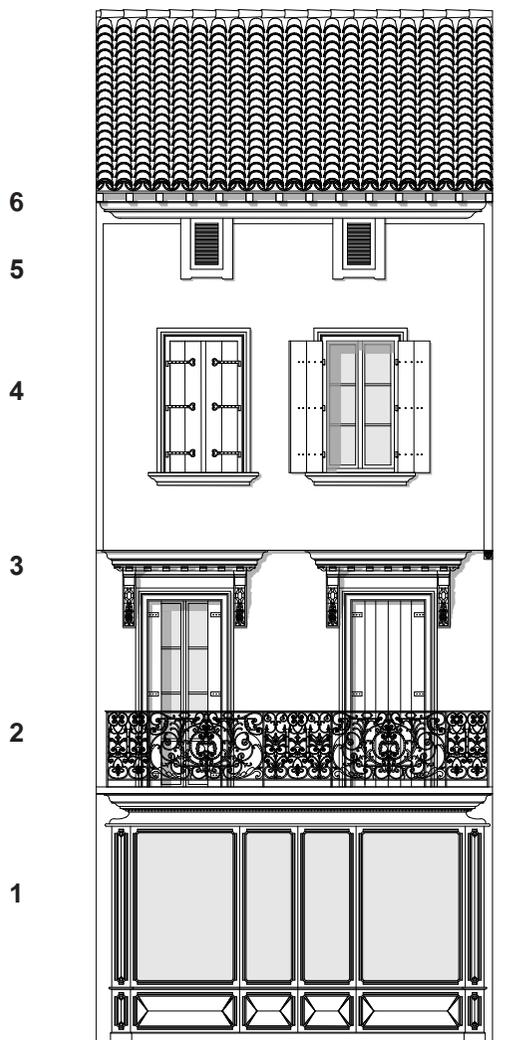
Maison située au n°18 rue de Vauré

Dessin réalisé par Vincent Dupuy,
étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

1. Devanture en applique
2. Balcon filant
3. Porte-fenêtre à encadrement mouluré en bois surmonté d'un entablement sur consoles
4. Fenêtre à encadrement mouluré et appui saillant en bois
5. Fenêtre de comble à encadrement en bois à crossette
6. Corniche plaquée en bois



3



6



5



4



4

ARCHITECTURE CIVILE

L'architecture maçonnée

Les murs de façades sont bâtis en maçonnerie de moellons de pierre ou de brique foraine. Les encadrements des portes et baies divergent selon le statut de l'habitation d'une part, maison modeste ou demeure de la classe aisée, et d'autre part, en fonction de l'évolution stylistique entre le début et la fin du siècle. Le bois, la pierre, la brique sont utilisés.



Encadrement en pierre de taille d'une maison bourgeoise.



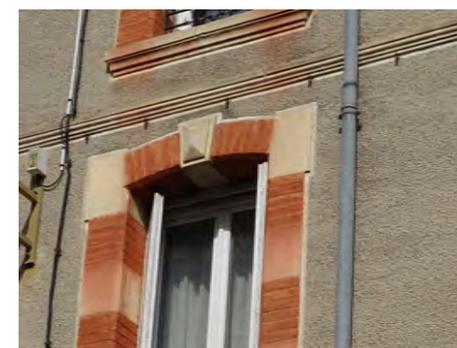
Encadrement en bois avec couvre-joint d'une maison modeste.



Encadrement en brique masqué par un enduit pour imiter la pierre.



Encadrements de fenêtres de maisons de la fin du XIXe siècle, travail sur la bichromie brique et pierre.



ARCHITECTURE CIVILE

Évolution stylistique entre la fin et le début du XIXe siècle

Les maisons classiques du début du siècle

Ces édifices s'inscrivent dans la continuité des bâtiments du XVIIIe siècle dans les principes de composition de la façade. Au début du XIXe siècle, le décor demeure d'une grande sobriété avec des baies rectangulaire dont l'encadrement saillant est parfois orné de crossettes. Ce détail distinctif de la période est autant utilisé pour les encadrements de pierre ou de bois dont les couvre-joints imitent ce motif. Seules les portes des belles demeures reçoivent une attention particulière. Le modèle d'encadrement à moulures planes et crossettes surmonté d'un entablement est largement diffusé. Dans certains cas, des cordons d'appuis de baies viennent structurer la façade. Les couronnements sont constitués de génoises similaires à celles du siècle précédent ou de corniche en pierre.



Maison au n°2, Galerie du Levant.



Maison au n°25, rue Jean Moulin.

Maison située au n°12 rue Jean Moulin

Dessin réalisé par Vincent Dupuy, étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

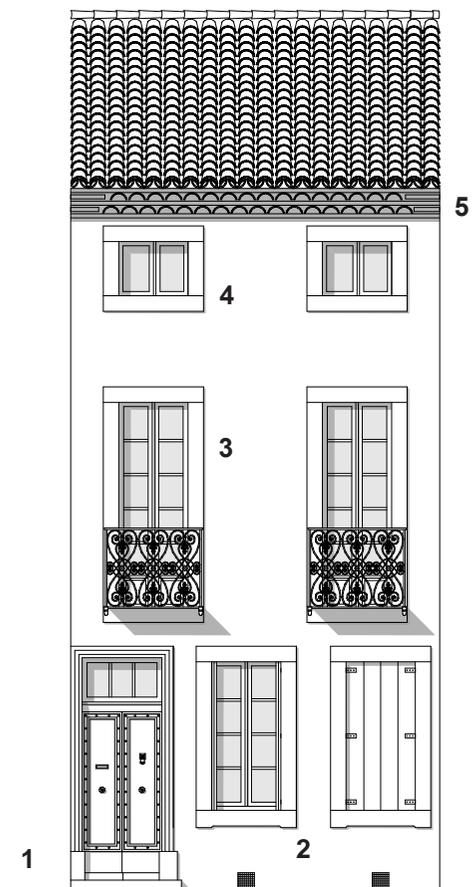
1. Porte à encadrement en bois avec couvre-joint mouluré. La partie basse est en pierre (grès), le seuil en granit.

2. Baie à encadrement en bois avec couvre-joint formant deux crossettes
Fenêtre à grands carreaux, les contrevents se rabattant dans l'ébrasement

3. Porte-fenêtre à encadrement bois avec simple couvre-joint

4. Baie de combles

5. Génoises

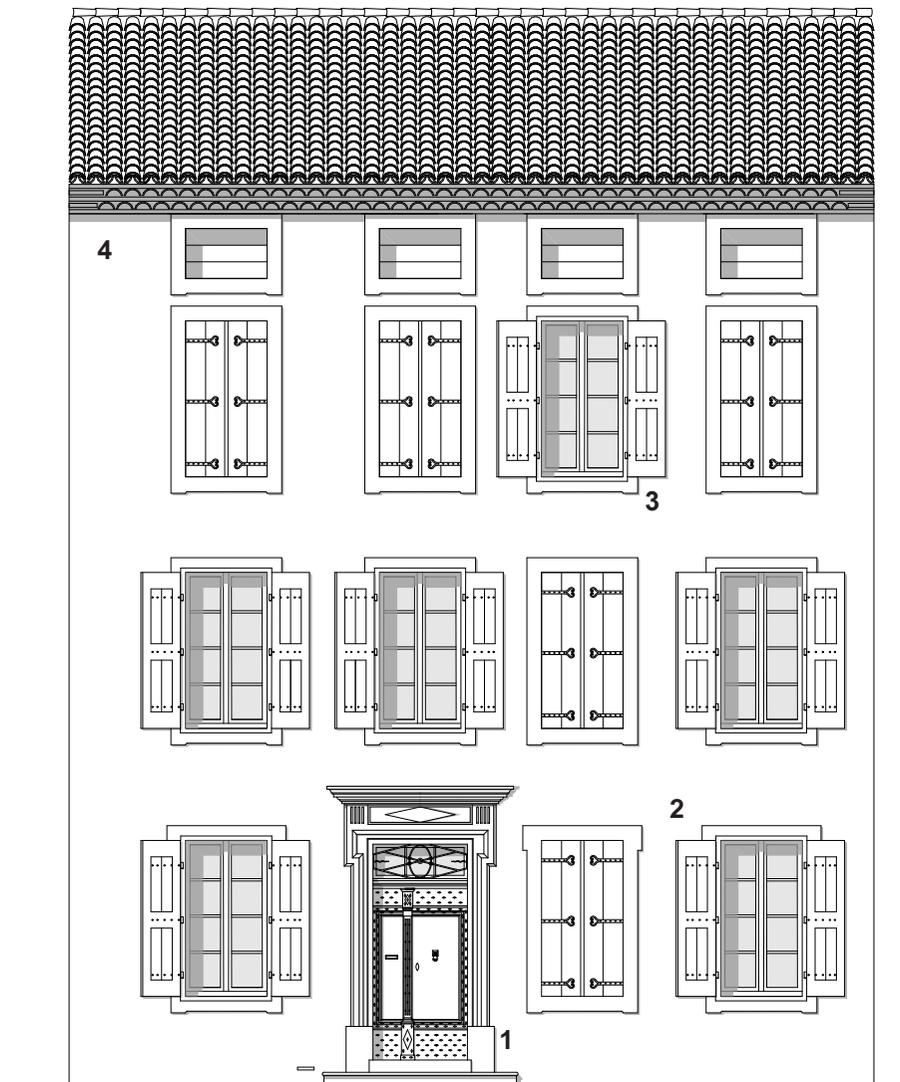


ARCHITECTURE CIVILE

Maison située au n°10 rue du Temple

Dessin réalisé par Vincent Dupuy, étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

1. Porte à encadrement mouluré formant crossette, surmonté d'un entablement.
2. Baie rectangulaire avec crossettes en partie haute et au niveau de l'appui
3. Baie rectangulaire avec crossettes au niveau de l'appui
4. Baie de combles



Porte maison au n°12, rue Jean Moulin.



Porte maison au n°10 rue du Temple

ARCHITECTURE CIVILE

De nouveaux modèles importés du Nord de la France

La constitution des faubourgs, à la fin du XIXe et au début du XXe siècles, favorise la construction de maisons dont le style s'inspire de modèles importés du nord de la France. Les façades se caractérisent par un certain éclectisme et une importance donnée à l'ornementation :

- le traitement du revêtement de façade avec des décors d'enduits des plus sophistiqués ;
- la richesse du décor architectural (clés en pointe de diamant, bichromie des encadrements de brique et pierre, cordons et corniches moulurés, décor en terre cuite pour les jours de combles, motifs de bossages...)
- l'apparition de nouveaux modèles de menuiseries avec des portes ouvragées ;
- le développement des ouvrages en serrurerie : grilles de jardins, impostes et panneaux vitrés des portes mais aussi balconnets et garde-corps ;
- l'emploi exceptionnel de l'ardoise pour les toitures mansardées.



Maison au n°30, Boulevard Gambetta.



Maison au n°03, Boulevard Gambetta.



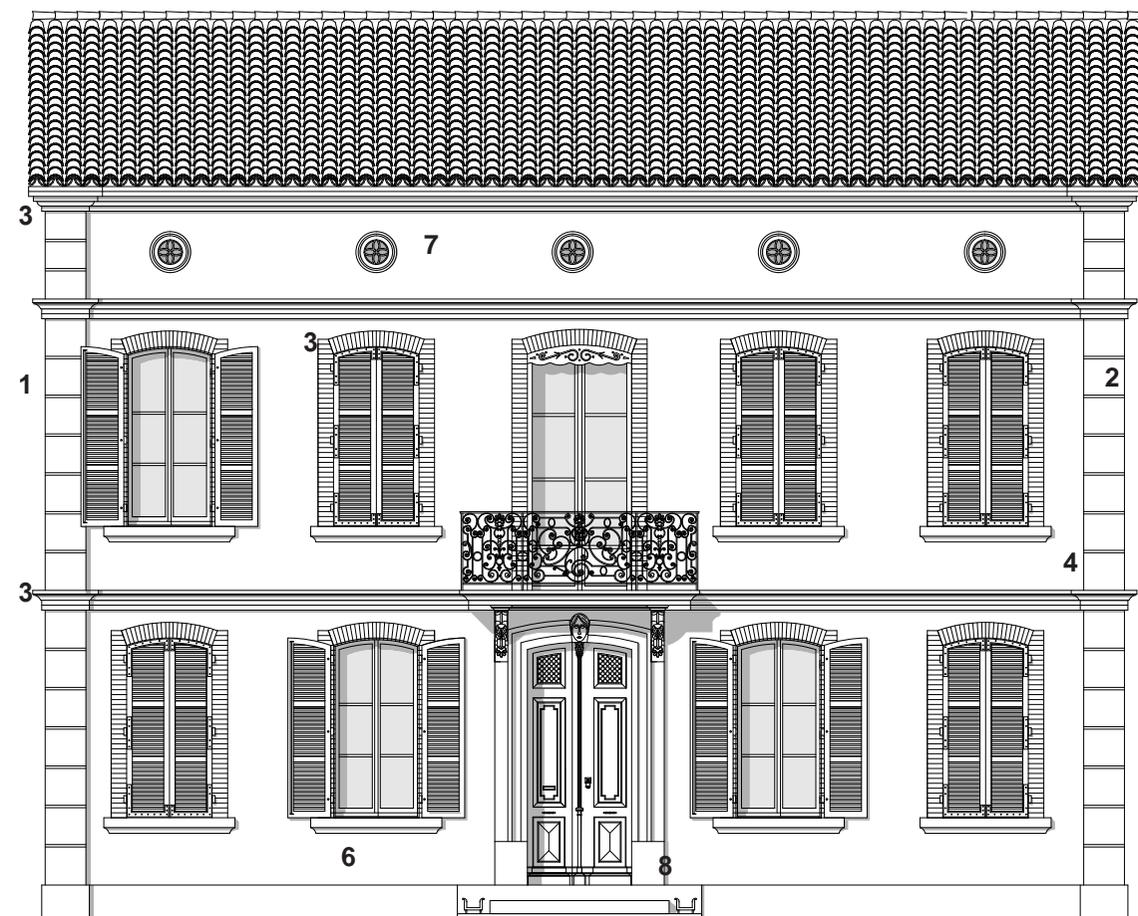
Maison au n°16, Allée Charles de Gaulle.

ARCHITECTURE CIVILE

Maison située au n°42 allée Charles de Gaulle

Dessin réalisé par Vincent Dupuy, étudiant de 5e année (ENSA Toulouse)

1. Pilastre d'angle avec décor en pierre de taille.
2. Pilastre qui a reçu dans un second temps un badigeon ocre rouge
3. Vestiges de badigeon blanc cassé sur la brique des encadrements des fenêtres, cordons et corniche pour imiter la pierre
4. Encadrement en brique qui a reçu un badigeon ocre rouge dans un second temps
5. Enduit balayé gris beige
6. Fenêtre à grands carreaux et contrevents persiennés
7. Baie de combles, occultation avec un élément mouluré en terre cuite
8. Emmarchement en granit, racles boues, porte à panneaux (motif en pointe de diamant et grille d'imposte)



ARCHITECTURE CIVILE

Le traitement de l'épiderme

Les enduits et décor du début du XIXe siècle

Comme au siècle précédent, les façades à pan de bois ou en maçonnerie du XIXe étaient enduites. A Revel, il reste peu d'enduits anciens antérieurs à la fin du XIXe. Ceux conservés sont réalisés à la chaux grasse mélangée à du sable de rivière avec une finition lissée ou talochée. Ces enduits conféraient à la ville une unité tant dans la texture que dans la coloration « ton sable », rappelant la pierre.

Le traitement de la façade s'accompagne de décors réalisés au badigeon de finition sur les couronnements, les angles, les limites mitoyennes ainsi que certains encadrements.

Les génoises reçoivent un badigeon de finition blanc ou légèrement teinté de sable. Le badigeon a, à la fois, un rôle protecteur des matériaux en terre cuite et une fonction esthétique permettant d'uniformiser la couleur des différents matériaux. Les génoises sont souvent soulignées par un bandeau peint du même badigeon de chaux.

Les angles sont traités par un simple décor de bandeau réalisé sur un enduit lissé.

Pour les encadrements saillants, l'enduit vient buter contre le relief de la maçonnerie. Les encadrements affleurant sont associés à une coupure d'enduit droite. Dans certains cas les encadrements en brique foraine sont recouverts d'une fine couche d'enduit lissé, badigeonné de chaux de couleur ton sable afin d'uniformiser la façade et d'évoquer la pierre de taille



Coloration et textures taloché et lissé des enduits du XIXe, probablement similaires à ceux du XVIIIe.



Génoise et bandeau recouvert d'un badigeon blanc.



Bandeau vertical d'une chaîne d'angle recouvert d'un badigeon blanc (Labruguière, Tarn).



Coupure droite de l'enduit pour délimiter l'encadrement en pierre (Labruguière, Tarn).



La brique est masquée par un enduit lissé dont l'encadrement est droit.

ARCHITECTURE CIVILE

Les enduits et décor de badigeon de la fin du XIXe et début du XXe siècles

Cette période se singularise par la variété du traitement des revêtements de façade. A la fin du XIXe et début du XXe siècle les enduits peuvent être à la chaux ou bâtard, c'est-à-dire un mélange de chaux hydraulique et ciment. Ils sont lissés, talochés ou ont des textures plus marquées proche des crépis. Leurs colorations varient selon le type de finition. Comme au siècle précédent les enduits lissés ou talochés ont une teinte sable proche de la couleur de la pierre. Les crépis peuvent avoir des tonalités beaucoup plus foncés, gris anthracite pour certains.

Le décor d'enduit est sophistiqué avec un jeu de listels venant surligner les reliefs des encadrements, cordons et corniches. Majoritairement blanc, les badigeons utilisés pour les décors peuvent avoir une coloration ocre jaune ou rouge. Dans certains cas, probablement pour unifier la différence de teinte entre le mortier et la brique les encadrements et bossages d'angles sont badigeonnés d'ocre rouge.

Quelques exemples de décor d'enduit imitant l'appareillage de pierre de taille ont été inventoriés.



Variation dans les teintes et textures d'enduit : 1. enduit lisse ton sable ; 2. crépi ton sable ; 3. crépi ocre jaune ; 4. crépis gris anthracite.



Décor d'enduit formant des bossages, ils ont été piqués en partie basse.



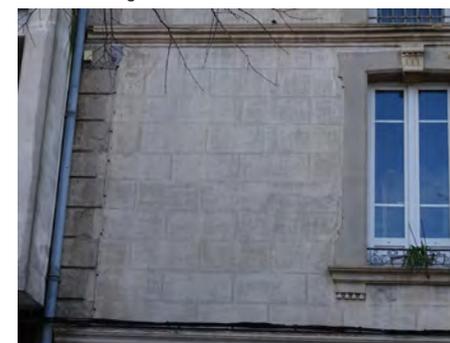
Badigeon ocre jaune.



Listel ocre rouge.



Badigeon ocre rouge passé sur l'encadrement et la chaîne d'angle en brique foraine.



Décor d'enduit imitant un appareil de pierre de taille.

ARCHITECTURE CIVILE

Les menuiseries

Les portes

Revel conserve encore de beaux exemples de menuiseries de portes avec des modèles et des styles différents.



1. Modèles du début du XIXe : porte piétonne à imposte vitrée, portes bâtarde avec ou sans imposte vitrée



2. Les panneaux en pointe de diamant, les portes vitrées avec grilles de protections sont caractéristiques des menuiseries de la fin du XIXe siècle.

Les fenêtres

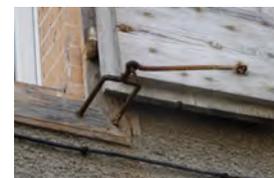
Au XIXe siècle, les fenêtres aux châssis à grands carreaux sont occultées par des contrevents. Le modèle le plus courant est celui du contrevent à cadre avec pentures en forme de cœur et des arrêts de contrevents « annulaires ». Les fenêtres du rez-de-chaussée de certaines maisons bourgeoises ont des contrevents se rabattant dans l'ébrasement, ce dispositif reste rare au début du siècle.

L'architecture de la fin du XIXe siècle se caractérise par des châssis avec trois carreaux avec la vitre centrale plus grande. De nouveaux systèmes d'occultation des baies apparaissent : les persiennes et les contrevents se rabattant dans l'embranchement de la baie.

Les baies de combles ont des menuiseries variées, volets à cadre ou dispositifs à claire voie pour permettre la ventilation des greniers. La diversité des modèles constituent une des particularités de la ville.



Le contrevents à cadre avec penture en cœur et arrêt « annulaire » est le modèle le plus répandu durant tout le XIXe siècle.



Contrevents se rabattant dans l'ébrasement, ce dispositif est courant dans l'Aude.



Modèles de menuiseries de la fin du XIXe siècle.



Systèmes d'occultation des combles.



ARCHITECTURE CIVILE

Les devantures

A partir du XIXe siècle, les menuiseries des boutiques sont constituées de devantures posées en applique avec ou sans contrevents se rabattant dans des panneaux latéraux. Revel conserve un très bel ensemble de devantures.



Éléments de serrurerie

Au début du XIXe siècle, l'emploi d'éléments en serrurerie reste l'apanage des belles demeures. A partir du milieu du siècle, de nombreuses façades s'ornent de balcons filant au premier étage ou de balconnets pour les porte-fenêtres situées au-dessus des portes d'entrées.



ARCHITECTURE CIVILE

Les distilleries « Pippermint »

Imaginée en 1796 par François Pons, la crème de menthe originelle « Pippermint » est née à Revel. L'entreprise, reprise par les frères Jean et Pierre Get, connaît un essor mondial, notamment dans les colonies. La fabrique prospère et emploie de nombreux habitants jusqu'à la fermeture de l'usine en 1991. En plus de l'entreprise Get, d'autres distilleries sont créées dans la ville, les maisons Raissac (1854), Franc (1884) et Imart au début du XXe siècle.

La ville conserve la mémoire de cette ancienne activité industrielle avec les anciennes distilleries et enseignes qui ponctuent les rues de la bastide et des faubourgs. Voici quelques exemples ci-contre.



Ancienne fabrique de «Pippermint get», aujourd'hui Centre culturel Get - Boulevard Carnot



Ancienne distillerie Get, aujourd'hui maison d'habitation - Rue du four



Bouclier Get - Rue Marius Audouy



Iconographie - Galerie du Couchant



Les modes de bâtir

L'étude des maisons de la bastide et des faubourgs a permis d'identifier des caractéristiques constructives constituant des éléments identitaires de l'architecture civile de Revel qu'il convient de conserver.

Les toitures

Les toitures à deux pentes ou à croupe, pour les parcelles d'angles, sont couvertes exclusivement en tuile canal. Dans quelques cas, le faîtage des rives et de l'égout sont consolidés par des pierres destinées à maintenir la couverture en cas de vent violent (vent d'Autan notamment).

Seules quelques maisons de la fin du XIXe et début du XXe siècles, dotées d'un toit à la Mansart, adoptent l'ardoise pour le brisis.

Structure et mise en œuvre des façades

La bastide conserve un important panel de maisons à pan de bois dont les plus anciennes datent de la fin du XVe et les plus récentes de la fin du XIXe siècle avec pour chaque période une mise en œuvre particulière : constitution de la structure, présence ou non d'encorbellement, nature des hourdis, pan de bois destiné à être enduit ou non.

L'architecture maçonnerie, présente dans la bastide et les faubourgs, convoque plusieurs matériaux : la brique foraine, la maçonnerie de moellons de pierre et exceptionnellement la pierre de taille. Suivant la nature du mur, les époques ou le statut de la maison, le traitement de l'encadrement varie : brique, pierre de taille, alternance brique et pierre, bois. Les encadrements en bois utilisés dans l'architecture maçonnerie du XIXe siècle, pour palier à la rareté de la pierre, sont l'une des particularités de la ville, façon de bâtir que l'on retrouve à Sorèze et dans l'Aude. Ces encadrements en bois s'accompagnent de couvre-joints destinés à faire la transition entre l'enduit du mur et le tableau de la baie. A Revel, certains couvre-joints reprennent le motif de crossettes des encadrements de pierre spécifique de l'architecture du début du siècle.

Le granit est une autre particularité de la ville, comme beaucoup de cités proches de la Montagne Noire. Matériau dur et résistant, il est employé pour certains éléments situés au contact du sol : seuils, emmarchements, plinthes des encadrements en bois, chasses roues.



Maçonnerie de briques foraines



Maçonnerie de moellons de pierre



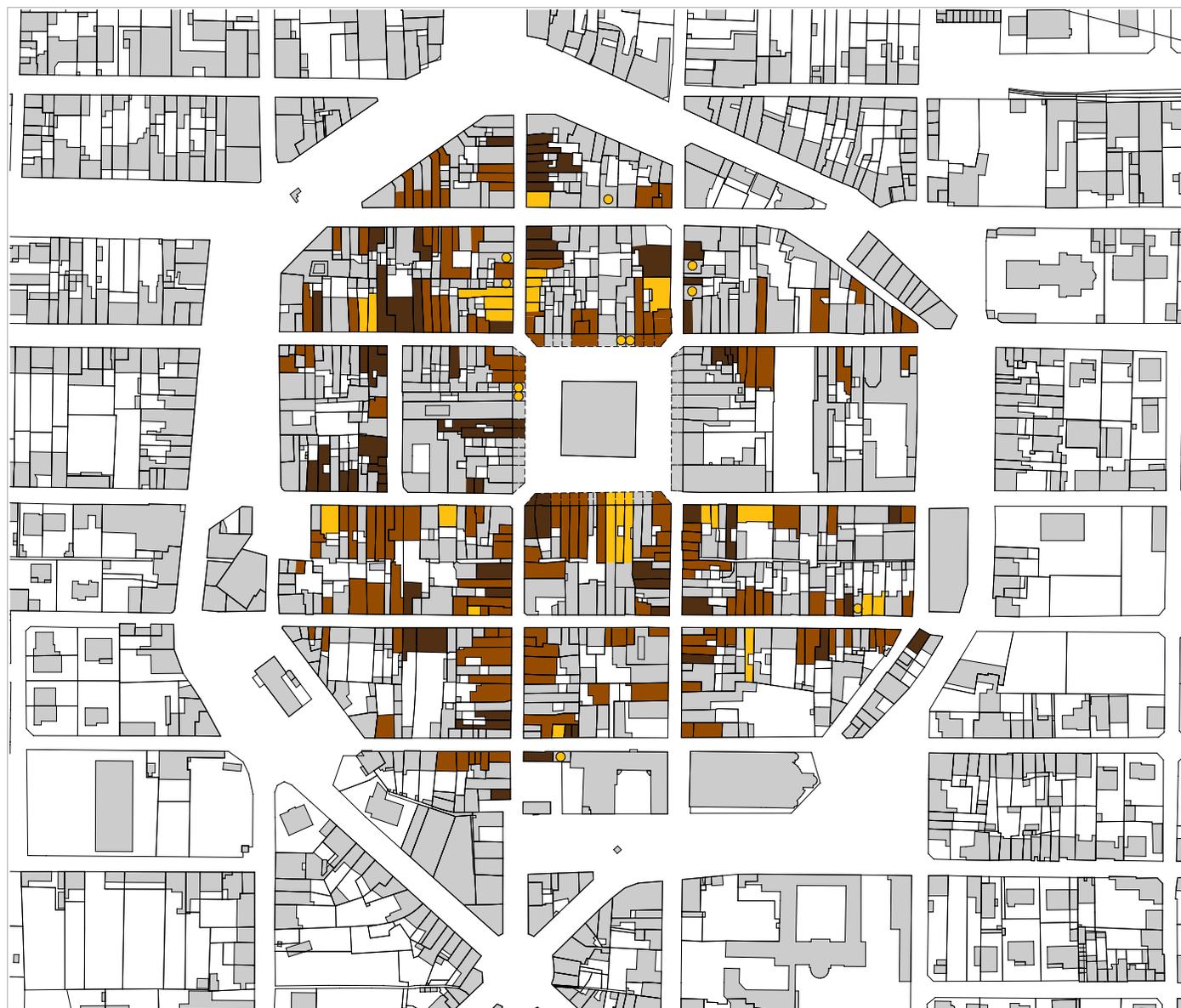
Encadrement en bois avec couvre-joint



Soubassement en granit

Structure et mode de bâtir : localisation des maisons à pans de bois

- Maisons à pan de bois
- Maisons probablement à pan de bois
- Maisons à pan de bois de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle
- Vestiges de maisons à pan de bois de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle



La palette colorée de la ville

Les enduits

Dans leur état d'origine tous les édifices étaient enduits quelle que soit leur époque de construction, sauf ceux qui présentent un appareil de pierre de taille et peut-être les maisons à pan de bois antérieures au XVIIIe siècle.

Les enduits des XVIIIe et XIXe siècles

A Revel, il reste peu d'enduits anciens antérieurs à la fin du XIXe. Ceux conservés sont réalisés à la chaux grasse mélangée à du sable de rivière avec une finition lissée ou talochée. Ces enduits conféraient à la ville une unité tant dans la texture que dans la coloration « ton sable », rappelant la pierre.

Le traitement de la façade s'accompagne de décors réalisés au badigeon de finition blanc ou légèrement teinté de sable. Il a à la fois un rôle protecteur des matériaux en terre cuite ainsi qu'une fonction esthétique permettant d'uniformiser la couleur des différents matériaux. Ce décor de badigeon habille notamment les génoises, qui sont souvent soulignées par un bandeau peint du même badigeon de chaux, les angles avec ou sans harpage ainsi que les limites mitoyennes.

Concernant le traitement des percements, l'enduit est toujours arrêté de manière régulière. Dans le cas d'encadrements saillants, l'enduit vient buter contre le relief de la maçonnerie. Ceux affleurants sont associés à une coupure d'enduit droite. Dans certains cas les encadrements en brique foraine sont recouverts d'une fine couche d'enduit lissé, badigeonné de chaux de couleur ton sable afin d'uniformiser la façade et d'évoquer la pierre de taille.



Génoise et bandeau badigeonné en blanc (Labruguière).



Coupure droite de l'enduit pour délimiter l'encadrement en pierre (Labruguière, Tarn).



Encadrement en brique masqué par un enduit lissé, la coupure de l'enduit demeure droite (Revel).



Chaîne d'angle harpé avec une variation dans l'enduit, il reste quelque trace de badigeon sur le harpage, le bandeau et la génoise (Revel).



Génoise et bandeau badigeonné en blanc (Labruguière).

Les enduits des XVIIIe et XIXe siècles

A la fin du XIXe et début du XXe siècle les enduits peuvent être à la chaux ou bâtard, c'est-à-dire un mélange de chaux hydraulique et ciment. Les textures varient d'une façade à l'autre : les enduits peuvent être lissés, talochés, brossés ou balayés. Leurs colorations varient selon le type de finition. Comme au siècle précédent les enduits lissés ou talochés ont une teinte sable proche de la couleur de la pierre. Ceux brossés ou balayés peuvent avoir des tonalités beaucoup plus foncés, gris anthracite pour certains, exceptionnellement ocre jaune.

Le décor d'enduit est sophistiqué avec un jeu de listels venant surligner les reliefs des encadrements, cordons et corniches. Majoritairement blanc, les badigeons utilisés pour les décors peuvent avoir une coloration ocre jaune ou rouge. Dans certains cas, probablement pour unifier la différence de teinte entre le mortier et la brique les encadrements et bossages d'angles sont badigeonnés d'ocre rouge (les briques peuvent être redessinées) ou de blanc cassé pour imiter la pierre.

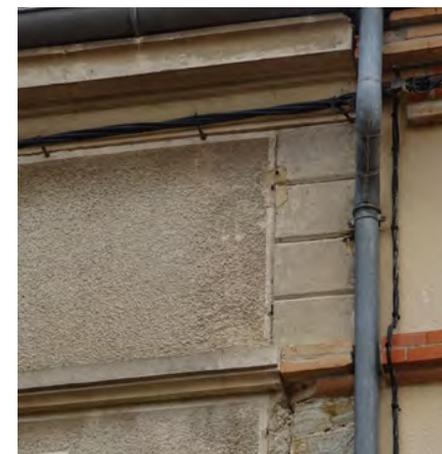
Quelques exemples de décor d'enduit imitant l'appareillage de pierre de taille ont été inventoriés.



Badigeon ocre rouge sur les briques pour unifier la teinte des joints et de la brique.



Décor de listel blanc cassé autour des encadrements, cordons et corniche. Les briques reçoivent un badigeon ocre rouge et les joints sont redessinés.



Faux appareil de pierre réalisé en enduit.



Badigeon blanc cassé sur le pilastre et la corniche pour imiter la pierre.

La palette colorée de la ville

Les menuiseries

Traditionnellement les menuiseries des édifices sont en bois peint. A la fin du XIXe siècle, certaines portes sont laissées en bois naturel, elles sont alors protégées par une cire ou une huile. A Revel, les vestiges de peintures anciennes sont rares. Celles inventoriées datent du XIXe siècle et début XXe.



Les peintures ocre jaune et ocre rouge sont majoritaires pour les portes.

D'exceptionnelles menuiseries grises.



Les menuiseries de la fin du XIXe et début du XXe siècles sont laissées en bois naturel (finition ciree ou huilée).



Le vert printemps utilisé pour les portes des dépendances et les maisons de faubourg.



Les variations de gris sont les plus nombreuses pour les châssis et contrevents : gris clair, gris anthracite, gris bleu.

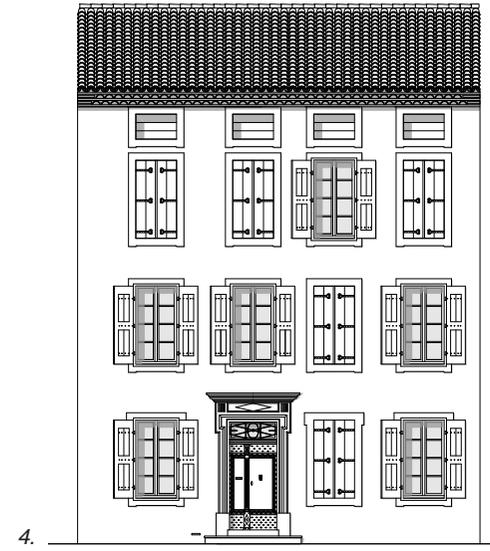
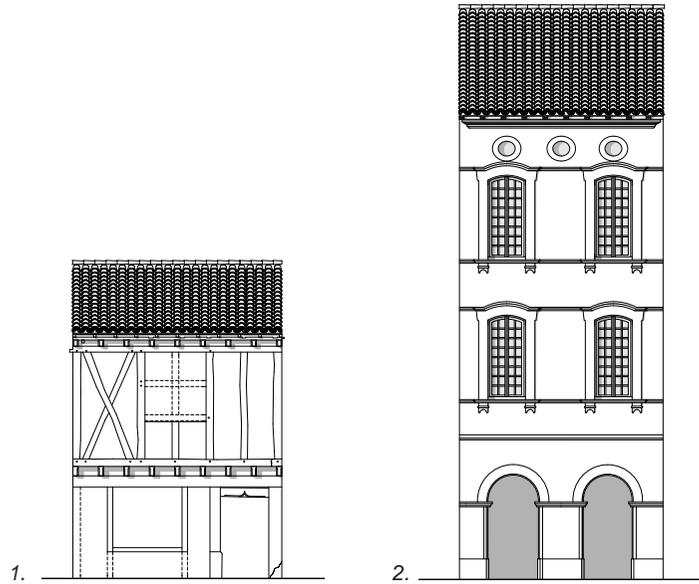
Vert printemps



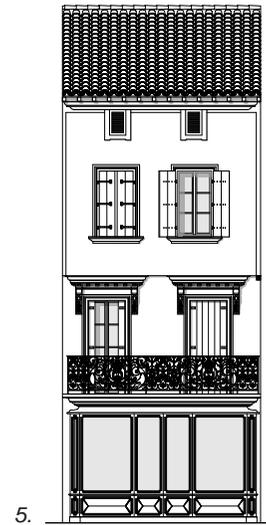
Les variations de gris sont les plus nombreuses pour les châssis et contrevents : gris clair, gris anthracite, gris bleu.

Vert gris pour l'ouvrant et brun pour le contrevent se rabattant dans l'ébrasement..

Ocre rouge pour certains contrevents.



1. Maison 31 rue des Soeurs
2. Maison 2 Galerie du Couchant
3. Maison 18 rue de Vauré
4. Maison 12 rue Jean Moulin
5. Maison 10 rue du Temple
6. Maison 42 allée Charles de Gaulle



PATRIMOINE ARCHITECTURAL : CONCLUSION ET OBJECTIFS DE L'AVAP

L'étude de l'architecture civile de la bastide et de ses faubourgs a permis de révéler la qualité patrimoniale de cet ensemble bâti représentatif de plusieurs époques de construction.

- Les habitations à pan de bois de la fin du XVe et début du XVIe siècles sont encore nombreuses dans la bastide (une quarantaine inventoriée) même si elles ne sont que partiellement conservées. Ces constructions se caractérisent par un ou deux étages d'encorbellement et le décor sculpté des solives et poutre de chambrée.
- Les façades des demeures et maisons du XVIIIe siècle se singularisent par la régularité de composition des percements, l'emploi de l'arc segmentaire pour les baies et un décor architectural ou se mêle le jeu des courbes et motifs floraux.
- Le XIXe siècle marque une période importante de reconstruction à l'intérieur de la bastide et d'extension urbaine avec le développement des faubourgs. Les élévations des maisons et demeures sont plus éclectiques : une rigueur classique pour celles du début du siècle alors que les bâtiments édifiés dans les dernières décennies du XIXe siècle s'inspirent de nouveaux modèles importés du nord de la France.

Les maisons et demeures de la ville se singularisent par la variété des modes de bâtir. Revel conserve un beau panel de maisons à pan de bois dont les plus anciennes datent de la fin du XVe et les plus récentes du XIXe siècle. L'architecture maçonnée, quant elle, convoque plusieurs matériaux : la brique foraine essentiellement utilisée au XVIIIe siècle, la maçonnerie de moellons de pierre et exceptionnellement la pierre de taille pour la construction de demeures.

Le patrimoine bâti de Revel reflète la situation géographique particulière de la ville, celle d'une cité au contact de plusieurs influences : celles du midi-Toulousain, du bassin méditerranéen et de la Montagne Noire. On peut citer comme ressemblances avec l'architecture civile de l'Aude et des Piémonts :

- l'emploi du granit pour les soubassements, emmarchements et seuils,
- l'utilisation d'encadrement en bois avec des couvre-joints dans la maçonnerie de moellons,
- le traitement de certains éléments du second œuvre : contrevents à cadre, contrevent se rabattant dans l'ébrasement, pentures en cœur, arrêts de contrevent en étrier,
- la palette colorée de la ville.

La référence aux modèles Toulousains est quant à elle limitée aux édifices du XVIIIe siècle avec l'emploi de la brique foraine.

Il convient également d'évoquer d'autres particularités de cet ensemble architectural :

- l'importance et la qualité des devantures commerciales,
- les enseignes et publicités pour les produits pipermin qui ponctuent les rues de la ville,
- les anciens ateliers et boutiques des artisans du meuble.

En lien à ces différentes particularités de la ville, les objectifs de l'AVAP pour la préservation et mise en valeur du patrimoine bâti seront les suivantes.

PATRIMOINE ARCHITECTURAL : CONCLUSION ET OBJECTIFS DE L'AVAP

Protéger, conserver et restaurer l'architecture monumentale

La halle avec son beffroi est le seul édifice monumental de la ville protégé au titre des monuments historiques. Un des objectifs de l'AVAP sera de protéger comme édifices présentant un intérêt patrimonial les autres bâtiments appartenant à l'architecture savante de la ville (hôpitaux, temple, écoles...). Ces constructions devront être restaurées dans le respect de leur architecture, avec des matériaux de constructions traditionnels et selon des modes de mise en œuvre traditionnels.

Comprendre et identifier l'architecture civile pour la restaurer

L'appartenance à un ensemble significatif est fonction de deux critères : les grandes époques de construction de la ville et les modes de bâtir (construction à pan de bois ou maçonnerie). Le classement s'organise comme suit :

- les maisons à pan de bois antérieures au XVIIIe ;
- les maisons du XVIIIe siècle, architectures maçonnerie et à pan de bois ;
- les maisons du XIXe siècle, architectures maçonnerie et à pan de bois ;
- les maisons de la fin du XIXe et début du XXe siècles, architectures maçonnerie et à pan de bois.

Pour chacune de ces périodes, le rapport de présentation décrit les spécificités en termes de composition, mode de bâtir, décor architectural, détail de second œuvre.

Protéger, conserver, restaurer et réhabiliter les maisons à pan de bois antérieures au XVIIIe siècle, une réflexion au cas par cas

Pour ces édifices, protégés au titre de l'AVAP et identifiés sur le plan de protection, une réflexion au cas par cas devra être menée pour la restauration des façades. Le projet devra tenir compte d'une part de l'étendue des vestiges archéologiques et de leur état de conservation, d'autre part de l'aménagement intérieur de l'édifice.

Protéger, conserver, restaurer et réhabiliter les maisons et demeures identifiés présentant un intérêt patrimonial et l'architecture d'accompagnement

Les édifices devront être restaurés dans le respect de leur architecture : appartenance à une époque de construction, à un style architectural et à une typologie particulière. Les particularités locales, éléments identitaires des modes de bâtir à Revel, devront être conservées et reproduites dans le cadre de projet de restauration / réhabilitation.

Volumétrie

Maintenir la volumétrie d'origine.

Toiture

Maintenir les formes et modes de couverture traditionnels : majoritairement les toitures à faibles pentes avec faitage parallèle à la rue couverte en tuile canal, exceptionnellement pour l'architecture de la fin du XIXe des toits dit à la Mansart avec brisis en ardoise.

Préserver les exemples de débords de toit anciens (chevrons à fortes sections avec abouts en quart de rond ou en bec de flûte), lors de création les reproduire.

Façade

Conserver les compositions des façades : réglementer la création, condamnation ou la modification des percements.

Protéger les éléments de décor (cordons, pilastres, encadrements, bossages).

Prescrire des matériaux de constructions et des modes de mise en œuvre traditionnels.

L'épiderme

Conserver les enduits anciens de qualité.

Maintenir l'unité de coloration de la ville avec ses enduits ton sable.

Reproduire les décors d'enduit en tenant compte des spécificités de la maison (époque de construction, mode de bâtir, appartenance à un type).

Le second œuvre

Conserver et de restaurer les menuiseries et les ferronneries anciennes de qualité.

Si cela est impossible, les restituer à l'identique avec la réutilisation de leurs éléments d'accompagnement (serrures, heurtoir...).

Lors de créations, s'inspirer de modèles de référence en tenant compte de l'adéquation entre les différents modèles et les époques de construction.

Maintenir l'unité de coloration de la ville avec ses menuiseries ses verts (printemps, sapin), roux, gris (gris chaud, gris bleu, gris vert).

Protéger, conserver, restaurer et/ou restituer les devantures

Un des enjeux de l'AVAP est de sauvegarder ces menuiseries encore nombreuses dans la bastide. Pour cela, les maisons possédant des devantures seront protégées comme édifice présentant un intérêt patrimonial. Les devantures seront restaurées dans les règles de l'art et, si leur état de conservation ne permet pas une conservation, elles seront refaites à l'identique.

Protéger et conserver la mémoire des distilleries Pipermint présente dans la ville

Un des enjeux de l'AVAP est de préserver la mémoire de cette ancienne activité industrielle en protégeant les anciennes distilleries et enseignes qui ponctuent les rues de la bastide et des faubourgs.

Protéger, conserver et restaurer les édicules identifiés comme remarquables : fontaines, calvaires

Ces constructions devront être restaurées en respectant les procédés de mise en oeuvre et les matériaux qui leurs sont propres.

Améliorer l'intégration des bâtiments non protégés par l'AVAP.

Pour les maisons et immeubles neufs, valoriser une architecture contemporaine de qualité qui s'intégrera par son implantation et par sa forme au contexte urbain de la ville ancienne. Les constructions nouvelles devront donc s'inscrire dans la continuité urbaine et s'harmoniser avec les façades attenantes, notamment en matière de : respect du parcellaire, gabarit, forme, orientation et matérialité des toitures.

On dérogera à ce principe pour les édifices publics qui du fait de leurs usages peuvent-être considéré comme des monument. Le monument étant une exception par nature, les bâtiments publics pourront affirmer une singularité urbaine et architecturale et ou en préservant une certaine harmonie de couleurs et de formes.

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'AVAP, il est demandé une « approche des potentiels en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables – notamment le potentiel solaire du bâti ».

L'échelle urbaine

La bastide et les faubourgs majeurs

La ville ancienne possède de nombreuses qualités urbaines telles que décrites dans le rapport de présentation. Elle présente également une potentialité en matière de performances thermiques avec une optimisation du foncier : une morphologie urbaine dense en ordre continu.

Préserver les traces du réseau hydrographique dans la ville

Préserver les espaces libres de construction et les espaces de verdure présents dans la ville, comme facteur de régulation thermique.

Mettre en place des déplacements doux et réfléchir une piétonnisation du centre

Les zones pavillonnaires implantées sur le tracé originel de l'extension de la bastide

En respectant et en maintenant le tracé originel de la bastide et le vélum bâti (gabarit), une densification des zones pavillonnaires est possible.

Préserver les traces du réseau hydrographique dans la ville.

Préserver les espaces libres de construction et la nature présente dans la ville, comme facteur de régulation thermique.

Favoriser les déplacements doux.

L'échelle des espaces publics

Végétal

Préserver et renforcer la présence du végétal car il est un facteur de régulation thermique.

Revêtement de sol

Préserver les sols non bâtis en ville, les conserver perméable ou restituer leur perméabilité.

Limiter les surfaces d'asphalte qui absorbent la chaleur le jour et la restituent la nuit.

Concevoir des chaussées qui puissent être drainantes, pour la rétention des eaux pluviales et la régulation du débit de leur évacuation vers le milieu naturel.

Mise en lumière

Privilégier des sources lumineuses efficaces de type led au détriment des lampes à décharge.

Privilégier des équipements dont le flux lumineux est maîtrisé.

Contrôler les heures d'allumage et d'extinction au moyen d'horloges astronomiques.

L'échelle du bâti

Le bâti traditionnel présente de nombreuses potentialités en matière de performances thermiques.

Des modes constructifs traditionnels performants :

- emploi de matériaux traditionnels sains, réutilisables en majeure partie et facilement recyclables ;
- inertie thermique importante avec des murs maçonnés d'une épaisseur suffisante (entre 50 et 60 cm) ;
- ces murs épais recevant des enduits intérieur et extérieur assurent un bon confort thermique ;
- réalisation d'enduit à la chaux qui limite le transfert de la chaleur à l'air environnant.

Des dispositifs efficaces pour se préserver du froid et de la chaleur : espaces tampons intérieurs ou extérieurs, volets pour se protéger du froid, protections solaires par des contrevents, persiennes...

Dans le respect de leurs valeurs patrimoniales, il y a tout de même des points faibles à améliorer notamment en termes d'économies d'énergie :

- les toitures et combles, souvent à l'origine des pertes d'énergie les plus importantes ;
- mais aussi les portes et les fenêtres (déperdition de chaleur et sentiment de paroi froide en hiver).

Tout projet de réhabilitation doit conserver voire développer les potentialités du bâtiment en matière de performances énergétiques et identifier ses points faibles afin de les réduire.

Pour cela, avant de démarrer des travaux, il faut réaliser un diagnostic global afin de connaître l'état général du bien.

*L'amélioration thermique d'un bâtiment ancien ne peut se concevoir que **globalement***

D'abord, le **diagnostic** fera ressortir les qualités existantes qu'il faut préserver, les améliorations possibles, les défauts à corriger et les interventions à éviter.

Ensuite, le **choix des interventions** à réaliser. Elles peuvent être un retour en arrière (par élimination des erreurs et des pathologies) ou l'apport de solutions nouvelles.

*Interventions sur les **portes et fenêtres***

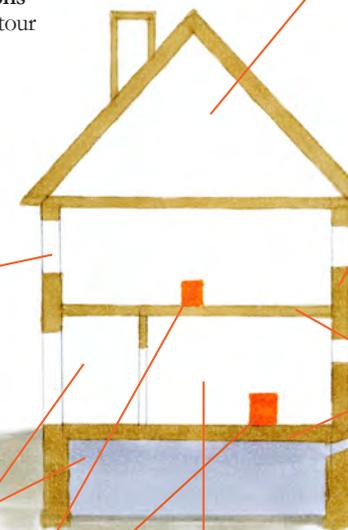
Comment améliorer leur efficacité : réparations, remplacements ?
Comment éviter de modifier la valeur architecturale du bâti?

*Interventions sur l'**organisation intérieure des espaces***

Comment respecter l'agencement des espaces de la maison : pièces de vie, espaces tampons, combles, caves, vides sanitaires.

*Interventions sur le **chauffage***

Comment obtenir le meilleur confort avec les moyens les plus économes en énergie.



*Interventions sur les **toitures et combles***

Souvent à l'origine des pertes d'énergie les plus importantes
Savoir choisir la meilleure solution.

*Interventions sur les **murs***

Comment ne pas détruire leurs qualités hygrothermiques originelles ou les retrouver.
Comment les améliorer.

*Interventions sur les **planchers et sols***

Haut ou bas, légers ou lourds, ils ont aussi un rôle thermique très important

*Interventions sur les **abords***

Les sols, la végétation autour de la maison.
Leur influence sur le comportement thermique de la maison est trop souvent négligé.

*Interventions sur la **ventilation***

Comment assurer un bon renouvellement d'air, tout en maîtrisant la consommation d'énergie.

Prise en compte des objectifs environnementaux par l'AVAP

La prise en compte des objectifs environnementaux est à encourager dans la mesure où ils sont adaptés au contexte patrimonial et que leur impact pour le bâti ancien est minimisé. Toute intervention doit aller vers :

- le respect de la valeur patrimoniale du bâtiment,
- la conservation de la pérennité du bâtiment,
- le maintien ou l'amélioration du confort du bâtiment,
- la réduction de la consommation d'énergie,
- des choix respectueux de l'environnement (matériaux employés).

1. Le choix de la réutilisation

Choisir de réutiliser plutôt que de démolir / reconstruire, qui évite la gestion des déchets, correspond en premier à un des objectifs environnementaux.

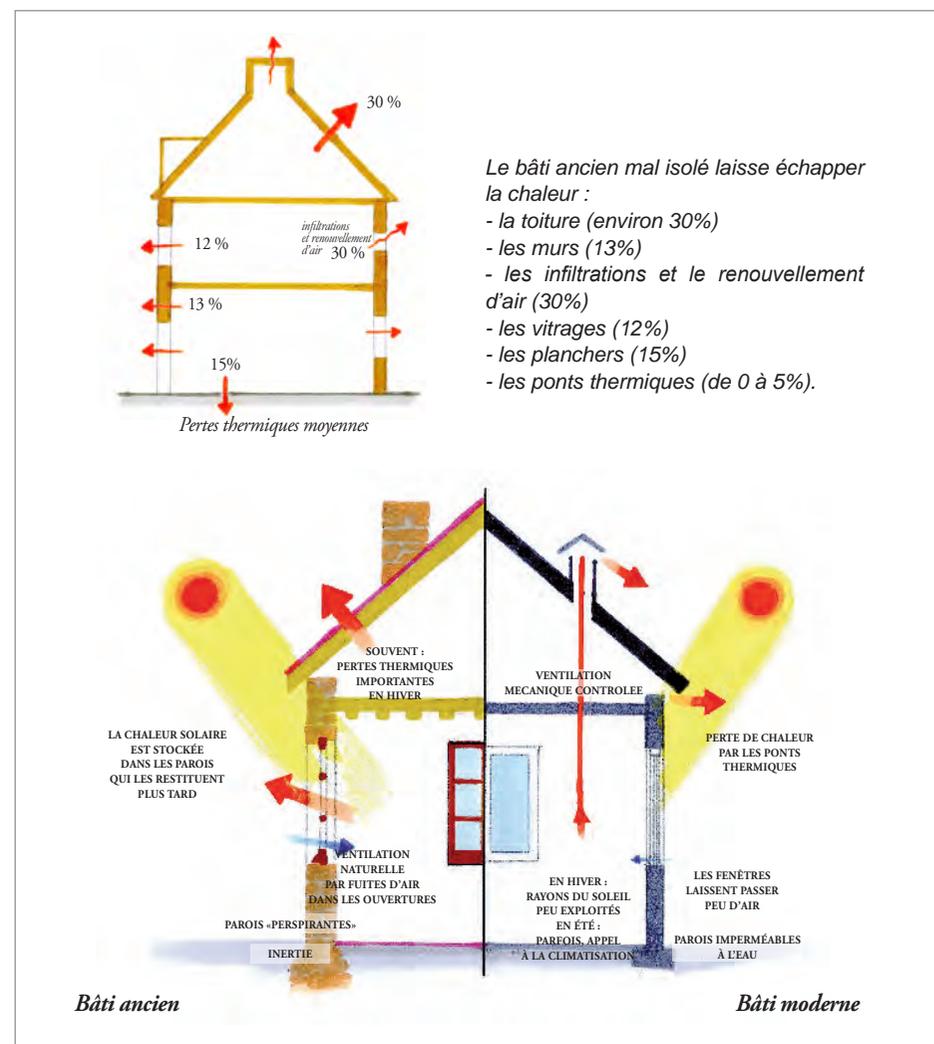
2. Des matériaux durables pour la restauration du bâti ancien

Concernant les travaux sur les édifices anciens, il convient d'employer de matériaux traditionnels : chaux pour les enduits et les mortiers, pierre et brique foraine pour les maçonneries, tuile canal et ardoise... Ces matériaux participent au développement durable car ils sont trouvés dans un périmètre proche, peu transformés, sains, réutilisables en majeure partie et facilement recyclables.

3. L'exploitation des énergies renouvelables

La qualité des vues sur les toitures de la bastide et des faubourgs majeurs (zone 1) doit être préservée. De ce fait, les panneaux solaires très pénalisants pour l'ensemble des toitures et façades de la bastide et des faubourgs ne devront pas être vus depuis l'espace public. Ils seront interdits sur les constructions présentant un intérêt patrimonial.

A l'intérieur de la zone 1 de l'AVAP, en raison de leur impact paysager, les panneaux photovoltaïques, les éoliennes sur mât et individuelles seront également interdits.



ATHEBA : <http://www.maisons-paysannes.org/restaurer-et-construire/fiches-conseils/>

4. Réduire les besoins énergétiques

Cas des édifices protégés

Les murs de façade

Le choix du mode d'isolation diverge selon les modes de bâtir. Les édifices maçonnés, construits avec des matériaux lourds et des murs épais (supérieur à 40cm) présentent une bonne inertie et ne nécessitent pas d'être isolés si les parements (intérieur et extérieur) sont enduits à la chaux. Les édifices à pan de bois, dont les murs présentent de faibles épaisseurs (entre 15 et 20cm) nécessitent quant à eux d'être isolés.

Dans tous les cas :

- l'isolation devra se faire par l'intérieur pour ne pas dénaturer la composition de la façade et venir en recouvrement des décors et modénatures ;
- il conviendra de préconiser des matériaux « respirants » qui permettront de préserver la pérennité des maçonneries et des structures de pans de bois.

Les toitures

Comme pour les murs, l'isolation par l'extérieur est interdite pour ne pas modifier l'aspect extérieur de la toiture. L'amélioration thermique doit préserver la ventilation et la respiration des matériaux pour préserver la pérennité des charpente et couverture.

Il est rappelé que la solution la plus performante est de ne pas aménager le comble car son volume participe à l'économie générale comme espace tampon. L'isolation sera alors posée sur le plancher des combles.

Les menuiseries

Les menuiseries anciennes seront si possible conservées.

Concernant l'amélioration des performances énergétiques des fenêtres anciennes plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- si l'épaisseur de la menuiserie le permet (battues suffisamment larges pour pouvoir poser les nouveaux verres, plus épais), on procédera au remplacement du verre d'origine par un verre plus performant ;

- si cette technique remet en cause la sauvegarde de la menuiserie il sera recommandé :

- d'installer une double fenêtre posée à l'intérieur avec une lame d'air ;
- de mettre en place, sur la menuiserie ancienne, un double vitrage de rénovation ou un survitrage non visible de l'extérieur.

Concernant les fenêtres neuves, elles seront en bois car il s'agit d'un matériau renouvelable en privilégiant les essences disponibles localement et en évitant les bois exotiques dont l'empreinte carbone est plus élevée. Les matériaux dérivés de ressources non renouvelables seront écartés (PVC notamment). Dans le cas du remplacement de l'ensemble des menuiseries, il conviendra à veiller au renouvellement de l'air (l'absence d'étanchéité des fenêtres anciennes permet le renouvellement d'air).

Cas des édifices non protégés

Les murs de façade

L'isolation par l'extérieur sera autorisée sous certaines conditions :

- ne pas venir masquer des éléments de décor ou de modénature ;
- d'intégrer dans le projet la jonction avec certains points d'accroche (bâtiment mitoyen, angle de rue, raccord avec le toit, lien avec d'éventuels encorbellements...).

Dans le cas des maçonneries anciennes, on écartera les solutions conduisant à étancher les structures.

Les toitures

L'isolation par l'extérieur est interdite.

Dans le cas de toitures anciennes, l'utilisation de matériaux étanches à l'air et à l'eau est également interdite.

Cas des constructions neuves

L'isolation par l'extérieur est autorisée.

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

La société d'histoire de Revel Saint-Ferréol a publié à plusieurs reprises dans ses cahiers une bibliographie exhaustive sur « Revel et la région propre », selon l'analyse de Claude Pouzol. Nous présentons une sélection de ces ouvrages sur lesquels les études de diagnostic se sont appuyées.

Sources savantes

DIVORNE Françoise, GENDRE Bernard, LAVERGNE Bruno, PANERAI Philippe, *Les bastides d'Aquitaine, du Bas-Languedoc et du Béarn. Essai sur la régularité*, éditions des Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1983.

LAURET Alain, MALEBRANCHE Raymond, SERAPHIN Gilles, Photographies de Jean Louis NESPOULOUS et Ray DE VERT, « *Bastides, villes nouvelles du Moyen Age* », Toulouse, Milan, 1988, grand in 4°, 316 pages, importante illustration photographique en noir et blanc, plans, croquis.

Sources appliquées

AYMES Paul, « *Revel : souvenirs d'hier et d'avant-hier* », Escoussières, Bulletin des Amis de la bibliothèque municipale de Revel, 1999, numéro spécial, 30 pages, reproduction de documents.

RAMIERE DE FORTANIER Jean, « *Les droits seigneuriaux dans la Sénéchaussée et comté de Lavaur (1553-1789), étude juridique et historique* »

BENARES (Victor Collado), « *Une bastide royale au siècle des Lumières : Revel* », Toulouse, Messages, 2002, in8, 305p., croquis et reproductions.

BARRAU Pierre-Antoine, GERY Léodère, DOUMERC Gustave, « *Revel, raconté par...* », Toulouse, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées (APAMP), Villeneuve-sur-Lot, SA Bonhomme, 1992, in8. 501p., photographies hors-texte.

ARIES Lucien, *Les noms de lieux du Lauragais*, Dictionnaire étymologique, éd. A.r.b.r.e., Baziège, 530p.

Société d'histoire de Revel Saint-Ferréol, «Cahiers de l'histoire, collection Lauragais-Patrimoine, 20 numéros de 1994 à 2015, parution annuelle.

Sites Internet

<http://www.couleur-lauragais.fr/>

<http://www.lauragais-patrimoine.fr/>

<http://www.lauragais-patrimoine.fr/SOCIETE-HISTOIRE/INFO-GENERALES.html>

http://www.lauragais-patrimoine.fr/CARTES_POSTALES/CARTE00.htm

PROTECTIONS

- La Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine, Base Mérimée : <http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/>

- DDT 31 : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura_2000&service=DDT_31

RAPPORTS / ÉTUDES

- Philippe Witt, Dominique Letellier, Restauration des façades autour de la place Philippe VI de Valois.
- Desein de ville, ville de Revel, état des lieux, orientations et enjeux, 2008
- DREAL Midi-Pyrénées, Bilan des sites classés et inscrits de Haute-Garonne. Lieux de beauté, lieux et mémoire, 2015
- site DREAL Midi Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- SCOT Pays Lauragais, Etude Habitat - cadre de vie foncier, diagnostic et enjeux, septembre 2011
- Charte architecturale et paysagère du Pays Lauragais, Terres Neuves et Némis, février 2004
- Charte interservices relative à l'insertion paysagère et architecturale du canal du midi - Akène BE pour la DREAL Midi-Pyrénées, 2007.

PLU 2° REVISION 19 JUIN 2013

- Règlement
- Rapport de présentation
- Plan de zonage
- Plan des servitudes d'utilité publique
- Les espaces agricoles
- Périmètre DPU
- Plan du réseau pluvial
- Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome
- Plan du réseau collectif d'assainissement
- PLU notice sanitaire
- Règlement de publicité
- PLU PPAD

SCOT LAURAGAIS 26 NOVEMBRE 2012

- Diagnostic
- Evaluation environnementale
- Synthèse
- Fiches techniques
- SCOT PADD
- Document d'orientations générales
- Document graphique

ICONOGRAPHIE

- Cartes postales anciennes, Bibliothèque municipale de Revel
- Cartes postales anciennes, <http://www.lauragais-patrimoine.fr/>
- Photos sur le centre ville, Office de Tourisme

LES CARTES

Les plans anciens sont présentés en détail dans la partie « L'urbain » sur le chapitre de l'évolution urbaine. Les différentes cartes présentées dans les études de diagnostic s'appuient sur les documents issus des sources suivantes.

Carte IGN : Revel ST-Félix-Lauragais 2244 E 1:25000°

Géoportail fonds de cartes

<http://www.geoportail.gouv.fr>

1760-1770, « Plan de la ville et Faubourgs de Revel au diocèse de Lavaur », dits plans « Maguès »

Archives communales de Revel

Plan de 1770

Carte dite de Cassini qui aurait été réalisé dans les années 1770 par un jeune ingénieur géographe du roi correspondant des Cassini pour la région.

1771, « Extrait de la carte générale du Languedoc », Monseigneur Dillon

Archives des Voies Navigables françaises

1780, « Carte des environs de Revel »

Archives des Voies Navigables françaises

1831 Cadastre napoléonien

Site archives départementales du Haute-Garonne : <http://archives.haute-garonne.fr/>

Tableau d'assemblage échelle 1/20000 ; sections A à K 1/2500 ; Cotes 3 P 4133 à 3 P 4158.

1811-1843, « Plan des alignements »

Archives communales de Revel, 1 O 1

1866, Plan Etat Major

Carte réalisée avec hachure au 1/40 000°.

1961, « Cadastre rénové »

Archives communales de Revel, 1 G 25 à 1 G 60

2014, « Cadastre »

<http://www.cadastre.gouv.fr>

2016, « vue aérienne »

<http://www.geoportail.gouv.fr>

Cadastre au format dwg 2015

PLU 2013

Carte géologique

LES ARCHIVES

ARCHIVES COMMUNALES DE REVEL

Répertoire des archives communales mise à jour en 2014

Incluant l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, rédigé en 1955 par Pierre et Thérèse Gérard.

Les documents cotés en 2E.. sont déposés aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

La cote 1 Mi... indique que le document a été microfilmé par les Archives départementales de la Haute-Garonne.

Répertoire des archives communales mise à jour en 2007

Incluant l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, rédigé en 1955 par Pierre et Thérèse Gérard.

Les documents cotés en 2E.. sont déposés aux Archives départementales de la Haute-Garonne.

Les documents notés « numérisés » sont disponibles sur le site des Archives départementales de la Haute-Garonne.

Avertissement :

Les archives anciennes de Revel ont d'abord été reconnues avant et après la Seconde Guerre mondiale par Benjamin Faucher, archiviste en chef de la Haute-Garonne, à l'occasion de ses inspections. En 1955, l'ensemble des archives anciennes déposées aux Archives départementales a été inventorié par Thérèse et Pierre Gérard. Un

Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790 de 25 pages a été reprographié alors. Pierre Gérard, devenu

directeur des Archives départementales, a inventorié les archives modernes en 1983-1984 avec l'aide de M. et

Mme Moisset. Le répertoire dactylographié réalisé se contente de répartir selon le cadre de classement officiel des

archives communales les 1500 articles (environ) numérotés en continu reconnus alors. Une série Z (38 articles)

comprend dans l'ordre chronologique des documents divers non classés allant de 1790 à 1830. Certaines séries

(délibérations, état civil, cadastre) sont cotées et figurent dans le présent répertoire.

Le présent répertoire reprend l'intégralité de l'inventaire sommaire de 1955 et y rajoute tous les documents cotés.

Répertoire numérique W des archives contemporaines postérieures à 1921

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE

2 E 596 Vidimus et confirmation par Louis XI des privilèges de Revel, mai 1462.

1 pièce, parchemin, 665 x 1680 mm, scellée de cire verte sur lacs de soie rouge et verte : fragments de sceau. Cette charte a été restaurée en 1954 par l'atelier de restauration des Archives nationales.

On trouve rapportées dans cet acte : 1) la charte de fondation de la bastide de Revel promulguée le 8 juin 1342 par Agout de Baux, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, en exécution de lettres de Philippe VI de Valois, du 28 février ; 2) les confirmations consenties par Philippe VI en 1343, puis en 1345, et par Charles VII, en 1437.

La charte a été publiée par J. Ramière de Fortanier, Recueil des documents relatifs à l'institution du droit municipal en France des origines à la Révolution. Chartes de franchises du Lauragais, Paris, 1939, p. 570-590

CC1 Compoix en occitan, fin XVe siècle. Registre anciennement relié en peau verte, restauré en 1997 avec une reliure à l'ancienne. folios 3-180, 1-85. cote : 1 NUM AC 3248

CC2 Compoix (incomplet) en occitan, de 1545, mutations jusqu'en 1595 environ. Registre anciennement relié peau verte restauré et relié en deux volumes en 1996 : f°1-162 et 163-317. cote : NUM AC 3249.

2 E 640 Voirie 1729-1789. 28 pièces, papier, dont 14 cahiers et 6 plans.

1735-1776. – Construction de chemins dans le consulat de Revel.

1729-1768. – Réparation des chemins dans le consulat de Revel.

1745-1789. – Plans, correspondances, instructions relatifs à l'organisation des promenades

2 E 641 Remparts, fossés, promenades, 1698-1783. 32 pièces, papier, dont 6 cahiers. (extraits)

1778-1783. – Plantations d'arbres à Revel

1731-1783. – Correspondance relative à la possession des remparts et des fossés par la communauté de Revel

1713-1777. – Réparations à faire aux remparts de Revel

ANNEXES

Textes de lois afférents aux Avap

Textes de référence

- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE, dite «Loi Grenelle II») dont l'article 28 est relatif à l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- Décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif à l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (articles D.642-1 à R.642-29 relatifs à l'AVAP).
- Circulaire du 02 mars 2012 relative à l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la CRPS.
- Code du patrimoine (articles L.642-1 à L.642-10 concernant l'AVAP et L.612-1 et suivants concernant la CRPS, articles D.642-1 à R.642-29 relatifs à l'AVAP).
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (articles R.1 1-4 et R.1 1-14 concernant l'enquête publique et article R.11-9 concernant le commissaire enquêteur).
- Code des collectivités territoriales (articles R.2121-10 et R.5211-41 concernant la publication au recueil des actes administratifs)
- Code de l'urbanisme (article L.300-2 concernant la concertation avec la population et article L.123-16 alinéa b concernant la consultation des personnes publiques)

Code de l'Urbanisme disposition spécifique

- art. R 111-42 : Le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping sont interdits en AVAP, sauf dérogation accordée, après avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.
- art. R 421-12 : l'édification d'une clôture, en AVAP, doit être précédée d'une déclaration préalable.
- art. R 421-28 : obligation d'un permis de démolir en AVAP pour les projets de démolition.
- art. R 431-14 : obligation pour le pétitionnaire d'un permis de construire en AVAP de compléter la notice, fournie à l'appui de son projet architectural et définie par l'article R 431-8, par un document indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.
- art R 433-1 : l'arrêté accordant un permis de construire à titre précaire, dans une AVAP, comporte obligatoirement l'indication du délai à l'expiration duquel le pétitionnaire doit enlever la construction autorisée.
- art. R 424-1 à R 424-4 : le principe du caractère tacite des autorisations d'urbanisme s'applique également en AVAP, sauf si l'architecte des bâtiments de France émet un avis défavorable ou un avis favorable assorti de prescription dans son délai de consultation (2 mois), et le notifie directement au pétitionnaire pour l'informer qu'il ne pourra se prévaloir d'un permis tacite.
- art. R 423-23 et R 423-24 : les délais de droit commun d'instruction des autorisations d'urbanisme sont majorés d'un mois lorsque le projet est situé en AVAP.
- art. R 423-35 : en cas de recours exercé contre l'avis de l'ABF par l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou par le maire, au cours de l'instruction de la demande de permis, les délais sont exceptionnellement prolongés de trois mois.
- art. R 423-2 : le pétitionnaire d'un permis ou l'auteur d'une déclaration préalable doit fournir un exemplaire supplémentaire de son dossier pour les projets situés en AVAP.